

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME CXI - Année 1984

1^{re} LIVRAISON



PÉRIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier

||
IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette

31 MARS 1984

SOMMAIRE DE LA 1^e LIVRAISON

Conseil d'administration et Bureau	3
Comptes rendus des réunions mensuelles :	
Janvier 1984	4
Février 1984	6
Mars 1984 (assemblée générale)	9
Compte de gestion du Trésorier, exercice 1983 (J.-M. BELINGARD)	13
La grotte préhistorique de Jovelle (Christian CARCAUZON)	15
Présents et services des Consuls de Périgueux aux XIV ^e et XV ^e siècles	
(Arlette HIGOUNET-NADAL)	29
Découverte de trois sépultures médiévales aux abords de l'église d'Urval	
(Yan LABORIE)	44
Conseillers généraux et conseillers d'arrondissement de 1830 en Dordogne	
(Noël BECQUART)	53

VARIA

Au Musée du Périgord, don de documents concernant Léon Bloy	
(Michel SOUBEYRAN)	93



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME CXI - Année 1984

1^{re} LIVRAISON



PÉRIGUEUX

AU SIEGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier

|| IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette

31 MARS 1984

BULLETIN

SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PERIGORD

TOME LXI - Année 1910

À L'ÉDITION



Faint text at the bottom of the page, possibly a printer's mark or a reference number.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Pierre AUBLANT, Jean-Marie BÉLINGARD, Christian CHEVILLOT, le Docteur Gilles DELLUC, le Docteur Michel DUVERGER, Claude LACOMBE, Jacques LAGRANGE, Gérard MOUILLAC, Guy PENAUD, Pierre POMMARÈDE, M^{mes} Jeanine ROUSSET, Alberte SADOUILLET-PERRIN, MM. Marcel SECONDAT, M. Michel SOUBEYRAN et M^{me} Françoise SOUBEYRAN.

BUREAU

Président : D^r DELLUC.

Vice-Présidents : M^{me} SADOUILLET-PERRIN, M. Pierre POMMARÈDE.

Secrétaire général : M^{me} SOUBEYRAN.

Secrétaire adjoint : D^r DUVERGER.

Bibliothécaires : M^{me} ROUSSET, M. MOUILLAC.

Trésorier : M. BÉLINGARD.

Trésorier adjoint : M. LACOMBE.

Commission de publication

M. LE PRÉSIDENT, M^{me} LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, MM. CHEVILLOT ET LAGRANGE, M^{me} SADOUILLET-PERRIN, M. SOUBEYRAN.

Commission des finances

M. LE PRÉSIDENT, D^r DUVERGER, M. PENAUD.

Commission de recherches

M. LE PRÉSIDENT, M^{me} LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, MM. CHEVILLOT, LACOMBE ET MOUILLAC.

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SÉANCE DU MERCREDI 4 JANVIER 1984

Présidence du D^r DELLUC, Président.

Présents : 51. — Excusés : 3.

M. le Président présente à l'assemblée les vœux traditionnels et remercie tous ceux qui ont bien voulu nous adresser les leurs à l'occasion de la nouvelle année, en particulier MM. Pierre Aublaint, Jean Bossavit (*alias* Jean Dalba), Christian Chevillot, Max Dichamp, André-Jean Lacoste, Emile-Pierre Lebrette, Hubert Freyssingéas, Marcel Secondat, ainsi que M. et M^{me} Régis Alix et M. et M^{me} Claude Lacombe.

REMERCIEMENTS. — M. le D^r Chatonet, M. le D^r Faessel, MM. Jean Lavit et Jean-Jacques Vacher, M^{lle} Catherine Mazière.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Cinq romans d'André-Jean Lacoste et six ouvrages de Jean Dalba le tout offert par ces deux généreux auteurs.

Freddy Cogels, *Souvenirs d'un diplomate ; du gâteau avec les duchesses ?* (Bruxelles, Douxchamps, 1983); hommage de l'auteur.

N^{os} 157 à 161 du *Temps du Périgord*, juillet à décembre 1983, offerts par M. Régis Alix qui y présente une intéressante chronique d'histoire locale sur Saint-Chamassy.

Brigitte et Gilles Delluc, *Les grottes ornées de Domme : la Martine, le Mammouth et le Pigeonnier* (extr. de « Gallia Préhistoire », t. 26 (1983), fasc. 1); hommage des auteurs.

Dossier de photocopies sur Léon Biroy, offert par M. Michel Arveiller; ce sont essentiellement des lettres adressées à l'auteur du *Désespéré* par plusieurs de ses frères.

Guy Penaud, *Histoire de Périgueux* (Périgueux, Fanlac, 1983); ce beau volume offert et dédié par l'auteur, qui offre également une affiche annonçant la prochaine exposition à Bordeaux des œuvres éditées depuis 40 ans par M. Pierre Fanlac (Bibliothèque municipale, 9 janvier au 4 février), ainsi que le n^o 45 (décembre 1983), de *Regards en Périgord*. On note dans ce périodique une évocation des « mais » en Périgord par Guy Penaud, ainsi qu'un reportage de Carole Guinard sur notre vice-présidente, M^{me} Sadouillet-Perrin.

REVUE DES PÉRIODIQUES REÇUS. — Trois publications sont à retenir et d'abord le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. CXXIX (1983), où notre collègue A. de Briançon étudie la construction du temple de Montcaret de 1817 à 1822. Ensuite le *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 80 (1983), n^o 8, où le Secrétaire général a relevé une note de F. Poplin et Y. Taborin sur une dent travaillée de bœuf musqué provenant de Laugerie-Basse, ainsi qu'un article de Jean Airvaux, André Cholet, Louis Pradel et Alain Roussel sur une plaquette gravée de l'abri Laroux à Lussac-les-Châteaux; cet article nous intéresse par les comparaisons qu'introduisent les auteurs avec de nombreux documents périgourds. Enfin la *Revue historique et archéologique du Libournais et de la vallée de la Dordogne*, t. LI (1983), n^o 190, où

l'on note un mémoire de Jacques Ragot sur l'exécution de François de Belcier à Bordeaux en 1794.

COMMUNICATIONS. — M. le Président fait l'habituelle revue de presse d'où il faut retenir la mise en vente du mobilier de Mounet-Sully au château de Garrigue, la découverte de la grotte de Jovelle à la Tour-Blanche et le sauvetage des spéléologues de Rouffignac. Sur la grotte de Jovelle, le Dr Delluc présente un dossier photographique et souhaite rester pour le moment dans une prudente réserve.

M. Bacquart a pris connaissance d'un livre de Max Hastings, *La Division des Reich et la Résistance, 8 juin-20 juin 1944* (Paris, Pygmalion, 1983). Cet ouvrage qui est traduit de l'anglais raconte par le menu la marche de la Division de Montauban à la Normandie et fournit de nombreux détails sur les événements de guerre à Bergerac, Mouleydier, Terrasson et Mussidan durant cette courte mais tragique période.

M. Michel Soubeyran commente les acquisitions du Musée du Périgord pendant le 2^e semestre écoulé. Il signale notamment deux portraits par Emile Chaumont du peintre Gustave Chérifel, né à Périgueux en 1883 et tué à l'ennemi en 1915, une toile de Truffier représentant l'église de Sourzac et une taque de cheminée monumentale avec blason armorié, qui pourrait être du XVII^e siècle. Le don le plus important est un ensemble de trois portraits au fusain exécutés par Léon Bloy : ils représentent le père du polémiste, sa mère, Anne-Marie Carreau, et M. Frénet, professeur de mathématiques. A ces portraits s'ajoutent douze lettres autographes de Léon Bloy dont trois semblent inédites, elles se rapportent à des affaires de famille et à la vente du Fénéstreau. — ainsi qu'un fragment de lettre attribué à Georges Bloy.

Le Dr Delluc donne des précisions sur certains dallages du Périgord qui sont des morceaux calcaires taillés en pyramide. On les nomme en patois *picha* ou *pichodi*, mais ils ne doivent être confondus ni avec le pisé ni avec le torchis.

M. le Chanoine Jardel donne lecture d'un récit romancé de Georges Lenôtre qui raconte la curieuse aventure de Jean-Baptiste Pradel de Lamase, devenu saltimbanque en 1790 par amour d'une écuyère, prêtre en Limousin puis chanoine de Périgueux en 1822. Le Père Pommarède retrace la véritable carrière de cet attachant personnage, surnommé Foulou en famille et Aquilon au cirque, à l'aide de documents d'archives et de souvenirs familiaux. Aquilon était né vers 1776 dans la région d'Uzerche, il fut nommé grand chantre en 1825 et faillit succéder à Mgr de Lostanges au siège épiscopal de Périgueux ; il mourut subitement en juillet 1841. Cette communication très originale sera publiée dans notre *Bulletin*.

M. Guy Penaud fait circuler deux nouveaux albums de bandes dessinées, une *Histoire de l'Aquitaine* publiée par Larousse et une *Histoire de Bordeaux* aux éditions Dargaud.

Enfin M. Claude Lacombe, rendant compte de la 39^e réunion de la commission de recherches (23 décembre), évoque les présentations qui y ont été faites : céramique de Castelréal (Christian Chevillot), céramique de Lusignac et de Cellès (Claude Lacombe), site gallo-romain d'Agonac (Alain Lacaille) et projection sur la Sicile (M. Gleizon). M. Lacombe montre lui-même pour terminer quelques images du village néolithique de Charavines, près du lac de Paladru, et de l'habitat mérovingien de Larina à Hières-sur-Ambly.

ADMISSIONS. — M^{me} Christiane HORTALA, 37, rue Fournier-Lacharmie, Périgueux ; présentée par MM. Bélingard et Delluc ;

M^{me} Yvette PELTIER, 1, impasse de Coubertin, Périgueux ; présentée par les mêmes ;

M. Gilles BOUNOURE, 11 bis, rue Schœlcher, 75014 - Paris ; présenté par MM. Delluc et Soubeyran ;

M. Max de BOYSSON, 22, boulevard Jean-Mermoz, Neuilly (Hauts-de-Seine) ; présenté par MM. Bélingard et Jacques Demoures ;

M. Denis CHAPUT, 14, rue Ernest-Guillier, Périgueux ; présenté par M^{me} Borae et M. le chanoine Jardel ;

M^{me} Arlette FAURE, le Chambon, Montignac ; présentée par MM. Esclafet et Mouillac ;

M. Michel LEGENDRE, Couze-et-Saint-Front ; présenté par MM. Delluc et Mouillac ;

M^{lle} Evelyne LEMASSON, 16, rue de Caudéran, Bordeaux ; présentée par M^{me} Avizou et M. le D^r Imbert ;

M. Jean PHILIPPON, la Fayardie, Atur ; présenté par MM. Leghait et Penaud ; sont élus membres titulaires de la Société.

Le Secrétaire général,

N. BECOUART.

Le Président,

G. DELLUC.

SEANCE DU MERCREDI 1^{er} FEVRIER 1984

Présidence du D^r Delluc, Président.

Présents : 52. — Excusés : 5.

M. le Président rappelle que l'assemblée générale fixée statutairement à ce jour est reportée par la règle du *quorum* au mercredi 7 mars. Il signale qu'une première réunion de volontaires s'est tenue au siège le 25 janvier pour mettre en chantier l'index général des vingt dernières années du *Bulletin*.

NECROLOGIE. — M. Louis-Marie Didon.

FÉLICITATIONS. — M. le Colonel René Rougier, grand officier dans l'Ordre national du Mérite ; M. Jean-Paul Laurent, officier, M. Pierre Pommarède, chevalier dans le même ordre ; MM. Jean-Jacques Giraud et Pierre Roucheyroux, chevaliers des Arts et Lettres ; M. Marc Blancpain, nommé président de l'Alliance française.

REMERCIEMENTS. — MM. Gilles Bounoure, Denis Chaput et Michel Legendre, M^{lle} Evelyne Lemasson.

VŒUX. — Des remerciements sont adressés pour leurs vœux de nouvel an à MM. Henri Anstalt, Michel Bardo, Francis Boddart, Maurice Bolssarie, François Bouter, François Braud, Robert Aymeric de Chalup, Philippe Charéras, Maurice Dumoncej, le Marquis de Fayolle, Gabrielle Farge-Bonnet, Georges Fraigniaud, le chanoine Jean Goumet, Hippolyte Hardy, Jean Jacoutet, le D^r Pierre Lambert de Larroque, le Colonel Roland Landry, Roland Lapeyronie, Jean Lartigaut, Jean-François Mongibeaux, Jean Pichardie, Edouard Verbauwen, à M. et M^{me} François Vaber, M^{lle} Marie-Annick Faure, M^{me} Louis Carrière, Yvonne Guichard, Lamontellerie et Marie-Thérèse Verdier, ainsi qu'aux Amis du Bazadais et à l'association Découverte des civilisations.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Coupures de presse recueillies par divers donateurs. On y remarque un article de Marc Ambroise-Rendu, « Les Périgourdiens sauvent leur mémoire », (*Le Monde*, 7 décembre 1983), un autre d'Eric Neuhoïf sur Léon Bloy (*Le Quotidien de Paris*, 17 janvier 1984), ainsi qu'un texte signé Y.R. « Mammouths tout neufs », relatif à la grotte de Jovelle (*Le Monde*, 22-23 janvier).

Dossier d'extraits de presse offert par M. Jean d'Artensec, qui donne également une affiche en couleurs pour souscription au mémorial Albert 1^{er}, roi des Belges (Bruxelles, 1937), et le n° 16 (juin 1939), du *Portrait parlementaire*, où se trouve une présentation de Georges Bonnet.

Extraits d'ouvrages photocopiés par le Dr Delluc : un passage sur le cinéaste Louis Delluc dans l'*Histoire du cinéma* de Bardèche et Brasillach, t. II (Paris, 1964), et quelques lignes sur l'émigration bretonne en Périgord, tirées du *Cheval d'orgueil* de Pierre-Jackez Hélias (Paris, Plon, 1982). M. le Président offre également un tiré à part de *L'Histoire*, n° 64 (février 1984), où il présente Lascaux II en compagnie de M^{lle} Delluc, ainsi qu'une amusante image découpée dans la *Tribune médicale*, n° 80 du 14 janvier 1984 : c'est une affiche pharmaceutique en couleurs qui prône les vertus du spécifique « Victorieux, produit contre les cors et durillons » en usage dans l'Armée française, préparé par Victorjeux, pharmacien de 1^{re} classe à Eymet.

Geneviève Semeilhon, *Thèses, diplômes, mémoires d'universités et de grandes écoles concernant le Limousin* (Limoges, 1983) ; offert par l'auteur.

Aquarelle originale due au commandant Brecht et représentant la chapelle du château Barrière avant son déagagement ; don de M. Pierre Aublant.

COMMUNICATIONS. — A propos de la grotte de Javelle à la Tour-Blanche, dont l'inventeur est M. Carcauzon, notre collègue M. Serge Avrilleau nous a fait parvenir une déclaration selon laquelle il a découvert fortuitement l'intérêt archéologique de ce site le 29 mai 1983. Divers objets récoltés en surface ont été montrés le même jour à M. Christian Chevillot, qui en a confirmé le caractère apparemment protohistorique.

Le Secrétaire général a noté dans le catalogue 242 de la librairie Saint-Hélien divers documents concernant les familles de Saint-Ours et de Vins (n° 5206 à 5210). Il a d'autre part pris connaissance de trois ouvrages récents : *Domme ou l'Essai d'occupation* par François Augièras (Cognac, Fata Morgana, 1982), récit autobiographique imprégné de paganisme, dont le principal mérite est d'être fort bien écrit ; *Faux en Périgord : un arrêt de la désertification en zone rurale et une transformation de la société traditionnelle* (Université de Bordeaux I, 1983, certificat international d'écologie humaine) ; *Mémoires d'émigration d'un gentilhomme périgourdin : Antoine Faurichon de la Bardonnie*, par Louis Faurichon de la Bardonnie (Bordeaux, Archives départementales, 1983). A propos de François Augièras, qui est décédé en 1971, le Père Pommarède signale qu'une étude est en cours dans certains milieux littéraires sur ce personnage très original, qui était également peintre. M. Jacques Lagrange l'a bien connu et apporte quelques détails sur l'homme et l'œuvre.

M. Gilles Bounoure nous a fait parvenir une intéressante étude sur des gautriers anciens conservés au Musée du Périgord. Cette communication sera publiée dans notre *Bulletin*.

Le Père Pommarède a retrouvé dans les Archives diocésaines une correspondance de l'abbé Audierne qui permet d'identifier un tableau conservé à Saint-Front, représentant la Cène d'après Léonard de Vinci. Cette toile avait été remarquée par Jean Secret ; restaurée au Louvre et classée monument historique, par André Malraux, c'est en réalité le deuxième essai d'une chromolithographie réalisée en 1834 par la Société Lithochromie, quai Malaquais à Paris.

M. Pierre Aublant rend compte d'un ouvrage rare qui semble avoir échappé à la curiosité des auteurs de la *Bibliographie générale du Périgord*. Le livre comporte six volumes, il a pour titre *Les Jeunes voyageurs ou Lettres sur la France* (Paris, LeLong, 1821), les auteurs signant seulement de leurs initiales, L.N.A. et C.T. C'est un récit de voyage où notre collègue a glané des descriptions et des impressions sur le Périgord, pas toujours exactes mais souvent pittoresques. Les voyageurs n'ont apprécié ni Périgueux ni Serlat mais disent le plus grand bien de Bergerac ; parmi les personnalités du pays ils citent le médecin oculiste Nicolas Jean-Fauré et évoquent la légende

des brochets aveugles de Salibourne au Coux. Sur ce dernier point MM. Pommarède et Secondat apportent des précisions utiles, rappelant que Lagrange-Chancel mentionne aussi en divers endroits des poissons d'une espèce analogue.

Le D^r Delluc a rédigé un vœu pour le maintien en Dordogne des restes de l'Homme de Néandertal découvert au Régourdou par M. Roger Constant. Ce texte est adopté à mains levées, à l'unanimité des membres présents ; il sera transmis aux autorités compétentes sous la forme suivante :

« La Société historique et archéologique du Périgord réunie en séance ordinaire le 1^{er} février 1984, s'est émue de la mise en vente du squelette néandertalien du Régourdou, commune de Montignac. Sur la proposition de son président elle émet le vœu que cet important vestige de la paléontologie humaine, découvert dans un site de notre département, soit conservé en Dordogne. Ce vœu a été adopté à l'unanimité des membres présents ».

M. le Président présente des diapositives sur trois sites d'art pariétal aux frontières de la Dordogne. Il commente successivement la grotte de Chasteau près de Larche en Corrèze (deux mains négatives avec une nappe de points), la grotte de Cougnac dans le Lot (bouquetins, mégacéros, personnages fléchés et « fantômes » vus de face), et le gisement de Roc de Sers à Dignac, en Charente (animaux divers dont des bisons et des équidés, bouquetins affrontés, anneaux rocheux).

Enfin M. Claude Lacombe évoque la 90^e réunion de notre commission de recherches tenue le 27 janvier. Au chapitre de la recension bibliographique, il mentionne le 3^e supplément (1983) de *L'Architecture vernaculaire*, qui reproduit un travail de François Poujardieu sur les cabanes en pierre sèche de la région de Belvès et Daglan, ainsi qu'un dossier sur la préhistoire dans le n^o 18 (1984) de *Magazine Hebdo*, rappelant la découverte de la grotte de Jovelle. Deux présentations ont ensuite été faites : par Norbert Aujoulat sur la même grotte, par Jean-Claude Carrère sur le congrès du Puy relatif aux souterrains.

ADMISSIONS. — M. le D^r R. BOUDRIE, 30, rue Salardine, Chalus (Haute-Vienne), présenté par MM. Bonnefond et De'mas.

M. Jean-Loup DAELE, 6, rue des Martyrs, Lalinde ; présenté par MM. Duhamel et Soulié ;

M. Jean-Paul FAYETTE, résidence de Vésone, rue Léon-Félix, Périgueux ; présenté par MM. Bardo et Lagrange ;

M. et M^{me} Jean-Michel LATASTE, les Hyvernats, Bayac ; présentés par MM. Dureuilh et Legendre ;

M. René MATTMULLER, Forail de Lagraulière, Seilhac (Corrèze) ; présenté par MM. Delluc et Culchard ;

M. le D^r Jean PAGE, 31, boulevard Albert-Claveilla, Périgueux ; présenté par MM. Bélingard et Delluc ;

M^{lle} Lucie PICARD, 40, route de Chartres, Bures-sur-Yvette (Essonne) ; présentée par les mêmes ;

M. Pierre FICHARD, Saint-Vincent-de-Connezac ; présenté par MM. Maître et Pommarède ;

sont élus membres titulaires de la Société.

Le Secrétaire général,

N. BECOUART.

Le Président,

G. DELLUC.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 MARS 1984

Présidence du D^r DELLUC, Président

Présents : 60. — Excusés : 5.

M. le Président félicite M. Becquart pour sa promotion au poste de directeur des Archives de Poitou-Charentes. Il rend hommage aux qualités exceptionnelles du Secrétaire général qui nous quitte après 19 ans d'activités dévouées au sein de la Société dont il est membre depuis 1950. En remerciement, l'assemblée l'élit à l'unanimité, membre d'honneur.

VCEUX. — Des remerciements sont adressés à MM. Jean Lacombe de Lapeyrouse, Jean-Pierre Tallet, Dominique Lassaigne, Xavier Calot, André Bugnaud, le Chanoine Manein, Jean-Pierre Naudain.

REMERCIEMENTS. — M^{lle} Lucie Picard, M. Jean-Loup Daela.

FELICITATIONS. — M. Guy Penaud, prix Jean Secret décerné par l'Office départemental de tourisme et médaille d'honneur de la Polica ; M. Christian Chevillot, médaille Périgord ainsi que M^{me} Verdier.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — *Le Temps du Périgord*, 22 numéros de cette revue publiée au Bugue, entre 1981 et 1983. Don de M. Aix.

Abbé J. Marquay, *Montignac-le-Comte* (les Editions du Périgord Noir, réédition 1983) offert par l'éditeur Emmanuel Leymarie.

Lettre de l'écomusée de la truffe, n° 1, janvier 1983, offerte par M. Savignac, maire de Sorges.

« Armes de Jacques Aymer de la Chevalerie à Rhodes et à Lindos », tirage à part de l'*Archivum Heraldicum* (n° 3-4/1982) ; hommage de l'auteur Jean Eybert.

M. de la Clergerie offre une affiche relative à l'adjudication, en décembre 1905, d'immeubles provenant de l'ancien dépôt de mendicité ainsi que le devis de construction de deux maisons édifiées à cet emplacement (rond-point Charles Durand). Il présente un tissu brodé aux armes de Périgoux dont l'interprétation reste conjecturale.

C. Chevillot, *Découvertes anciennes à Castel-Réal, la collection Delseillé*, (extrait du B.S.E.R.P.E., t. 32, 1983) ; don de l'auteur.

Note sur une croix d'apparence templière de la Canada, article illustré offert par son auteur René Deuscher.

M. Jean-Pierre Naudain, de l'ambassade de France au Caire, envoie un article du *Progrès Egyptien* du 16 janvier 1984 mentionnant le royaume d'Araucanie et propose ses services pour d'éventuelles recherches généalogiques à Port-Saïd.

Remis par M. Claude Lacombe, 100 numéros de l'hebdomadaire *Ol Contou* (1966-1967-1968), de la part de M. Mallebouche, imprimeur au Bugue.

Le premier fascicule du *Guide du Musée du Périgord* (Fenlac, 1984), hommage de l'auteur M. Soubeyran.

B. et G. Delluc, « Les Signes en empreinte du début du paléolithique supérieur » (extrait des *Actes du Congrès préhistorique de France*, XXI^e : session 1979, vol. 2) : don des auteurs.

Le D^r Delluc présente un extrait de la *Tribune Médicale* (25 février 1984), relatif au Professeur Samuel Pozzi, gynécologue renommé né à Bergerac, dont la valeur réelle fut contestée, notamment par Léon Daudet.

Coupures de presse diverses parmi lesquels, dans *Science et Vie* (février 1984) un article d'Elisende Coladan, « Ouj sont les artistes de la grotte de Jovelle ? »

REVUE DES PÉRIODIQUES REÇUS. — Dans *Spéleog-Dordogne* n° 79, se trouve un intéressant article de J.-P. Bitard, « Les sculptures pariétales éclairées par le jour ».

Bulletins et Mémoires (1981-82) de la Société archéologique et historique de la Charente, contenant deux articles intéressants, l'un de Paul Lefrancq sur Saint Cybard, l'autre de Guy Mandon sur les clergé et églises des paroisses charentaises du diocèse de Périgueux à la fin du XVII^e et au XVIII^e s.

Dans le *Répertoire de la France du Midi* (Paris, C.N.R.S. 1984) on note un article de M.-M. Compère et D. Julia sur les Collèges français du XVI^e au XVIII^e siècles pourvu de notices bien documentées sur les collèges de Bergerac, Domme, Mussidan, Périgueux et Sarlat.

RAPPORT MORAL. — M. le Secrétaire général constate la bonne santé de notre Société dont 88 adhésions portent à 544 le nombre des membres, malgré les 20 décès que nous avons à déplorer. Les réunions mensuelles avec une moyenne de 47 participants et celles de la Commission de recherches, se sont tenues régulièrement. Outre l'assemblée générale ordinaire de mars, une assemblée générale extraordinaire a approuvé en septembre, les nouveaux statuts. Les deux excursions, l'une le 12 juin aux Eyzies, Commarque et Sireuil, l'autre le 11 septembre à Saint-Léon-sur-Vézère et Lascaux II, ont été très suivies. Parmi les innovations, on relève la création par MM. Delluc et Penaud d'un encart dans le bulletin pour communiquer les renseignements pratiques : la « récréation » de cinq minutes lors des séances ; une émission mensuelle sur Radio-Périgord par M. Penaud. La bibliothèque a été reclassée par M^{me} Rousset, MM. Mouillau et Duverger et s'est accrue de nombreux dons. On note le succès des deux journées du livre, le 1^{er} mai au siège, le 15 août à Beauregard et Bassac. Malgré quelques retards imputables aux difficultés de l'imprimerie Joucla, les 4 livraisons du bulletin ont paru normalement. En mai, le tirage a été porté à 1.200 exemplaires. Avec 356 pages d'où émergent 16 articles de fond comportant 68 illustrations dont une hors-texte, il témoigne de sa vitalité. Dans la variété des rubriques, l'histoire religieuse vient en tête, mais l'archéologie monumentale se ressent de la disparition de Jean Secret.

En conclusion, M. Becquart exprime son fidèle attachement à notre Société à laquelle il s'est consacré sans réserve et qui lui a beaucoup apporté en retour. Il évoque sa participation au centenaire en 1974 et au Congrès de Périgueux en 1978, chaleureusement applaudi, il remercie l'assemblée qui vient de l'élire membre d'honneur.

COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER. — M. Bélingard lit son rapport de gestion qui est adopté à l'unanimité par l'assemblée ainsi que les nouveaux tarifs. Après le vote du *quibus*, M. le Président remercie notre Trésorier pour son dévouement attentif à notre Société.

COMMUNICATIONS. — Le D^r Delluc remercie le Conseil général pour la subvention de 5.500 F qu'il nous accorde et M. et M^{me} Lamy qui nous accueilleront le 18 septembre à Savignac-Lédrier. Il a participé à la Commission des sites du 15 février, au cours de laquelle ont été décidées l'extension des sites classés de Font-de-Gaume et des Combarelles et le classement du château de la Roche-Fontissac. Il signale avoir reçu de M. le Préfet, une lettre relative au squelette du Regourdou et de M. Cubelier de Beynac, une information sur le congrès de Blaye en octobre prochain.

M. Lagrange nous entretient des lieux de réunions périgourdins au cours du XIX^e s. et surtout sous le Second Empire. La bonne société fréquentait clubs et cercles au sein desquels se distingue celui de philologie illustré par la célèbre gravure d'Alfred de Froidefond. Parallèlement les cafés drainent un nombreux public. Le Grand Orient, le Café de la Comédie, l'Alcazar qui donna son nom au cabaret parisien, comptent

parmi les rendez-vous les plus prisés. Leur influence fut considérable sur le mouvement des idées.

Le Dr Delluc s'est intéressé à une vue peu connue de Périgueux, figurant sur un portrait de Mgr Macheco de Prémieux au musée du Périgord. Ce tableau a été exécuté par Gauthier vers 1755, alors que les coupoles, visibles ici, n'étaient pas encore protégées par une toiture. On les voit couvertes de tuiles comme celles de Saint-Etienne de la Cité et de Souillac. De tous les bâtiments figurant sur cette représentation, seul subsiste aujourd'hui l'ancien collège des Jésuites, devenu le dépôt d'archives. Cette intéressante communication suscite de nombreux commentaires au sujet de ces édifices.

Enfin, M. Claude Lacombe rend compte de la 91^e réunion de la Commission de recherches, le 24 février 1984 : M. Lacaille a montré des diapositives de clichés anciens reproduisant des structures gallo-romaines en Périgord ; M. Lavaud a parlé du cluzeau de Lusignac et d'aménagements semi-troglodytiques près de la grotte de Jovelle ; M. Lacombe a commenté des diapositives sur une faïence de Thiviers et sur une crypte ornée sise à la Tour-Blanche, avant de résumer son étude sur le cluzeau de la Pouyette à Bertric-Burée. Il rappelle ensuite que la Commission de recherches a participé le 21 février au carrefour des associations, émission de Rad'o-Périgord.

REGLEMENT INTERIEUR. — L'assemblée adopte à l'unanimité le règlement intérieur proposé par le Conseil d'administration pour actualiser celui de 1950.

ELECTIONS. — Le scrutin pour le renouvellement du Conseil d'administration a lieu dans la bibliothèque, sous la surveillance de M. Bélingard, Trésorier. Les bulletins de vote sont dépouillés par M^{me} Parat, MM. Chassaing et Boras et donnent les résultats suivants :

Votants : 60. — Nul : 1. — Suffrages exprimés : 59. Ont obtenu :

MM. Bélingard, Duverger et Mouillac, M^{me} Rousset et Sadouillet-Perrin : chacun 59 voix.

Duverger et Mouillac, M^{me} Rousset et Sadouillet-Perrin : chacun 59 voix.

MM. Aublant, Pommarède et Secondat : chacun 58 voix.

MM. Lagrange et Penaud : chacun 57 voix.

MM. Delluc et Soubeyran : chacun 56 voix.

M^{me} Soubeyran : 55 voix.

M. Lacombe : 54 voix.

M. Chevillot : 52 voix.

MM. Esclafar et Miquel : chacun 2 voix.

Les conseillers sortants sont donc réélus. M^{me} Soubeyran remplace M. Bequart non candidat

ADMISSIONS. — M. Didier MOUTON, le Rouquet, la Feuillade, 19600 Larche; présenté par MM. Bélingard et Lacombe:

M. et M^{me} Pierre PERDU Résidence La Boétie, bâtiment 5, rue Emile Faure, 24200 Sarlat; présentés par MM. Lacombe et Lambert;

M. François MALBOURIANE, 28, rue Ferdinand Dupuy, 24000 Périgueux; présenté par M^{me} Faure et Rousset;

M. Jean-Pierre CUBERTAFON, Moulin du Bac, 24270 Lanouaille; présenté par le Dr Delluc et M. Bélingard;

M. Jean DECOTTIGNIES, 3, rue de la Constitution, 24000 Périgueux; présenté par M^{me} Bélingard et M. Carrenzo;

M. Christian CARCAUZON, 16, rue du 26 Mars prolongée, 24600 Ribérac; présenté par le Dr Delluc et M. Avriilau;

M. Bernard BOUGOT, 28, rue du Général Foy, 24290, Montignac-sur-Vézère; présenté par MM. du Chazeau et Bélingard;

M. Eric BOUGOT, 28, rue du Général-Foy, 24290, Montignac-sur-Vézère; présenté par les mêmes;

M. Christian BONNET, Pavillon militaire Vulmix, 43700, Bourg-Saint-Maurice; présenté par M^{me} Flourez et M. Bélingard;

M^{me} Solange BIDAUT, 26, rue Voltaire, 94000 Villejuif; présentée par M. Bélingard et le D^r Delluc,

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire de séance,

M. SOUBEYRAN.

Le Président,

G. DELLUC.

COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER

EXERCICE 1983

RECETTES

79 droits de diplôme	1.975,00	
944 cotisations de membres	24.575,00	
1.073 abonnements au bulletin	74.671,00	101.221,00
Dons et subventions		11.890,00
Vente de bulletins et de livres		25.702,46
Intérêts et arrérages		7.031,19
Loyers		22.016,46
Excursions et divers		31.784,13
TOTAL DES RECETTES		199.645,24

DEPENSES

Bulletins : Pour le quatrième bulletin de 1982 et les trois premiers bulletins de 1983 :		
Impression	54.024,65	
Illustrations	6.319,09	
Distribution	2.031,64	
T. V. A.	5.663,62	68.039,00
Cotisations et abonnements		470,00
Frais de correspondance		3.661,30
Frais de bureau, achats de livres et de mobilier ..		13.531,27
Salaires et frais sur salaires		1.701,85
Eau		1.490,95
G.D.F. - E.D.F.		1.698,45
Impôts		15.210,00
Assurances		4.323,00
Travaux immobiliers		8.927,05
Excursions et divers		14.491,11
TOTAL DES DEPENSES		133.543,98
Total des recettes	199.645,24	
Total des dépenses	133.543,98	
Excédent des recettes pour l'exercice 1983		66.101,26

ACTIF NET DE LA SOCIETE
au 31 décembre 1983

Disponible :		
Caisse d'Epargne	54.458,35	
Caisse	703,17	
C. C. P.	50.402,96	
B. N. P.	54.539,46	160.103,94
Réalisable à court terme :		
Bon du Trésor février 1986	5.000,00	
Bon du Trésor mai 1986	5.000,00	
Bon du Trésor février 1984	5.000,00	
Bon du Trésor février 1985	5.000,00	
Bon B.N.P. juillet 1987	4.000,00	
Bon B.N.P. juin 1988	7.000,00	31.000,00
Fonds d'Etat (Legs Testut) :		
Rente 5 % perpétuelle	2.298,00	
Rente 3 % 1945 - 1954	7.080,00	
Deux obligations : Emprunt d'Etat 1978	1.911,00	11.289,00
Immobilisé :		
Immeubles de la société pour leur valeur d'achat :		
18, rue du Plantier	2.200,00	
16, rue du Plantier	2.256,04	4.456,04
TOTAL DE L'ACTIF		206.848,98

Si l'on compare ces chiffres à ceux de l'an dernier, on constate une nette amélioration. L'excédent des recettes sur les dépenses passe de 15.492,15 F à 66.101,26 F. Le disponible en fin d'exercice passe de 85.638,96 F à 160.103,94 F.

Mais nous avons eu des recettes extraordinaires : le remboursement des dommages « Tempêtes » par la Compagnie d'assurances, des subventions en forte augmentation qui peuvent ne pas être reconduites, une très belle vente de livres, mais nos stocks s'épuisent.

En contre-partie, nous allons avoir à régler les travaux de toiture qui viennent d'être achevés, de gros travaux de menuiserie intérieure et extérieures (portes, contrevents, planchers, rayonnages) et une augmentation des dépenses courantes d'environ 10 %.

Dans ces conditions, j'ai soumis à notre Président un projet de budget qui nous laissera un excédent de recettes d'environ 20.000 F. Il est basé sur de nouveaux tarifs de cotisations et d'abonnements qui sont les suivants, qui ont été retenus par le Conseil d'administration, et que je vous demande d'approuver :

Droit de diplôme	30 F.
Cotisation des membres titulaires :	30 F.
Abonnement pour les membres titulaires :	80 F.
Abonnement pour les particuliers :	120 F.
Abonnement pour les collectivités* :	120 F.

Le Trésorier
J. M. BELINGARD

La grotte préhistorique de Jovelle

(Commune de la Tour-Blanche)

Etude préliminaire

Au cœur du Ribéracois, la commune de la Tour-Blanche est riche de très nombreux monuments injustement méconnus. Qu'il s'agisse de l'ancien château-fort, de la crypte historique récemment dégagée à proximité de l'église paroissiale (Carcauzon, à paraître), des manoirs de Roumailhac, Jovelle qui aurait abrité les nuits du Prince Noir, ou Hautefaye, tous évoquent quelques pages du passé local : un passé qui est celui des temps historiques (Secret, 1966, p. 89). A une époque considérablement plus reculée, celle des glaciations würmiennes, correspond le séjour, sur ce territoire du Périgord blanc, de chasseurs. Les gravures pariétales de la grotte de Jovelle en sont, sans doute, l'inestimable et fragile témoignage.

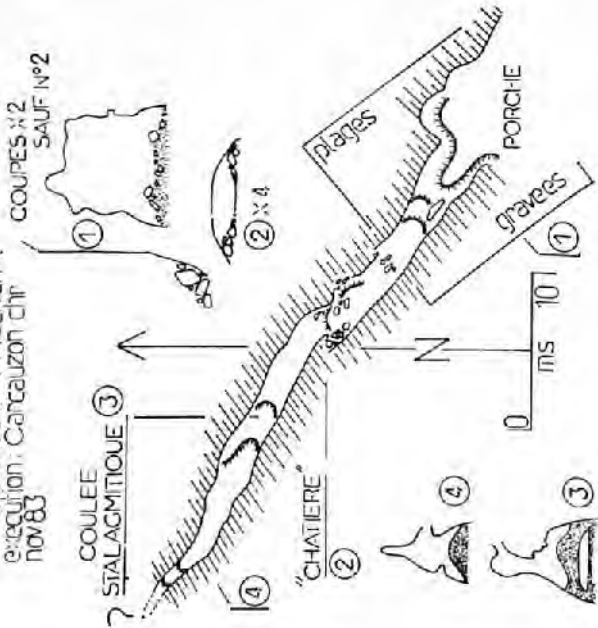
SITUATION ET HISTORIQUE DES RECHERCHES

A 1 km à l'ouest de la bourgade de la Tour-Blanche, Jovelle, partie intégrante d'un massif conséquent, dont l'hydrogéologie karstique actuelle est tributaire du Bufféale, sous-affluent de la Dronne, se présente comme un massif rocheux, dont les flancs, soulignés par deux vallons secs parallèles, sont enserrés de bois étendus. Le château (XIV^e siècle) se dresse sur cet éperon, en contre-bas et au sud-ouest duquel s'ouvre la grotte. Outre ses ruines couronnées de mâchicoulis, le site recèle, adossée aux murailles castrales, une aérienne chapelle voûtée d'un berceau brisé, un vieux lavoir, un remarquable cluzeau et des silos ¹.

1. De récentes prospections de Chr. Carcauzon (SCP) ont révélé l'existence, à la base des murailles de la chapelle castrale, d'une excavation troglodytique inédite. Dans le vallon proche de Chapuzet, un cluzeau et un abri troglodytique ont également été mis en évidence par Ph. Boismoreau et Chr. Carcauzon, en janvier 1983.

A GROTTÉ PRÉHISTORIQUE
de JOVELLE
24: La Tour Blanche

relevés topographiques
Carcauzon chr.-f. m. schen I
exécution: Carcauzon chr.
nov 83



B RÉPARTITION DES GRAVURES

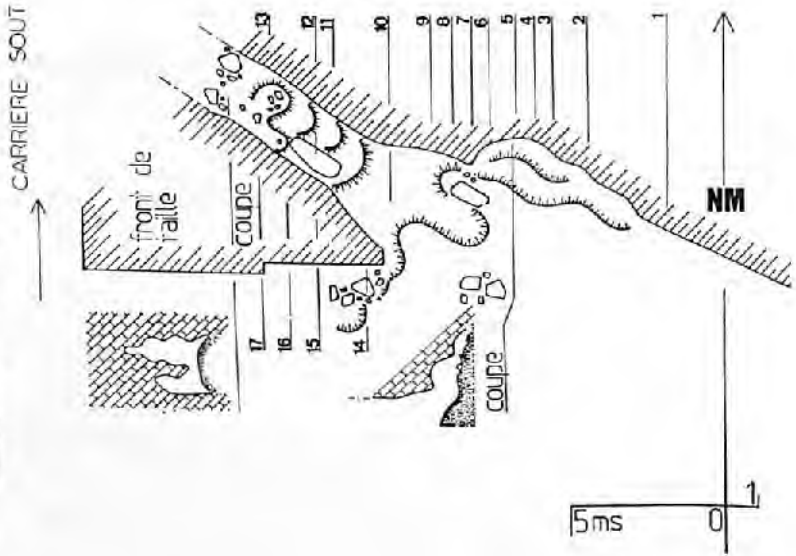


Planche 1 — A. Topographie générale de la grotte de Jovelle, B. Répartition des gravures.

Le porche de la caverne, masqué par des replis de terrains et une dense végétation arbustive, bâille en partie haute d'un front de falaise entaillé de carrières souterraines. Il est encadré par deux d'entre elles, dont les entrées sont visibles de la route D 84 qui mène à Verteillac (X = 450,750 ; Y = 341,800 ; Z = 150 environ, feuille IGN Nontron 1/50.000). Ce site attrayant ne pouvait manquer d'attirer l'attention des archéologues et des spéléologues. De fait nombreux sont ceux qui y firent de courtes incursions (Chaussier, 1958, p. 14 ; Chaumette, 1962 ; Carcauzon, 1970, p. 194 ; Marchand, 1978, p. 50). N'apparaissant sur aucun compte-rendu, la grotte demeurait apparemment ignorée. Les carriers la connaissaient pourtant de longue date et ils envisagèrent d'y ouvrir un chantier : de profondes saignées mutilant les parois sont là pour rappeler ce projet, dont les incidences réelles demeurent inconnues.

En mai 1983, S. Avrilleau, en quête de vestiges d'habitats troglodytiques, reconnaît enfin les premiers mètres de la caverne et signale à la Direction des Antiquités historiques son intérêt protohistorique (céramique abondante trouvée à même le sol). Six mois plus tard, le 16 novembre, dans le cadre d'une étude exhaustive du karst local, Chr. Carcauzon explore la totalité de la cavité, découvre de multiples tracés sur la paroi sud et prend conscience de l'importance préhistorique du site. Le lendemain une inspection méthodique des supports rocheux lui révèle l'essentiel des figurations pariétales ².

DESCRIPTION DE LA CAVITÉ

La grotte de Jovelle est une cavité fossile dont le développement n'excède pas 36 m. Elle se compose d'une galerie unique de section variable, creusée aux dépens de diaclases parallèles quasi jointives. L'orientation générale de celles-ci (sud-est nord-ouest), fonction de la géologie régionale, est commune

2. Le 19 novembre 1983, Chr. et S. Carcauzon, accompagnés de D. et L. Mischieri, lèvent la topographie de l'excavation, photographient les gravures et découvrent sous les voûtes des carrières voisines plus de 100 m de galeries liées selon toute vraisemblance à la grotte de Jovelle. Les 20 et 26 novembre des prospections complémentaires permettent de nouvelles progressions, mais sans découverte d'art pariétal. Le 21 novembre, un courrier est adressé à M. Malleville, maire de la Tour-Blanche, qui, quelques jours plus tard, sous la conduite de Chr. Carcauzon, la visite la cavité ornée. A leur tour, les 3 et 4 décembre, J.-M. Bouvier (Université de Bordeaux I — Institut du Quaternaire), E. Coladan, B. et G. Delluc (I.A. 104 du CNRS et Musée national de Préhistoire des Eyzies) et J. Plassard (étudiant, longuement les gravures que leur a présentées l'inventeur. Le 6 décembre, P. Vidal (Laboratoire de Recherche des Monuments historiques) et N. Aujoulat (Centre national de Préhistoire de Périgueux), à qui est remis le mobilier coiffé sur place, se rendent ensemble à la grotte de Jovelle, et, trois jours plus tard, une protection provisoire par grille ceinture le site.

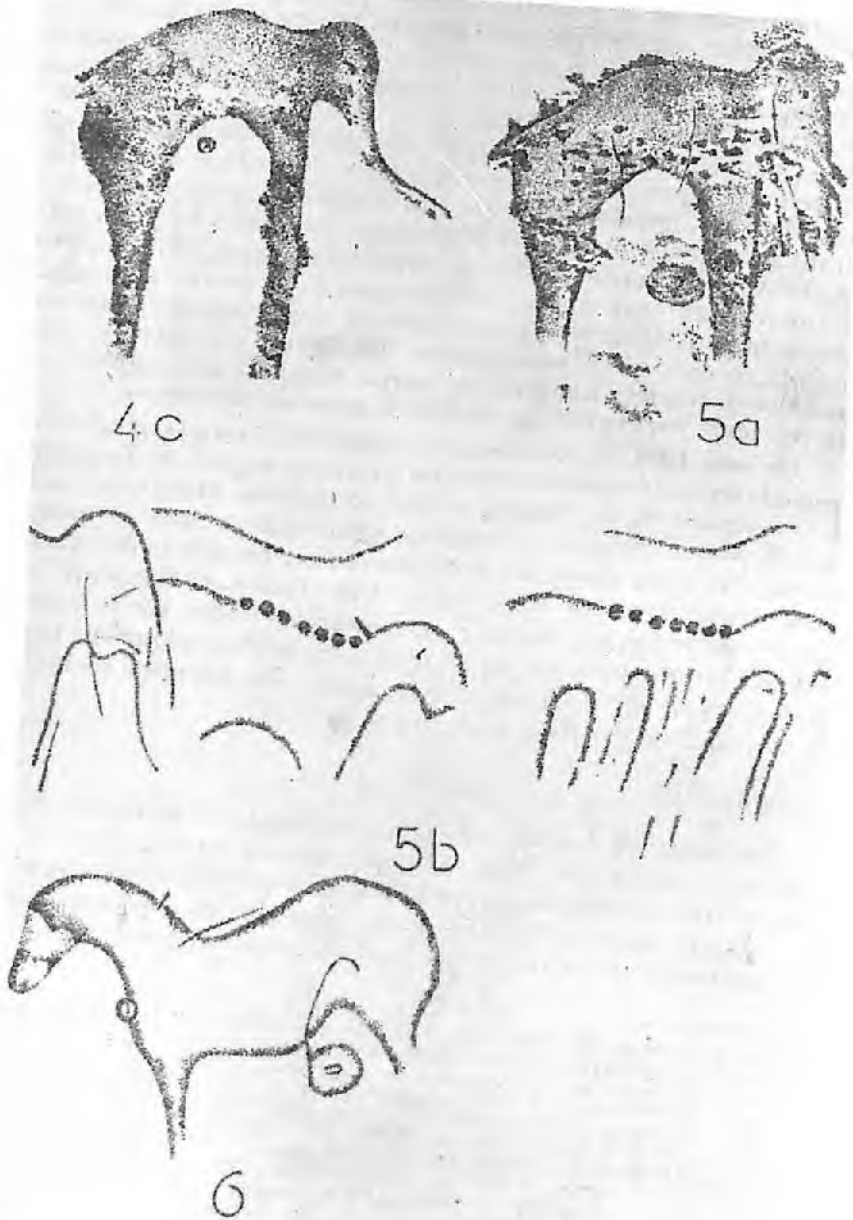


Planche 2. — Dessins d'après photographies des figurations n^o 4c, 5a, 5b [deux interprétations graphiques] et 6.

à la plupart des cavernes périgourdines. L'affaissement-dissolution du banc rocheux séparant les plans de fissuration détermine l'existence de portions de galeries aussi larges que hautes. L'influence des joints de stratification demeure constamment mineure, mais a pu être prépondérante au niveau du porche, aujourd'hui considérablement réduit (éboulements, extraction du calcaire...). (pl. 1, A).

A 15 m de l'entrée un passage surbaissé scinde en deux la cavité. La première de ces zones, où se trouvent une partie des figurations pariétales, succède immédiatement à un vaste auvent (4 m de large à la base et 3,10 m de hauteur). La seconde dont la longueur avoisine 20 m est par endroits concrétionnée. D'éventuelles gravures peuvent y être masquées çà et là par des voiles de calcite, abondants surtout 10 m avant l'actuel terminus. Ce dernier, susceptible de désobstruction, est constitué par un conduit exigü, déclive et largement colmaté.

La grotte, dont le sol alluvionnaire ancien est masqué par d'importants dépôts sédimentaires, souvent remaniés par des animaux fouisseurs, fait partie d'un vaste réseau karstique établi en régime noyé. Au Paléolithique supérieur, la cavité, où avait cessé toute activité hydrologique, présentait une topographie vraisemblablement différente de celle qu'elle offre actuellement : la galerie aux voûtes plus élevées s'étendait davantage en direction du sud-est (des traces de creusement karstique, visibles à quelques mètres au sud du porche, témoignent des dimensions originales de ce dernier). Il est probable que le jeu normal de l'érosion, combiné plus tardivement au travail d'extraction du calcaire, a détruit, avec leurs supports (toit et paroi sud), de précieux vestiges graphiques. Le réseau de Jovelle se développe au sein d'un horizon crayeux fossilifère, attribué à l'Angoumien inférieur, et s'apparente à la grotte toute proche de Bourg-des-Maisons. Tout comme cette dernière cavité, il est susceptible de livrer divers prolongements.

RÉPARTITION ET DESCRIPTION SUCCINCTE DES PRINCIPALES GRAVURES

Localisées sur les parois sud et nord de la cavité, situées aujourd'hui en zone vestibulaire ou franchement même à l'extérieur du porche, les gravures de la grotte de Jovelle sont éclairées par la lumière du jour. L'effondrement partiel de la voûte et de la paroi sud n'est pas sans dommage pour le



7



8b

8a



15a



15b

Planche 3. — Dessins d'après photographies des figurations n^o 7, 8a, 8b, 15 a et 15b.

bestiaire gravé. La desquamation des parois et la prolifération de bryophytes sont les conséquences inévitables d'une telle distribution. Exception faite des figures n^{os} 15 a et 15 b, les gravures sont vigoureusement tracées sur des supports rocheux de planéité relative. D'anciens ruissellements pariétaux, attestés par la présence de coulées stalagmitiques, ont interdit l'utilisation de certaines plages. Il ne semble pas, contrairement à l'opinion d'Elisende Coladan (Coladan, 1984), que les dépôts de calcite affectant les parois de la zone vestibulaire, aient pu recouvrir ici des tracés gravés. Les parties profondes de la cavité ont apparemment été dédaignées par les artistes. Elles présentent un concrétionnement récent (plancher stalagmitique qui recouvre localement la surface sédimentaire) (pl. 1, B et pl. 5, A).

A. — Paroi nord :

Sur une distance de 15 mètres sont gravées les figurations n^{os} 1 à 11 et 13.

— N^{os} 1, 2 et 3. Ces premiers tracés sont difficilement discernables, émergeant à peine d'un abondant remplissage masquant le paléosol.

— N^o 4 (frise de 3 mammoths et boviné (?)). Réparties dans une concavité, au ras du sol actuel, les gravures n^{os} 4 à 7, nettement lisibles, constituent, sans nul doute, l'ensemble le plus intéressant. Une frise de 3 mammoths retient tout d'abord l'attention. Un proboscidiien géant (113 sur 150 cm), enferme dans son trait de contour deux autres mammoths de plus petites dimensions. Sa trompe et ses défenses sont confondues avec celles de l'un des deux petits mammoths (60 sur 70 cm). Le troisième mammoth (30 sur 40 cm), trompe relevée, est d'allure juvénile (pl. 2, n^o 4 c) : il confère à la scène un caractère « familial », qu'il est tentant de croire intentionnel. En bas et à droite de la trompe du mammoth géant, des tracés d'interprétation délicate pourraient évoquer l'image d'un boviné. Un anneau rocheux a été découvert par N. Aujoulat au voisinage de cette frise de mammoths.

— N^o 5 (mammoth, équidé, ponctuations, signe circulaire, cupules). A proximité immédiate des figurations précédentes, en contrebas et à gauche de ces dernières, une nappe de quelque 17 cupules ou ponctuations est gravée sur le corps d'un quatrième mammoth (38 sur 47 cm) (pl. 2, n^o 5 a ; pl. 6, A). Un signe circulaire (8 cm. de diamètre) est gravé entre les membres de l'animal. Recoupant son front, se distingue l'arrière-train d'un équidé (?) (40 sur 18 cm). La ligne dorsale de celui-ci est soulignée de 7 ponctuations profondes : signe ou ébauche de bas-relief (pl. 2, n^o 5 b).

— N^o 6 (cheval, traits, signe circulaire). A la hauteur du mammoth n^o 5 a et à sa gauche, remarquable par la rigueur du trait, un cheval (46 sur 39 cm) s'impose d'emblée comme une œuvre importante sur le plan esthétique. Bien que le dessin d'une petite partie de la tête (du maxillaire inférieur au chanfrein) ait été estompée par la chute d'une écaille rocheuse et en dépit d'une abondante couverture algale, les contours de l'animal demeurent nets. Deux traits recoupent son encoûre. Sous la ligne ventrale, à la hauteur des jarrets, est gravé un signe circulaire (7 cm de diamètre), prolongé par un tracé très fin sur le flanc de l'équidé (pl. 2, n^o 6 et pl. 5, B).



Planche 4. — Dessins d'après photographies des figurations n° 9, 16 et 17.

— N° 7 (ours acéphale (?)). S'inscrivant dans un cadre de 40 sur 40 cm, la dernière gravure, située hors de la grotte proprement dite, représente peut-être les vestiges d'un ours acéphale. Le plantigrade serait évoqué schématiquement par une ligne dorsale dépouillée, les membres antérieurs et postérieurs, le poitrail et la naissance de l'encolure étant suggérés de façon sommaire (pl. 3, n° 7).

— N° 8 (figure animale fragmentaire et tracé arciforme d'axe vertical). Au-delà de l'ensemble des figures n° 4 à 7, entre le sol et une profonde saignée horizontale creusée par les carriers, sur une plage de 1,50 m de longueur, sont gravés les dessins n° 8 et 9. En premier lieu se lit le corps acéphale d'un animal (félid (?)) [110 sur 50 cm]. L'absence de tête semble ici imputable à la chute d'un fragment de la paroi. La ligne dorsale est double, l'antérieur projeté en avant remonte suivant un tracé curviligne pour ébaucher l'encolure (pl. 3, n° 8 a). A l'aplomb de l'antérieur une image arciforme d'axe vertical (65 sur 15 cm) pourrait être interprétée comme la ligne de ventre et la face interne des membres d'un autre proboscidiien (pl. 3, n° 8 b).

— N° 9 (capridé et tracés indéterminés). C'est la présence d'un bouquetin qui fait tout l'intérêt du panneau : le ruminant dépourvu de corps arbore une encolure courbe de taille réduite. Les oreilles représentées de face se juxtaposent sur le sommet de la tête, dessinée de profil (50 sur 25 cm). Au-dessus du garrot, sont gravés des traits dont la signification demeure mystérieuse. D'autres tracés, quadrangulaires et curvilignes, peuvent être décelés au niveau du poitrail (pl. 4, n° 9).

— N° 11 et 13 (ovale et tracés curvilignes). A 5 et 7 m de l'entrée, partiellement enfouies sous le remplissage, diverses gravures ont été répertoriées parmi lesquelles un ovale et des tracés curvilignes pouvant correspondre à des figures animales.

B. — Paroi sud :

— N° 14 (têtes animales (?), tracés curvilignes et rectilignes). Près de l'entrée, se chevauchent et s'entremêlent avec la plus grande confusion de nombreux traits vigoureusement gravés, curvilignes ou rectilignes. Leur lecture est rendue fort difficile en raison de la médiocre qualité du banc calcaire encaissant. Toutefois on peut identifier sous réserves une grande tête de boviné (150 cm de haut) et, au-dessus, la partie antérieure d'un grand équidé (poitrail, tête, œil suggéré par une cavité naturelle, encolure, garrot et naissance de la ligne dorsale).

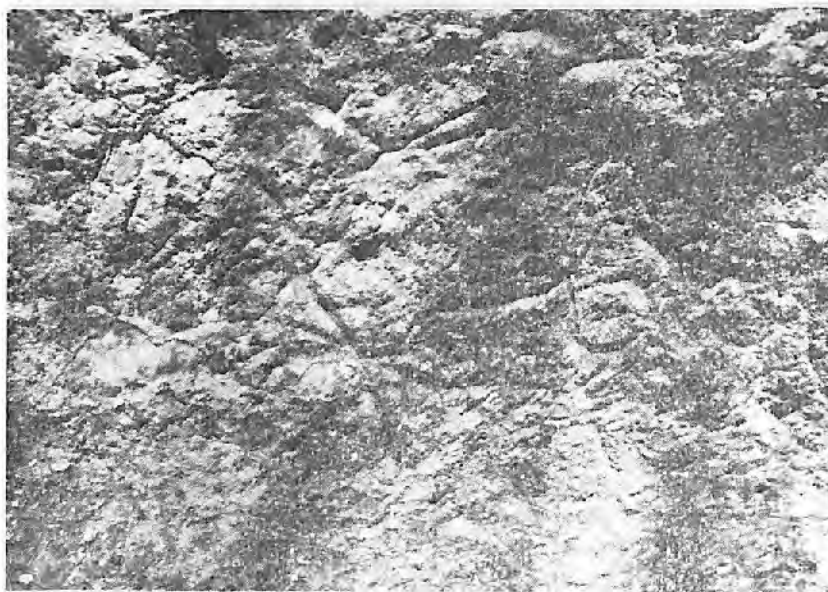
— N° 15 (rhinocéros (?) et petit mammoth). A 1,80 m de l'arête rocheuse limitant la porche vers le sud (intersection du front de taille et de la paroi naturelle), au ras du sol, membres légèrement masqués par les sédiments, un animal (25 sur 19 cm) porte deux cornes parallèles comme un rhinocéros (pl. 3, n° 15 a). Légèrement en contre-haut, un petit mammoth (15 sur 15 cm) semble être né de la même main que l'animal précédent (pl. 3, n° 15 b).

— N° 16 (avant-train d'équidé (?), tracés curvilignes et rectilignes, cupules). Une nouvelle plage gravée de plus d'un mètre carré (130 sur 100 cm) présente de grands traits, verticaux ou obliques, rectilignes ou sinueux, dont la lecture révèle une image composite : en partie droite du panneau, des tracés subverticaux sont peut-être les antérieurs d'un grand équidé. Sur la gauche des lignes courbes évoquent un grand mammoth. Une série de 4 cupules est nettement apparente (pl. 4, n° 16).

— N° 17 (figuration humaine (?), tracé rectangulaire). A 5 m à l'intérieur



A



B

Planche 5 — A. La zone vestibulaire de la grotte (paroi sud). B. cheval n° 6.

de la cavité sont vigoureusement gravés des traits courbes, convergeant en V vers un tracé rectangulaire situé au ras du sol. Il pourrait s'agir ici d'une figuration humaine fragmentaire se limitant aux contours de l'abdomen et des cuisses fléchies sous lui (110 sur 60 cm) (pl. 4, n° 17).

Pour clore ce bref inventaire, il reste à mentionner deux groupes de tracés de localisation fort différente.

— N° 10 (stries parallèles, longitudinales, ovale). Disposés côte à côte, en sommet de voûte, sous le porche, deux panneaux de stries parallèles longitudinales peuvent faire discuter de tracés d'origine humaine ou de griffades de petits mammifères, éventuellement retouchées, une image ovale, associée à des bourrelets de calcite suggérant les cuisses, pourrait évoquer une silhouette féminine³.

N° 12 (tracés fragmentaires). Sur la face nord d'un monolithe, vestige d'une paroi médiane, enfoui partiellement dans le remplissage, des tracés fragmentaires doivent également être notés. De même sur la terrasse extérieure, de vagues lignes subsistent sur des blocs épars, vestiges de la voûte ou de la paroi sud.

COMMENTAIRES

Il est trop tôt pour avancer une datation que la fouille du sol⁴ permettra peut-être de préciser par la stratigraphie, si les remaniements opérés par les animaux fouisseurs ne sont trop importants. Il est cependant possible de souligner la répartition des gravures en deux catégories. La première comporte des figurations animales en profil absolu aux membres raides et exagérément allongés, à la ligne ventrale arciforme, aux extrémités non achevées : mammoth, rhinocéros (?). Dans le second groupe se rangent quelques dessins moins rigides d'aspect, tels le petit cheval et la tête de bouquetin. Les premières gravures, d'allure assez archaïque, évoquent le style II de A. Leroi-Gourhan (Leroi-Gourhan, 1965), qui est sensiblement superposable au Gravettien et au Solutrén ancien. Les autres incitent par leur aspect plus tardif à rajeunir en partie cette attribution chronologique. L'existence de signes, de même, plaiderait en faveur de compositions attribuables au style III (Solutrén récent, Magdalénien ancien).

Les figurations pariétales n'ont pas toujours été aussi proches de l'entrée de la cavité qu'elles le sont aujourd'hui. Cependant même si l'éboulement partiel du porche primitif en a réduit les dimensions, il reste probable que les œuvres

3. Sur le plafond du porche se trouve une figure féminine isolée et oblitérée par plusieurs traits (Coladan, 1984).

4. Divers objets (outils et éclats de silex, vestiges osseux parfois humains, tessons de céramique) ont été recueillis à la surface du sol. En l'absence de contexte stratigraphique, ils n'apportent pas d'argument de datation.

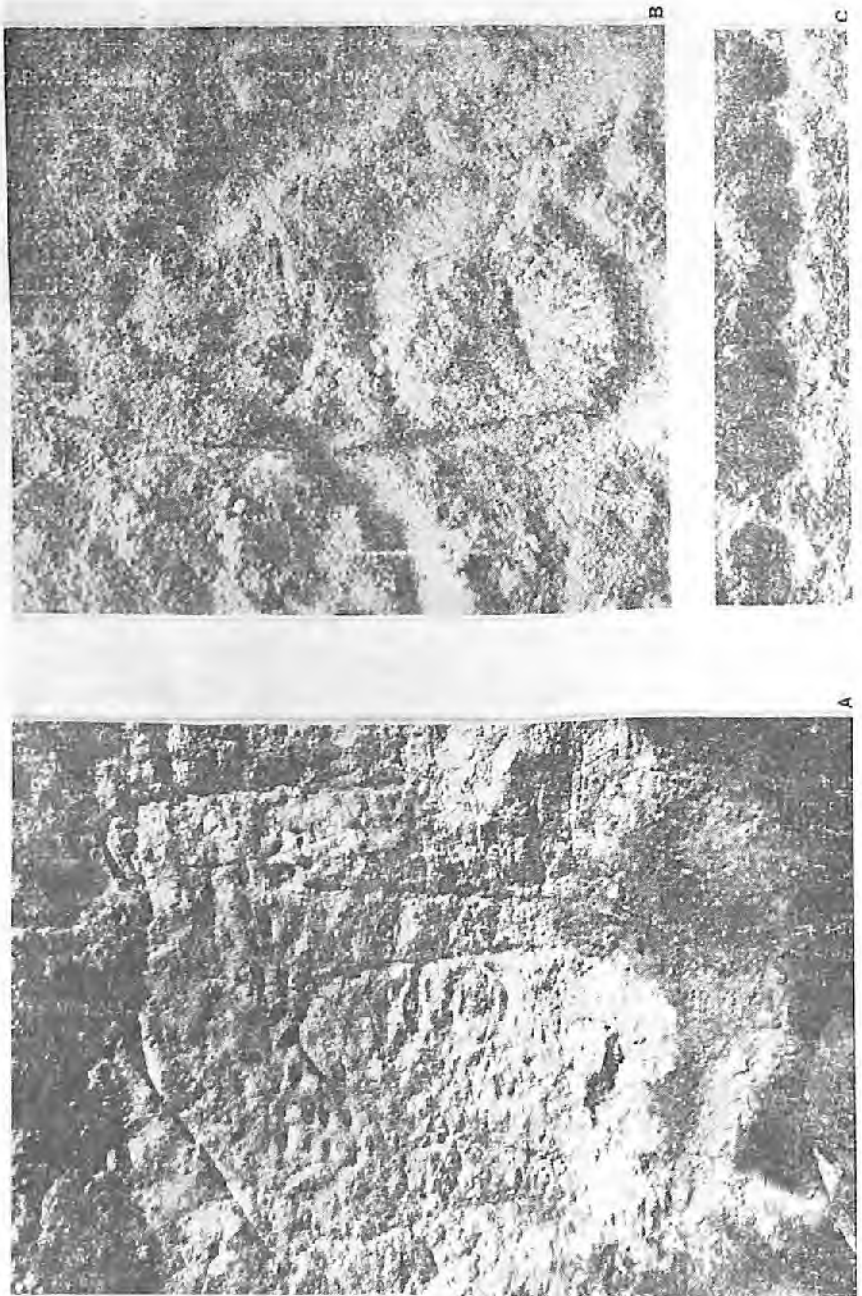


Planche 6. — A. mammoth n° 5a. B. détail des traits du cheval n° 6, au niveau de l'aîne et du signe circulaire. C. détail des cupules n° 5b.

ont été exécutées à la lumière du jour, sans recours donc à un quelconque éclairage artificiel. Le caractère accusé du trait de gravure cadre bien avec ce que l'on sait des œuvres gravées en abris sous roche, galeries d'accès ou porche de caverne. Le trait est, à Jovelle, tantôt large, paliné, profond, à profil aigu ou non, tantôt très fin, paraissant parfois remarquablement frais. Si la conservation de ce petit ensemble pariétal est globalement bonne, cela est dû en partie à la nature crayeuse du calcaire moins susceptible d'altération que celui des assises coniaciennes à composante sableuse. Les strates très épaisses de cet étage angoumien offrent par ailleurs une bonne résistance à la gélivation, ce qui est loin d'être le cas des calcaires en plaquettes (Fénelon, 1951, p. 387). Mis à part les saignées attribuables aux carriers, Jovelle n'a pas à déplorer le cortège fréquent de graffiti modernes, surchargeant souvent les tracés anciens (pl. 6, B et C).

Les figurations sont uniquement gravées (les peintures, s'il en existait, ont disparu) et intéressent les parties basses des parois. Il y a tout lieu de penser, en fonction de l'étude du champ manuel en hauteur (Delluc, 1983, p. 71), que, si les artistes ont effectué leurs tracés debout, ils se tenaient sur un sol masqué aujourd'hui par une épaisseur de sédiment voisine de 1,50 m.

L'intérêt de la grotte de Jovelle réside tout autant dans l'originalité profonde de son décor pariétal que dans sa situation géographique. Sa découverte, au cœur du Périgord blanc, zone peu et mal prospectée d'un point de vue spéléologique et préhistorique, lui assure d'ores et déjà un intérêt évident. Caverne-jalon, éloignée, stylistiquement surtout, des sites charentais et girondais à l'ouest, de la grotte de Gabillou au sud, de Teyjat et de Villars au nord et nord-est, des Bernous enfin à l'est, elle mérite une étude approfondie et une protection efficace. Après avoir failli disparaître sous les pics des carriers, il serait regrettable de voir le bestiaire qu'elle abrite maculé ou dégradé et son sol archéologique bouleversé.

Christian CARCAUZON

16, rue du 26 Mars prolongée,
24600 Ribérac.

BIBLIOGRAPHIE

- CARCAUZON, Chr., 1970, Compte rendu d'exploration, *Spéleo-Dordogne*, n° 32, p. 194.
- CARCAUZON, Chr., à paraître, La crypte de la Tour-Blanche, *Spéleo-Dordogne*.
- CHAUMETTE, G., 1962, Monuments mégalithiques et cluzeaux de la région de Pausac, *Bull. Soc. hist. et arch. du Périgord*, 89, fasc. 4, p. 157-160.
- CHAUSSIER, J.-B., 1958, Explication de la genèse et de l'évolution des réseaux karstiques du Périgord, *Bull. Inter-groupes des Spéleo-Clubs de Dordogne*, n° 3, p. 13-17.
- COLADAN, E., 1984, Qui sont les artistes de la grotte de Jovelle, *Science et Vie*, n° 797, p. 52-53, 2 fig.
- DELLUC, B. et G., 1983, Les grottes ornées de Domme, *Gallia-Préhistoire*, 26, p. 7-80, 52 fig.
- FENELON, P., 1951, *Le Périgord. Etude morphologique*, Lahure, Paris.
- LEROI-GOURHAN, A., 1965, *Préhistoire de l'art occidental*, Mazenod, Paris.
- SECRET, J., 1966, *Le Périgord. Châteaux, manoirs et gentilhomnières*, Tallandier, Paris.
-

Présents et services des Consuls de Périgueux aux XIV^e et XV^e siècles

La belle série des registres de la comptabilité urbaine de Périgueux, bien que discontinue ¹, constitue en fait, on le sait, une chronique de l'histoire de la ville. Leur lecture informe sur les problèmes politiques internes ou les répercussions des événements extérieurs qui ont retenti sur la vie urbaine à diverses reprises. On sait aussi que par les rôles de la taille, on peut arriver à chiffrer la population fiscale de la ville ; par l'étude des cotes d'imposition de chaque chef de famille on pourrait chercher une approche de la stratification économique de cette société. Les chapitres de dépenses des travaux publics ouvrent des perspectives sur les salaires et les conditions de travail des métiers du bâtiment, ceux qui se rapportent aux Charités ou à la fête de la Saint-Jean font revivre ces différents moments de l'année qui rompaient avec la routine quotidienne.

Dans ces registres de comptabilité, très soignés dans l'ensemble, les recettes et les différentes dépenses sont classées par chapitres. Chaque année, un chapitre particulier est ainsi consacré aux sommes dépensées au titre des « présents et services ». Cet usage d'offrir des présents n'est pas particulier à Périgueux ; il se retrouve dans la plupart des comptabilités urbaines médiévales, que ce soit Rennes, Tours, Chartres, Calais, Douai, Lille, Saint-Omer, Dijon ou Saint-Flour ². Mais, ce chapitre et les dépenses qui lui sont propres ne sont pas partout détachés avec la même netteté qu'ici. Elles sont, au contraire, le plus souvent, noyées dans l'ensemble des dépenses.

1. Ces registres des Arch. comm. de Périgueux sont cotés CC 41 à CC 96. Les chapitres qui ont servi de base à la rédaction de cet article sont facilement repérables à l'aide de l'annec.

2. Dans la majorité des cas, l'étude des présents n'est en effet qu'une partie d'un sujet plus vaste. Seul Alain DERVILLE, *Pois-de-vin, cadeaux, racket, patronage. Essai sur les mécanismes de décision dans l'état bourguignon*, *Revue du Nord*, 1974, p. 341-364, a étudié en elle-même cette pratique et ses modalités.

ses. Au-delà de la sécheresse des chiffres, et grâce à la particulière minutie des justifications données par les comptables périgourdins, cette rubrique permet de saisir de façon concrète un aspect intéressant de la vie de relations, à condition toutefois, pour pouvoir apprécier tout son sens et toute sa valeur, d'en opérer un relevé complet dans les registres des XIV^e et XV^e siècles. On pourra ainsi confronter ensuite les différentes données récoltées en ce qui concerne leur répartition chronologique, les denrées qui firent l'objet de présents, les personnes à qui on les a destinées et les circonstances qui les ont justifiées.

Qu'entendait-on par présents et services ? Bien que confondus dans un même chapitre, il est sûr qu'une distinction théorique existait entre les services, dûs à titre féodal, qui s'apparentaient au droit de gîte, et les présents plus ou moins spontanément offerts par le maire et les consuls. On peut donc s'interroger sur le sens, les intentions et l'efficacité de ces derniers. Dans certains cas, les documents de Périgueux y répondent clairement. Ces dons ont en général pour but de se rendre favorable la personne à qui on les destinait — ce sont là souvent les termes mêmes des documents — et par conséquent d'en obtenir un appui. Sans aller jusqu'à parler de corruption, ils ont été un moyen de pression, une façon d'attirer l'attention même quand, apparemment, il s'agissait d'un simple geste de courtoisie. Et, de fait, le plus souvent, ils sont envoyés avant les décisions à prendre. Les cadeaux de remerciement ou de reconnaissance sont infiniment plus rares. Il va sans dire que pour nous, la distinction est souvent difficile à établir entre ces deux notions toujours confondues d'ailleurs dans les textes. On peut admettre que les présents en vin, avoine et luminaire (torches et quelquefois chandelles) représentent le plus souvent des services qui correspondent à un devoir ou à l'usage (seules les quantités sont variables suivant le rang du bénéficiaire ou les possibilités économiques de la ville), le vin ou les vins plus raffinés pouvant à eux seuls faire objet de cadeaux. Le vin et l'avoine accompagnés ou non de luminaire se retrouvent partout.

Notre enquête porte sur 554 attributions, chaque attribution pouvant comporter une seule denrée ou de deux à six denrées différentes. Dans des cas assez nombreux (nous en avons relevé une cinquantaine), aux « services » habituels étaient ajoutés des « présents » de denrées plus rares ou plus fines. Dans les présents eux-mêmes, une distinction parfois

difficile à saisir existait entre le cadeau de courtoisie plus ou moins intéressé et le pot-de-vin dont le but est avoué dans le texte lui-même. Ainsi en septembre 1491, où des commissaires du roi séjournèrent deux jours à Périgueux. Le but de leur « visite » concernait le recrutement de gens d'armes pour la guerre de Bretagne. On les défraya de leur hôtellerie mais de plus, les consuls décidèrent de leur « donner de bon vin pour qu'ils ne causent aucun dommage à personne pour aller à la guerre ». Cette tactique réussit et « ils ne mirent personne de la ville sur aucun rôle ni registre ».

Pour mieux s'expliquer la signification de ces présents, il convient d'examiner les personnes différentes à qui ils ont été destinés. Le premier groupe, le plus important, concerne les représentants du roi : le sénéchal de Périgord (50 rubriques) ou son lieutenant (8 attributions) dont le rôle dans l'exercice de la justice est particulièrement sensible dans la première moitié du XIV^e siècle. Sénéchal de Périgord et aussi de Quercy jusqu'en 1370-1371, il résidait à Cahors ou à Domme et se rendait fréquemment à Périgueux pour « y tenir l'assise » à l'hôtel du Consulat. Un certain nombre d'officiers et de magistrats, ne résidant pas non plus à Périgueux, entouraient et conseillaient le sénéchal et dans quelques occasions, lors des assises, ceux des officiers royaux qui au-dessous de lui occupaient les plus hautes fonctions recevaient également quelques présents du Consulat. Ce sont essentiellement le juge royal (75 rubriques), les procureurs et les commissaires du roi (30 rubriques). Le « trésorier de France » ne saurait être oublié quand les nécessités de sa fonction l'amènent dans la ville. Le nouveau sénéchal venu prendre possession de la sénéchaussée (deux cas), les sénéchaux voisins (Limousin trois fois, Toulouse deux fois, Rouergue une fois, Agenais une fois), de passage dans la ville, figurent également dans les libéralités du Consulat.

Les officiers royaux, les juges, les magistrats, les avocats, les procureurs ont été les plus nombreux bénéficiaires jusqu'au traité de Brétigny (1360). A partir de 1370 et jusqu'à la fin de la guerre, plus ou moins selon les années, ce sont les hommes de guerre qui ont reçu et probablement même exigé le plus grand nombre de présents, que ce soient les chefs de compagnies, ou les capitaines des garnisons des châteaux d'importance stratégique notoire (Bigaroque, Abersroche, Mussidan, Montignac, Estissac, Ribérac, Saint-Sulpice, Montastruc, Corbaffy, Bergerac). Ou encore les petits seigneurs périgourdiens

participant aux opérations, tels ceux de Mareuil, Comarque, Limeuil, Bourdeille, Grignols et Clermont.

Les autres attributions sont dévolues à de hautes personnalités séjournant dans la ville à une occasion ou à une autre. On peut, entre autres, retenir ainsi le comte de Périgord (5 fois), l'évêque de Périgueux (2 fois), l'archevêque de Bordeaux (2 fois), l'évêque d'Agen (2 fois). En 1375-1376, la ville reçut la visite du collecteur du pape (2 fois) et d'un sous-collecteur (une fois) pour un cas bien particulier : d'abord pour apporter de l'argent prêté par le pape, puis avec pour mission de récupérer cet argent prêté à trente bourgeois ou s'ils ne rembourseraient pas, de les « mettre en sentence ».

Quelques femmes (une douzaine de fois) figurent comme telles dans ces dépenses : la duchesse de Bretagne en 1331, la comtesse de Périgord en 1332, la femme du sénéchal (4 fois entre 1320 et 1339) ou celle de son lieutenant (1367), la femme du capitaine de Mareuil en 1436, la dame de Clermont en 1437, Mme d'Albret accompagnant son époux en 1477 ; plus précisément, Mme d'Angoulême « la vieille » le 5 mai 1491 et Mme de la Trémoille en 1493 qui passèrent par la ville l'une et l'autre en se rendant en pèlerinage au Saint-Suaire de Cadouin et à Notre-Dame d'Hautefaye.

Quelles sont les circonstances qui ont provoqué ces cadeaux ? Elles sont assez réduites. On peut admettre comme un service (et ces dépenses figurent en effet sous ce terme dans la comptabilité de la ville), les présents de cire et le « drap d'or » offerts par les consuls pour les services funèbres de personnages officiels, c'est-à-dire les consuls ou le maire en exercice, mais aussi, lorsque le cas se présente, l'épouse du maire en fonction : c'est ainsi qu'en 1454 quatre torches de cire furent attribuées par le Consulat pour les obsèques de l'épouse du maire Aymeric de Merle, et aussi 12 torches en 1492-93 où était maire Front Arnaut de Golse.

Ces dons s'étendaient parfois au roi et à la reine — peut-être dans ces derniers cas étaient-ils sollicités. En 1322, un présent comportant en particulier de la cire est consigné pour les funérailles du roi Philippe V ; et en 1324 les cérémonies funèbres de la reine sont mentionnées par un don en numéraire de 100 sous et 16 deniers. Parfois aussi, pour si ténus et aussi peu affables que soient les liens qui les unissaient, ces attributions funéraires s'étendaient à la maison comtale. En 1324, un drap d'or et 12 torches sont dépensés pour la comtesse de Périgord Brunissende (pour 16 livres et 9 deniers); la ville offrit encore

le drap d'or et 8 torches pour Archambaud de Périgord, chanoine de Saint-Front appartenant à la famille comtale.

En dehors de ces circonstances fortuites qui ont fait l'objet de 27 attributions en deux siècles, les autres circonstances sont liées, dans la majorité des cas, aux événements historiques qui ont affecté la ville. Jusqu'au milieu du XIV^e siècle, la ville a surtout été préoccupée des problèmes de sa vie propre et elle s'est attachée à perfectionner et à stabiliser son administration. Elle en était à ce stade de sa croissance où elle devait encore affirmer et défendre des droits récemment acquis. La royauté, par la diplomatie et par l'exercice de son pouvoir judiciaire, tentait de maintenir l'équilibre entre les forces opposées. La ville s'est ainsi trouvée en proie à des conflits incessants et entraînée dans d'interminables querelles juridiques : les procès pour obtenir de faire payer les tailles aux catégories qui cherchaient à s'y dérober, pour confirmer les droits de la bourgeoisie vis-à-vis du comte et du chapitre de Saint-Front toujours opposés au pouvoir des bourgeois, ont constitué l'essentiel de ses préoccupations malgré des relations toujours suivies avec le roi et malgré les participations financières aux campagnes royales que cela impliquait.

C'est à l'occasion des « assises » tenues à Périgueux de une à six fois par an, que le Consulat a distribué le plus grand nombre de services et de présents entre 1314 et 1366-67 ; en 1321-22 et 1322-23, c'est même pour les assises qu'a été effectuée la totalité des cadeaux. Au cours des autres années entre 1314-15 et 1337, les pourcentages de cadeaux d'assises par rapport à l'ensemble des présents effectués par la trésorerie consulaire se sont échelonnés suivant les années entre 35 % et 82 % et cinq fois ils ont représenté de 71 % à 82 % du total des dons. On peut mesurer par là le poids des problèmes judiciaires dans cette période de l'histoire de la ville, puisqu'à partir de 1338-39, la proportion décroît pour tomber à 10 % en 1346-47.

Si l'on compare d'autre part entre eux les nombres des attributions annuelles, on observe de très grandes variations entre deux extrêmes : l'un de 41 attributions en 1375-76 et l'autre d'une seule, trois quarts de siècle plus tard, en 1446-47. Les faits historiques peuvent à eux seuls donner justification de ces deux extrêmes. Les événements de 1375-76 constituent un moment très important pour la libération du Périgord. La ville de Périgueux en particulier était alors menacée par les Anglais qui occupaient Brantôme et qui venaient quotidiennement

escarmoucher devant la ville. Aussi, tous les efforts furent-ils tendus vers la guerre. En contre-partie des secours qu'elle reçut, la ville fut un point de passage et de stationnement des gens d'armes. Ce furent d'abord des capitaines envoyés par le roi à la tête de troupes. Puis, le 26 février 1376, arriva Duguesclin, lui aussi avec des troupes, et l'on sait combien le connétable s'employait à se faire donner de l'argent et à vivre sur le pays. Comme lui, toute sa suite fut abreuvée. Les consuls, de plus, eurent du mal à obtenir que les « réquisitions » soient payées aux habitants, d'où encore des cadeaux de remerciement quand les fournisseurs furent rentrés dans leurs fonds. Puis, vint le maréchal de Sancerre avec une importante suite, ce qui, une fois encore, entraîna services et présents. La ville fut littéralement ponctionnée et elle fut contrainte d'emprunter 800 francs au pape qui dut envoyer plus tard son collecteur pour récupérer ces sommes ; il fallut l'amadouer par des cadeaux pour obtenir qu'il diffère encore ce remboursement. Tels sont les événements et le grand concours de troupes et de capitaines qui expliquent les nombreux présents que la ville fut alors contrainte de distribuer. A l'opposé, au creux de la courbe, l'unique et faible présent de 1447 se passe presque de commentaires, avec ses 4 torches et ses 12 mesures d'avoine. On sait, en effet, par ailleurs, que la ville était alors au plus bas de son économie, de sa démographie, de ses forces. Elle était exsangue et ruinée...

Y a-t-il d'autre part des événements qui ont justifié les autres attributions importantes ? En 1331-32, les libertés acquises par le Consulat se trouvaient encore gravement contestées. La ville soutenait devant le Parlement de Paris deux procès qui en étaient alors à leur phase déterminante, l'un contre le comte Archambaud IV et son frère Roger-Bernard, l'autre contre les chanoines de Saint-Front, qui les uns et les autres s'opposaient dangereusement au bon fonctionnement des libertés du Consulat et qui revendiquaient les droits, de justice en particulier, acquis par les bourgeois aux dépens des uns et des autres et qui s'opposaient de plus latéralement. On était en 1332 à la phase intense de l'enquête où le sénéchal, devant l'ampleur de la tâche, se fit assister par le juge mage de la sénéchaussée, Philippe de Greylo. La répartition des présents de l'année est bien le témoignage de cette situation et des angoisses des consuls : sur les 27 présents distribués, 3 vont au sénéchal, 7 à Philippe de Greylo plus un à son lieutenant, 5 au procureur du roi.

On ne s'étonnera pas non plus que l'on se ménage du côté du comte par deux présents et (ce qui est plus rare) du côté de sa famille : la comtesse reçut un baril de vin et Fortanier de Périgord, adoubé chevalier peu avant la Toussaint 1332, reçut pour cette circonstance des torches et un baril de « piment ». Le jugement final reconnut les droits et libertés des bourgeois.

Qu'advint-il ensuite en 1336-37 ? En 1336, la ville entra de nouveau en procès avec le chapitre de Saint-Front, le comte et le procureur du roi qui prétendaient confisquer pour le trésor royal les biens des bourgeois de Périgueux morts sans héritiers. La veille de Noël, une partie de l'administration de la ville est mise en la main du roi. Les cadeaux affluent : le jnge du roi en reçoit six pour sa part où le gibier, les épices, le poisson, les chapons figurent en bonne place avec ensuite des attributions diffuses aux différents officiers royaux qui ont eu un rôle dans cette affaire.

Les denrées qui ont fait l'objet de ces largesses sont révélatrices de certaines mentalités et d'un comportement social. Celle qui figure le plus souvent est assurément et comme partout le vin. Dans 35 % des cas seulement, soit 198 fois sur 554, les présents ne comportent pas de vin et une seule fois, en 1446-47, on n'en a pas distribué du tout au cours de l'année. Ce vin, on le sait³, est, dans la plupart des cas d'un vin sans aucun qualificatif. Mais il peut aussi être plus précisément blanc, rouge, claret, « vin puissant », vin « spécial » ; dans quelques cas, en offre du « piment » ou de l'hypocras qui sont des préparations aromatisées. On rencontre quelques mentions de vin vieux (c'est-à-dire du vin d'un an). Cette particularité se rencontre en novembre mais aussi au mois d'août, ce qui paraît un peu plus surprenant. On doit considérer que ces vins vieux provenaient de récoltes particulièrement bonnes et abondantes et en tout cas d'une qualité supérieure au vin de la dernière récolte. Ainsi, dans 358 cas, le vin fait l'objet de présents, seul ou accompagné d'autres denrées. Il est le plus souvent servi avec de l'avoine (101 fois sur 356, soit moins d'une fois sur 3, ou dans 28 % des cas), tandis que l'avoine n'est offerte seule que 15 fois et accompagnée de denrées variées autres que le vin seulement 17 fois. Le groupement vin-avoine-luminaire qui représente le service complet se ren-

3. Ariette HIGOUNET-NADAL, Le vignoble et le vin à Périgueux aux XIV^e et XV^e siècles dans *Vignobles et vins d'Aquitaine. Histoire. Economie. Art.* Fédération historique du Sud-Ouest, 1970, p. 53-54.

contre 46 fois. Ce luminaire s'exprime par un vocabulaire assez divers : les torches — soit sans qualificatif, soit dites torches de cire — représentent 77 % du luminaire ; on relève aussi quelques unités de « dobbles » de cire (probablement des torches ou chandelles doubles), 3 cas de présents en chandelles, deux de flambeaux et deux de bougies (au roi de Bohême). On trouve aussi 9 présents de cire non ouvrée.

D'autres cadeaux moins fondamentaux ou plus libres, sont représentés par des denrées variées avec une fréquence plus ou moins grande. Ce sont les épices qui, ensuite, apparaissent en plus grand nombre dans les présents, souvent, de façon globale, sous ce seul terme. Mais assez souvent aussi on précise la ou les denrées incluses dans ce mot. On ne trouve qu'une seule mention de poivre et on en offre alors une livre. Dans tous les autres cas, il s'agit de confiseries : gingembre confit (6 fois) ou simplement « épices confites » (5 fois), *manus Christi* ⁴ (4 fois) ou des dragées (4 fois). C'étaient là des denrées de luxe qui s'offraient en boîtes.

Le gibier constituait également un présent raffiné. Comme pour les épices, ces cadeaux sont parfois indiqués sous la forme générale de sauvagine, et parfois de façon plus précise. Le relevé en est intéressant et tout laisse penser que cette énumération est significative du peuplement des forêts périgourdines ⁵. On trouve ainsi tour à tour une attribution d'un quartier de sanglier, 23 attributions de perdrix (de 2 à 12 unités), seulement 3 attributions de lièvres (1 ou 2), 3 fois de bécasses, 2 fois d'un chevreuil, un faisan, un oiseau d'eau. Les poissons paraissent proportionnellement plus variés, mais ils sont d'un coût élevé. On relève ainsi 6 attributions de lamproies (de une à 4 pièces), 3 de saumon (entre un quartier et 2 unités), un brochet, une carpe, 13 attributions de « merlutz » ⁶, un esturgeon, une alose, 3 attributions de harengs (par douzaine), un barbeau. Cette liste pose un double problème d'approvisionnement et de conservation. Tout permet de penser que dans la majorité des cas, les poissons étaient séchés ou salés pour pouvoir circuler sans trop de risques. On ne

4. Confiserie qui s'apparente au massepain.

5. Pour comparaison, voir Bernard GAILLAT, Faunas médiévales de la rue Romaine à Périgueux, *B.S.H.A.P.*, 1981, p. 373-375, qui a identifié des restes d'ossements trouvés dans les fosses ovoïdes et, malgré une chronologie de détail parfois incertaine, A. GAUTIER, La faune d'un puits de l'abbaye de Saint-Avit-Sénieur (XI-XIII siècle, Dordogne), *Archeologie médiévale*, t. II, 1972, p. 358-370.

6. L'identification des poissons est toujours délicate, chaque région ayant ses propres désignations.

saurait sans cela justifier que soient mentionnés, à l'occasion, du poisson de mer et des merlus frais. Le fait qu'à une occasion, on envoie chercher un saumon à la paissière de Limeuil (sans y en trouver d'ailleurs), donne une précision sur la distance de remontée de la Dordogne par cette espèce recherchée.

Dans l'ordre décroissant du nombre et de la qualité des cadeaux, se trouvent ensuite les chevreaux puis les lapins qui semblent bien suppléer le gibier. En ce qui concerne les chevreaux, on sait que leur chair était particulièrement appréciée, même plus adultes. Mais on peut toutefois se demander si parfois on ne faisait pas passer quelques agneaux sous l'appellation alors plus flatteuse de chevreau. Quant aux lapins, étaient-ils des animaux d'élevage ou des lapins demi-sauvages de garenne ?

Les cadeaux de luxe, plus particulièrement réservés à des personnes de rang élevé, sont relativement rares à Périgueux contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres villes, Chartres ⁷ ou Lille ⁸ par exemple, mais dans un environnement différent, il est vrai. Ce pourrait être un signe entre quelques autres qui vont dans le même sens, d'un niveau de vie assez moyen à Périgueux. Mais, précisément, en raison de leur rareté, ils valent la peine d'être relevés. On ne rencontre guère que deux présents d'orfèvrerie : en 1326, un hanap doré avec son couvercle pour le juge du roi et en 1339, une coupe et sa soucoupe d'argent pour la comtesse de Périgord. Deux somptueux cadeaux de peau de martres furent faits, l'un de 50 peaux en 1447-48 au chancelier ⁹ et l'autre de 60 peaux en 1453-54 à Jean Bureau ¹⁰. Le libellé très succinct de la dépense occasionnée laisse penser qu'ils ne furent guère spontanés.

D'autres cadeaux moins luxueux ont été eux aussi excep-

7. Claudine BILLOT, *Chartres XIV^e-XV^e siècles*, Thèse de doctorat d'Etat, Paris VIII, Xéroxée, 1980, p. 358-360.

8. DERVILLE, *art. cit.*, p. 343-344.

9. ...* pour qu'il nous fût ami ». Il fallut faire appel à six marchands différents pour pouvoir réunir ce nombre (CC 83, f^o 15). Les martres à elles seules représentèrent 8 % du budget de la ville et le total des présents cette année-là se monta ainsi à 10,5 %. Ici, le pot-de-vin est considérable, par comparaison, et ne figure pas dans le chapitre des présents, mais dans un chapitre tout à fait à part intitulé « ce qu'a coûté la lettre d'exemption ».

10. Ce don figure bien aux « présents et services ». Ce fut l'un des consuls qui emporta les peaux à Paris où il fut envoyé « devers le roi » pour « remontrer à son conseil que nous avons exemption de ne payer aucune taille ». Les peaux étaient destinées à M^r Jean Bureau « afin qu'il nous ait pour recommandés » et cette fois un seul marchand (Stève Queyrai) put les fournir.

tionnels. Ainsi le jeu d'échecs offert en 1416 au seigneur de Duras qui avait négocié la reddition du château de Puymirol ¹¹. Certains présentent un caractère guerrier : un cheval offert au sénéchal (1338-39), une lance au capitaine de Ribérac qui promettait son aide à la ville, une selle au seigneur de Clermont, allié de la ville (1435-36), une épée de Limoges au capitaine de Bergerac (1449-50).

On n'a relevé que cinq présents d'étoffes et chaque fois en petite quantité. En 1461-62, on offrit cependant un habit au Frère Mineur venu prêcher le Carême à Périgueux. Quelques présents alimentaires n'apparaissent enfin qu'accidentellement et correspondent à leur saison : des figues à deux commissaires du roi en 1336-37, il est vrai accompagnées de vin, de « conilhs » et de perdrix, ce qui constituait un repas fin ; des pois nouveaux à Jean del Pon, maître de la Monnaie de la ville, le 7 juin 1421. Les consuls de Périgueux cette année-là étaient aux prises avec les problèmes monétaires et avec la difficulté d'assurer la protection de la Cité convoitée par les Anglais de la région. La modestie de ce présent, malgré l'agrément de sa fraîcheur (les pois constituaient généralement une réserve pour l'hiver), est un indice de la situation économique rétractée de la région.

Le tableau des denrées qui ont fait l'objet de présents et surtout leur répartition chronologique comme aussi les quantités offertes ont-ils une signification ? En fait, ces bilans posent de nouvelles questions et doivent, dans certains cas, être considérés comme le départ de futures recherches. Prenons par exemple le cas de l'avoine. Avant 1332-33, on ne relève pratiquement pas d'attributions d'avoine. Elle figure dans 22,5 % des attributions seulement avec un maximum très marqué pour les années 1366 à 1376. Cela peut poser la question de la place qu'elle occupait dans l'agriculture locale, celle aussi de la nourriture ou de la quantité des chevaux en service. Dans l'état actuel des connaissances, on ne peut pas donner de réponses satisfaisantes à ces différentes questions.

Les présents en fromages se situent d'une façon soutenue entre 1371 et 1443, c'est-à-dire à une période où le nombre des présents offerts par les consuls a été relativement important, mais aussi en un temps de guerre et de récession économique où l'on était contraint d'offrir ce que l'on avait. Ces fromages s'accompagnaient alors parfois de pain. La répartition des pré-

11. Signalé par M. Guy Penaud.

Dates	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1314-5	7	5				1	1	5			2			1	
1320-1	6	5						1						1	1
1321-2	5	4				1		5			1			1	1
1322-3	5	3						2	1					1	3
1323-4	8	3							1					2	2
1324-5	4	1								1				1	1
1325-6	4	2								1				3	3
1328-9	14	7					3	3		2	1	1		4	5
1330-1	17	8					1		1	1	3	2			
1331-2	27	16							4	1					
1332-3	15	5	1	6	1				1	1	1				2
1334-5	14	6	3		2				1	1	1				3
1335-6	17	3			3				3	1	4	5		2	1
1336-7	32	15			1	1		1	7	1	2	2		8	8
1338-9	20	7	2					1	5	4	3	3		3	4
1339-40	14	1								1	1		2	1	7
1340-1	4	3	1							1					2
1346-7	10	6								1		1			2
1366-7	26	23	13		1	2									1
1371-2	22	19	12			11	2					1			
1375-6	41	28	19			19	2					1	2	4	
1382-3	10	5	2		3	1			2			1			
1397-8	14	8	3			3			2						1
1398-9	8	6	2						2						
1400-1	6	3	2			1			3						
1407-8	6	3	1						3						1
1415-6	13	7	4		1			2	4		1			4	
1420-1	13	8	2		1			1	1	1		1	2	5	
1428-9	6	7	1	1		1	1	1				1	1	1	
1429-30	8	6	1								1		2	1	
1430-1	8	6	3										1	1	
1434-5	8	8	2			1							1		
1435-6	19	12	3				6	2						1	
1436-7	10	8	4			1							1	1	
1442-3	6	6	3				1								
1445-7	1	0			1										
1447-8	5	5	4												
1449-50	3	2	2												
1453-4	2	1				1									
1454-5	6	4	3								1				
1461-2	2	1	1												
1464-5	14	14													1
1467-8	4	3	1		1										1
1477-8	10	9	2			2									1
1488-9	11	9	1												
1490-1	17	17	3							1					
1492-3	16	14								2			1	1	
1498-9	9	9				1				2					1
1500-1	7	7													
Totaux	554	358	101	7	17	46	38	24	43	16	22	20	12	32	52

1. Total des attributions. — 2. Présents comportant du vin. — 3. Avoine et vin. — 4. Avoine seule. — 5. Avoine et autres denrées. — 6. Avoine, vins, torches. — 7. Fromages. — 8. Pain. — 9. Gibier. — 10. Conihs. — 11. Chevreux. — 12. Volailles. — 13. Viandes. — 14. Poissons. — 15. Epices.

sents de pain peut également poser un problème en ce qui concerne les premières comptabilités du XIV^e siècle. Sans aucun doute, faut-il lier la présence relativement fréquente de pain dans les cadeaux effectués avant 1330 à l'insuffisance des productions en ce temps d'intense surpopulation.

La répartition chronologique des cadeaux de luxe doit également être soulignée. Nombreux essentiellement dans la première moitié du XIV^e siècle, ils se raréfient dans la deuxième moitié du siècle pour devenir presque exceptionnels au XV^e. Doit-on comprendre que les mentalités de l'époque réservaient ces raffinements aux gens de justice ou à la seule haute société ? Les guerres, les braconnages probablement plus fréquents en période de disettes ou de dépression économique, auraient-ils par ailleurs contribué à dépeupler les forêts de leur gibier ?

Bien que par manque de documents, nous soyons mal renseignés sur la vie économique de notre région, de nombreux indices permettent de penser que les cadeaux raffinés n'étaient, en général, pas produits ou fabriqués dans l'immédiate région. Toutefois, les indices ne sont pas suffisants pour contribuer beaucoup à éclairer le réseau commercial de Périgueux. Les mentions de drap de Bruxelles (1366-67), de vermeil de Malines (1375-76), d'une épée de Limoges (1449-50), sont seules à verser à un dossier qui réclame encore bien des recherches. D'autre part, dans cette région de Périgueux où il n'y a pas de place pour les pâturages, les bêtes à lait sont plus que rares. Aussi, les fromages proviennent-ils du haut Limousin ou d'Auvergne.

Quelle est l'incidence de ces dépenses dans le budget global de la ville ? La balance des comptes n'est pas toujours indiquée dans les registres de la comptabilité urbaine. On connaît néanmoins le total des dépenses de la ville pour 34 exercices. Dans les trois-quarts des cas, soit 26 fois, les frais consacrés aux présents représentent entre 0,4 et 3 % des dépenses totales; dans 7 cas, ils se situent entre 3 % et 4 % et une fois, en 1464-65, ils représentent 8,5 % des dépenses globales. On aimerait pouvoir comparer avec d'autres villes. Mais peu de calculs sur ce point précis ont jusqu'ici été effectués. A Saint-Flour¹², qui est assez comparable à Périgueux, on a observé des pourcentages budgétaires à peu près identiques à ceux que nous avons rencontrés. Ils sont au contraire bien supérieurs à Chartres, mais la situation, le statut et les modes de vie y étaient

12. Albert RIGAUDIÈRE, *Saint-Flour, ville d'Auvergne au bas Moyen Âge. Etude d'histoire administrative et financière*, Paris, 1932, p. 596 et 737-739.

différents. De nombreux dons et présents étaient effectués à l'occasion des nombreuses entrées royales¹³. On voyait alors les dépenses de la rubrique des cadeaux s'élever jusqu'à 61,4 % des dépenses de la ville en 1383 ou encore 60 % en 1388 contre des taux de 2 % à 11 % en temps habituel.

Reste le problème des repas. À Périgueux ce problème est assez confus. Il ne semble pas que cela ait été ici — du moins officiellement — une pratique courante. Les documents n'en mentionnent que rarement, bien que parfois on ait précisé que cela s'était fait « comme c'est la coutume ». Apparemment, les motivations ne sont pas les mêmes. La convivialité semble être un fait social interne. Sur le plan formel, les frais de repas ne figurent pas dans les chapitres « présents et services », mais dans ceux de la « juridiction » ou des frais de fêtes (Charités ou Saint-Jean). Ils avaient lieu par exemple à la sortie d'office des membres de l'administration municipale. Cas tout à fait particuliers encore que les repas offerts aux Ordres mendiants : en 1330-31, les maire et consuls offrent un repas aux Frères Prêcheurs à l'occasion de la visite du prieur provincial et un autre aux Frères Mineurs; en 1331-32 aux mêmes Frères Prêcheurs le lendemain de saint Mémoire, à l'occasion de la réunion de leur chapitre dans la ville où deux cents frères étrangers assistaient et en 1336-37, un autre encore aux Frères Mineurs.

L'usage à Périgueux était plutôt dans les collations à base de vin que, suivant la saison ou les possibilités, l'on accompagnait de fougaces, de gaufres, parfois de jambon salé, de fromages, de cerises, de poires. Ces collations étaient offertes à certaines dates ou à certaines occasions. Les mentions dans la comptabilité sont tout à fait irrégulières.

Dans les chapitres de dépenses de « juridiction », on trouve mention de temps à autre que, pour la fête de Noël, le maire offrait ainsi un repas aux sergents de la ville ou à boire aux « bonnes gens qui venaient en son hostel ». Un dîner ou une simple collation était également offert aux sergents après la Charité de Pentecôte. Dans les mêmes chapitres des frais de juridiction, figurent sans régularité des collations offertes à l'occasion des réunions de travail où les consuls vérifiaient les comptes de l'année écoulée. Peut-être la personnalité du maire,

13. BILLOT, *ouvr. cité*, p. 353-360.

sa situation économique-sociale ou la situation financière de la ville ont-elles, au cours des années, permis ou refusé cette pratique et Arnaud de Bernabé, en son hôtel de l'actuelle rue du Calvaire, ou Hélié Dupuy ont-ils reçu plus souvent que d'autres maires, malgré la participation financière du Consulat.

Ces repas ou ces collations correspondent, ici du moins, à un objectif différent des présents aux personnalités étrangères. Ils accompagnent un travail exceptionnel, peut-être accompli à des heures elles-mêmes exceptionnelles ou s'inscrivent dans un contexte de fête où il convenait de faire participer ceux qui avaient été au travail pendant les réjouissances. C'est une manifestation d'un certain esprit communautaire et les dépenses en restent toujours dans des limites modestes.

Les missions des consuls ou des hommes de loi (avocats, notaires) auprès du Parlement de Paris dans la première moitié du XIV^e siècle se sont vraisemblablement accompagnées aussi de présents de corruption. Mais, à la vérité, nous sommes assez peu renseignés sur ces pratiques, un seul compte nous étant parvenu, celui du notaire Hélié de Papassol qui, en 1337, fut délégué ainsi à Paris où il demeura huit mois¹⁴. Ses dépenses journalières font ressortir pour cette période 28 rubriques de dépenses de présents adressés aux avocats et magistrats dans l'intention évidente et d'ailleurs avouée d'en obtenir soit une accélération de décision, soit un jugement dans le sens souhaité.

On retrouve les mêmes denrées : épices (4 fois et c'étaient des présents coûteux), chevreau (2 fois), cochon de lait (une fois), volailles (5 fois), poisson une fois seulement (un brochet et une anguille). Quatre chapons une fois, trois cochons de lait une autre ont été offerts à un repas où notre notaire était convié. Le vin, en revanche, est rare (2 fois seulement plus une fois sous forme de piment accompagné d'une galette). On peut enfin être surpris le 5 et le 14 juin de voir offrir une guirlande de roses — cadeau peu coûteux.

De plus, il est à noter que les repas offerts ont été relativement nombreux puisque l'on en compte huit. Sans qu'on puisse savoir combien de personnes avaient été conviées, le total de la dépense qu'ils ont représentée est chaque fois infé-

14. Arlette HIGOUNET-NADAL. Le journal des dépenses d'un notaire périgourdin en mission à Paris (janvier-septembre 1337), *Annales du Midi*, 1964, p. 379-402.

ricur — et souvent de loin — aux cadeaux d'épices. Les frais de réunion pour simplement « boire » ne sont consignés que deux fois.

Il n'était pas sans intérêt, pensons-nous, de se pencher sur cet aspect mineur de la vie municipale et urbaine qui n'engageait au total qu'une part assez minime du budget. Certes cette pratique des présents et cadeaux était d'un usage général et les denrées fondamentales se retrouvent partout, de même que le gibier et les volailles. Mais, dans la mesure où Périgueux, en ces derniers siècles du Moyen Age, vivait essentiellement de la production de sa région immédiate, ces observations peuvent permettre d'accéder à une idée du niveau de vie que nous pencherions à juger plutôt modeste. Si, d'autre part, on a quelques raisons de penser que tout ce qui n'était pas céréales (ou pain) et vin représentait des nourritures ou des objets sinon toujours de luxe, du moins assez recherchés, c'est encore un élément pour apprécier le niveau de vie moyen. La disparition du gibier dans les présents peut, on l'a vu, poser le problème du dépeuplement des forêts par suite des guerres et d'un braconnage qui a pu se généraliser en périodes de disette. Le volume et la qualité des présents comme la personnalité sociale ou politique des hommes à qui ils ont été dévolus, se calculaient sur le dessin général de l'histoire de la ville et de son état économique.

Arlette HIGOUNET-NADAL.

Découverte de trois sépultures médiévales aux abords de l'église d'Urval

A la suite de travaux de voirie entrepris par la commune d'Urval, trois sépultures médiévales ont été découvertes dans le bas d'une venelle située sur le côté Sud de l'église paroissiale. A la demande de la municipalité, une intervention de sauvetage fut menée en février et mars 1980 afin que ces découvertes soient étudiées¹. Une des trois sépultures (n° 3) fut totalement détruite lors des travaux de terrassements, elle contenait les restes d'un très jeune sujet. Lors de la fouille, il ne subsistait en place que deux plaques calcaires du côté gauche de la paroi du caisson sépulcral (voir plan). Le fond de la tombe était constitué par les dalles de couverture de la sépulture n° 2, qu'elle surimposait.

Les tombes avaient été creusées dans le colluvium de pente argilo-limoneux, de couleur brun-rouge, qui empâte la base du versant calcaire où se trouve établi le vieux village d'Urval. L'église paroissiale, de fondation ancienne (vraisemblablement antérieure au X^e siècle), est du type fortilifié. La nef est surmontée d'un logis de défense qui prolonge le clocher. Le chevet plat est lui aussi surmonté d'un élément à caractère défensif (grand mur); l'ensemble tel que nous le voyons aujourd'hui semble dater des XIII^e-XIV^e siècles, époque à laquelle Urval dut atteindre le sommet de son développement.

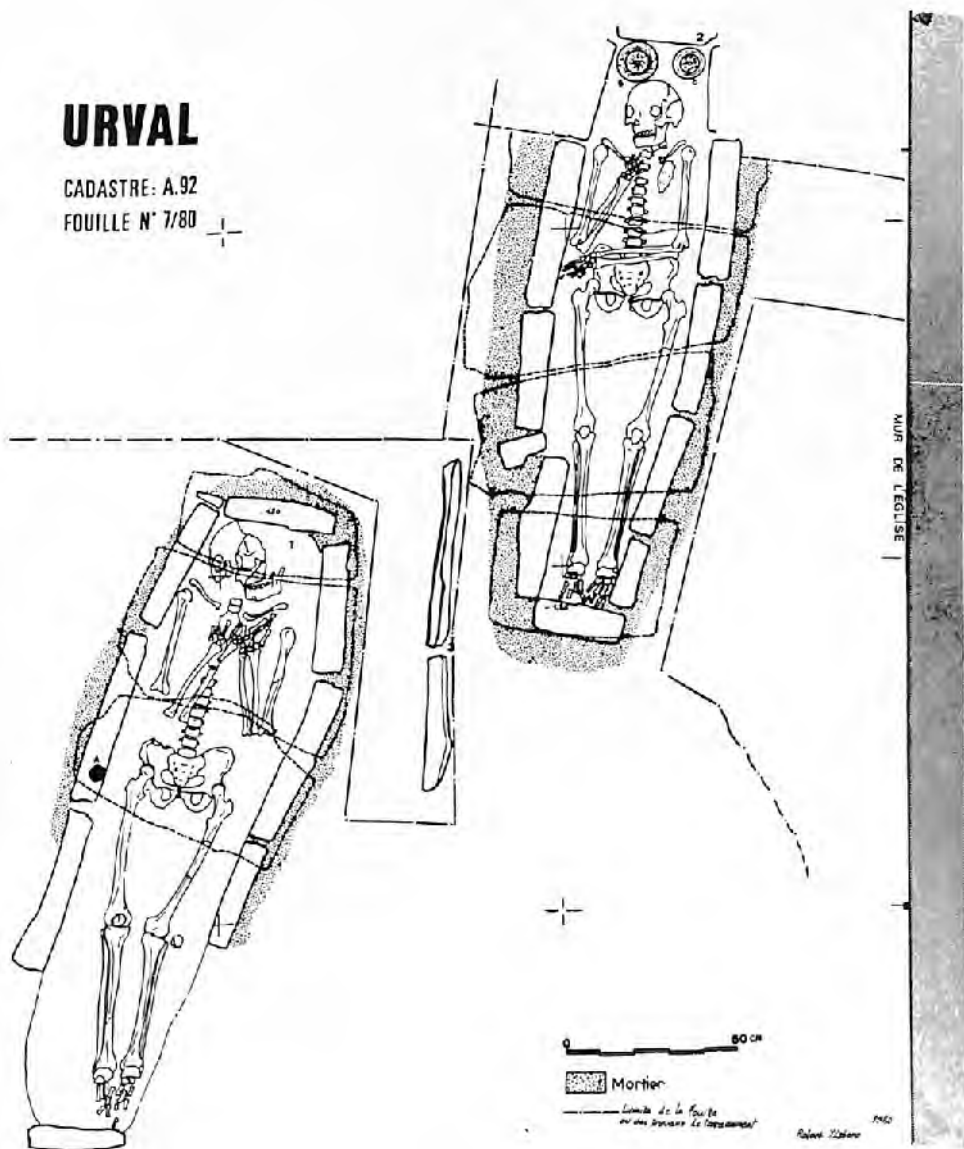
Le cimetière paroissial était alors établi à l'Ouest de l'église, face au porche d'entrée, il fut transféré par la suite à l'extérieur du village. Les sépultures découvertes ne semblent pas appartenir à ce cimetière, mais à une zone d'inhumation plus ancienne qui fut abandonnée certainement en raison du développement du village qui demandait une nouvelle orga-

1. Fouille de sauvetage 7/80. Eglise d'Urval. Cadastre : Section A, parcelle 92. Responsable : Y. Laborie.

URVAL

CADASTRE: A.92

FOUILLE N° 7/80



nisation. Toutefois ces inhumations paraissaient postérieures au massif de fondation de l'église qui date des X^e-XI^e siècles. Elles appartiennent donc peut-être à l'un des premiers cimetières paroissiaux qui aurait été implanté aux abords immédiats de l'église.

RÉSULTATS DE LA FOUILLE

SEPULTURE N° 1 : Excavée dans le dépôt argilo-limoneux du substratum, la fosse de cette inhumation était bordée par des dalles calcaires verticalement placées le long des parois, huit d'entre elles étaient encore « in situ » lors de la fouille. Un béton de chaux (chaux, graviers et chamottes de brique) de couleur rosâtre, coulé entre la paroi de terre de la fosse et les plaques de pierre, donnait une certaine solidité à l'ensemble. Le fond du caisson présentait l'argile à vif, sans aucun revêtement de couverture. Son obturation était assurée par plusieurs grandes plaques calcaires qui évitaient l'envahissement de la sépulture par les terres.

De plan trapézoïdal, légèrement dissymétrique, le caisson accusait un élargissement de son tiers supérieur. Cette configuration de la forme des tombes semble apparaître et se généraliser à partir de la fin du Haut Moyen Age, elle deviendra classique au cours du Moyen Age pour les cercueils de bois.

La sépulture était individuelle, le sujet d'âge adulte reposait en décubitus dorsal, jambes parallèles, pieds croisés. Les bras étaient ramenés sur la poitrine, mains sous le menton. Un disque taillé dans la tuile canale de 5 cm de diamètre, avait été posé sur le côté droit de la tombe, à la surface des dalles de couverture. Il constituait le seul mobilier retrouvé. La présence de disques taillés dans la brique, de la tuile ou de la paroi du vase, est excessivement fréquente dans les inhumations du Moyen Age. L'acte symbolique de déposer un élément circulaire (disque de tuile, de poterie, etc...) dans les sépultures est une pratique qui subsistera longtemps, jusqu'aux XVI^e et XVII^e siècles, aussi bien en milieu urbain que rural.

SEPULTURE N° 2 : La disposition du caisson sépulcral était similaire à celui de l'inhumation n° 1, précédemment décrite. Toutefois, deux légères différences étaient constatables; d'une part, les dalles des parois étaient aménagées, gardant les traces d'une taille piquetée sur leurs faces internes, et, d'autre part, elles étaient entièrement prises dans un coffrage

de béton de chaux assez conséquent, conférant à l'ensemble du caisson une grande solidité et un aspect plus soigné. Les dalles de couverture étaient également mieux choisies et plus importantes. Lors de l'ouverture, peu de terre avait pénétré à l'intérieur du caveau. Le squelette, dans un remarquable état de conservation, présentait des ossements en parfaite connexion anatomique. Il s'agissait d'un sujet d'âge adulte, de taille moyenne, reposant en décubitus dorsal, jambes parallèles. Le bras gauche reposait sur le bassin, le droit était ramené sur la poitrine, main sous le menton, le crâne était incliné sur le côté droit. Dans l'espace laissé libre entre le haut du crâne de la dépouille et le panneau de la tête du caisson, deux petits vases de taille et de forme sensiblement similaires, tous deux munis de couvercle, avaient été soigneusement déposés sur le fond de la tombe. Le vase de droite ne contenait aucune substance, par contre celui de gauche, sensiblement plus petit, muni d'un couvercle perforé de plusieurs trous avant cuisson, renfermait des charbons de bois consumés qui remplissaient 1/3 de son volume. Le couvercle percé avant la cuisson, modelé dans la même pâte que le vase et fabriqué pour lui, indique, en plus de son contenu charbonneux, qu'il s'agit d'un brûle-parfum complet. Utilisé au cours de la cérémonie, ce prototype d'encensoir fut ensuite déposé dans la sépulture.

Il est très rare de rencontrer des vases dont la destination fonctionnelle d'origine soit d'ordre cultuel. En principe, et les exemples pouvant être cités sont nombreux, les vases à encens déposés dans les tombes sont généralement issus du matériel domestique, vases à cuire ou cruches dont on a percé les flancs pour faciliter la combustion et le dégagement des fumées². À partir des X^e-XI^e siècles, la pratique de déposer dans une sépulture, au moment de l'inhumation, un ou plusieurs vases à encens semble d'expression chrétienne. Toutefois, des vases à charbons de bois ou à encens furent rencontrés dans des tombes « païennes » d'époque mérovingienne. Le symbole concrétisé par la combustion de charbons de bois ou d'encens peut aussi bien s'adapter aux sites païens et chrétiens

2. LEPREVOST (R.). Tombes médiévales dans l'ancienne église et dans le cimetière des Saints Innocents à Paris. *Les dossiers de l'Archéologie*, n° 7 (1974).
 CHAPELOT (J.). La céramique à usage funéraire. Poitiers de Saintonge, huit siècles d'artisanat rural, Catalogue de l'exposition du Musée national des Arts et Traditions populaires (Paris, 1975), p. 105.
 SCHWEITZ (D.). Vases funéraires médiévaux du Musée de Vendôme (Loir-et-Cher). *Bulletin B.A.C.*, t. 20 (1979-1980).
 SCHWEITZ (D.). Dépôts funéraires médiévaux en Vendôme et dans le Centre. *Ibid.* Cet article présente une excellente synthèse sur les rites funéraires médiévaux.

Dans le cas de l'inhumation n° 2 d'Urval, l'identité chrétienne est envisageable car la présence d'un deuxième vase, celui-ci retrouvé vide et gardant les traces d'un léger dépôt calcaire, semblerait bien correspondre au rite adopté et sanctifié par l'Eglise, qui consistait à placer dans les tombes un récipient contenant de l'eau bénite, accompagné d'un autre vase contenant des charbons destinés à faire brûler des grains d'encens.

Le liturgiste médiéval Jean Belet (évêque d'Amiens vers 1160) nous a laissé dans un texte la signification donnée par l'Eglise à ce genre de pratique³; le corps du défunt, lavé et habillé, est porté à l'église. Il est placé dans le tombeau; on apporte de l'eau bénite, des charbons et de l'encens. L'eau bénite a pour objet d'empêcher les démons d'approcher du cadavre dont l'encens couvre l'odeur; le charbon « témoigne que cette terre ne doit plus servir à des usages communs ». Le charbon se conserve, en effet, plus longtemps que les autres substances.

CONCLUSION ET DATATION

La morphologie générale des tombes, leurs relations par rapport au massif de fondation de l'église, le rite d'inhumation ainsi que le type de mobilier permettent de les dater du début du Moyen Age. La céramique contenue dans la sépulture n° 2, bien que de type nouveau et mal connu, ne semble pas postérieure au milieu du XIII^e siècle. Ces deux inhumations ont été vraisemblablement pratiquées au cours des XI^e-XII^e siècles, et sont postérieures à la construction de l'église.

Yan LABORIE

3. Abbé COCHET. Mémoire sur la coutume de placer les vases dans la sépulture de l'homme. *Bulletin monumental*, XX (1856), p. 344, note 1. « De divinis officiis », CLXI.

ANNEXE

DESCRIPTION DES VASES B ET C TROUVÉS DANS LA SEPULTURE N° 2

Vase B

Vase ovoïde aplati, de section horizontale circulaire.

Panse : la panse de profil ovoïde, haute de 77 mm, est convexe divergente dans sa partie basse. Elle atteint le diamètre maxima de 132 mm au niveau de son changement de courbure qui s'effectue par un ressaut rentrant, diminuant légèrement le diamètre du vase. Dans sa partie haute, au profil convexe convergent, elle est agrémentée de trois bourrelets dont la largeur va en décroissant jusqu'à l'ouverture qui mesure 74 mm de diamètre interne.

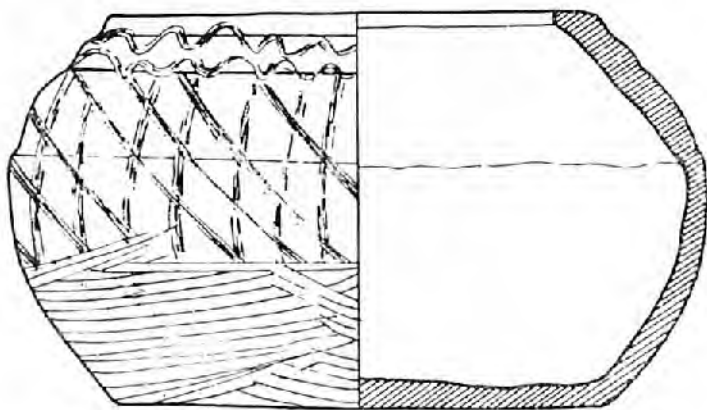
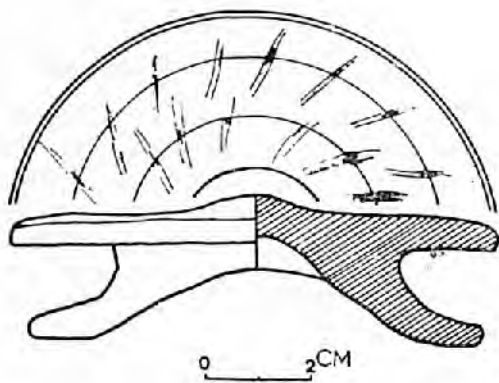
Fond : le diamètre externe du fond — 92 mm — est égal à celui du rebord de l'ouverture, qui est de 93 mm. La liaison fond-panse est anguleuse. Le fond est plat et possède des faces sensiblement parallèles. Epaisseur 5/6 mm. Sa face externe est entièrement recouverte par des séries de lignes obtenues par lissage avant cuisson.

Ouverture : Ce vase ne possède pas de col. La panse aboutit à un rebord plat large de 9 mm sur lequel repose le couvercle.

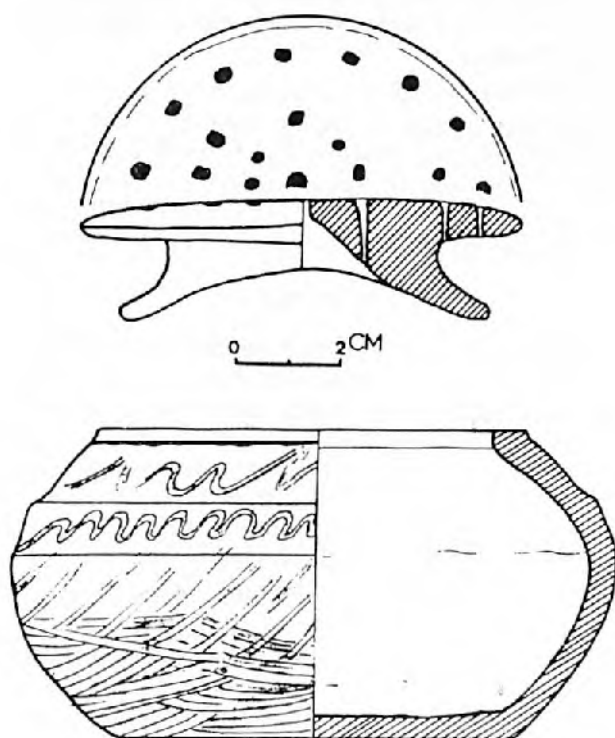
Couvercle : De forme plate et ronde, il est surmonté en son centre d'un léger mamelon. Deux tenons dissymétriquement opposés, disposés sur la face interne, permettent le maintien du couvercle sur le vase.

Fabrication : Ce vase semble avoir été modelé à main nue, puis terminé sur un tour très lent. Sa partie supérieure est rapportée, il aurait été monté en deux morceaux. La pâte est homogène, assez grossière, rugueuse au toucher. On observe dans sa composition la présence de quartz blanc sous forme de grains (1/2 mm) en très faible quantité, de particules calcaires (1 à 3 mm), de minéral de fer et de mica blanc-doré. Pâte dure, rayable au fer. Cette poterie a cuit en atmosphère oxydante, lui conférant une coloration beige claire à rosâtre.

Décor : La partie basse de la panse est couverte par une série de lignes obtenues par tournassage et lissage. Un décor losangé, formé par des lignes s'entrecroisant, obtenues par lis-



Urval. — Sépulture n° 2, vase B.



Urval. — Sépulture n° 2, vase C.

sage avant cuisson, occupe le reste de la panse jusqu'au deuxième bourrelet. Le décor est complété par deux lignes ondées, toujours obtenues par lissage, qui soulignent l'ouverture.

Vase C

Ce vase possède les mêmes caractéristiques que le vase B, précédemment décrit. Il est toutefois légèrement plus petit. La coloration de sa pâte est un peu plus claire, mais la composition et la texture sont similaires. Il en est de même pour la technique de fabrication.

Les variantes se trouvent au niveau du décor et du couvercle. On ne retrouve pas le décor losangé mais une série de lignes transversalement placées sur le milieu de la panse. Le tournassage de la partie basse ainsi que les lignes ondées subsistent. Le couvercle à tenons est percé de 22 trous dissymétriques, pratiqués avant cuisson dans l'épaisseur de la paroi.

Datation.

Par la méthode utilisée à leur fabrication-montage en deux parties à mains nues, puis tournage lent — ainsi que par leurs genres de décoration-tournassage du bas de la panse, décor de lignes lissées, en losanges ou parallèles sur le restant de la paroi de celle-ci — ces deux vases présentent une analogie technique et stylistique avec les pichets à becs pontés et les cruches à becs tubulaires fréquemment rencontrés sur les sites occupés entre le XI^e et le XIII^e siècles.

La pâte de ces vases est par contre d'un type peu courant et se trouve difficilement classable dans les deux grandes catégories de céramique qui dominent, dans la moyenne vallée de la Dordogne, au début du Moyen Age (1^{re} catégorie : pâtes couleur brique, très fines, sans grains de quartz apparents, mica en abondance; 2^e catégorie : pâtes de couleur blanche/grise/rosâtre/beige, etc..., contenant un taux très élevé de grains de quartz).

L'aspect particulier de la céramique d'Urval provient certainement de l'emploi d'argiles et de sables généralement peu utilisés par les potiers locaux. Ces deux vases funéraires, datables des XI^e-XII^e siècles, présentent toutes les caractéristiques d'une production très localisée, dont à l'avenir on rencontrera peut-être d'autres exemplaires dans ce secteur du Périgord Noir.

Conseillers généraux et conseillers d'arrondissement de 1830 en Dordogne

Nous avons publié en 1981 ¹ une première étude de prosopographie sur les assemblées départementales issues de la Constitution de l'an VIII. On trouvera maintenant le résultat de nos recherches portant sur la situation trente ans après, au début du règne de Louis-Philippe. La nouvelle composition des conseils, fixée par ordonnance royale du 26 novembre 1830, reprend fidèlement le système de l'an VIII : 24 membres pour le conseil général, 11 membres pour chacun des cinq conseils d'arrondissement. Les assemblées deviendront électives trois ans plus tard, avec la loi du 21 juin 1833. Il est donc intéressant de dresser un tableau du dernier corps des notables *désignés* au début de la Monarchie de Juillet, juste avant le système électif.

Ces notables, comme on peut le penser, furent choisis à la fois pour leur fidélité réelle ou supposée au régime, pour leur honorabilité et en raison de leur situation de fortune. Sur les 79 personnages dont nous avons établi les notices, il n'est pas surprenant de compter une dizaine de nobles d'ancienne extraction, au premier rang desquels figurent le duc de Talleyrand-Périgord, les frères d'Abzac et le marquis de Rastignac. On trouve ensuite une dizaine de représentants de la petite noblesse, de robe ou d'épée, le gros du contingent étant recruté comme en 1800 dans la bourgeoisie rurale ou urbaine, généralement très aisée et propriétaire de biens fonciers.

Dans le domaine professionnel on relève 14 avocats, dont beaucoup ont fait carrière dans la magistrature, 8 notaires et 9 médecins, quelques hauts fonctionnaires des finances ou du corps préfectoral, deux ou trois négociants et un maître de

1. *B.S.H.A.P.*, t. CVIII (1981), p. 255.

forge, Festugière. La plupart des notables de la bourgeoisie ont bien entendu exercé des fonctions de maire ou de conseiller municipal, et on note quelques militaires de carrière comme Bugeaud, Valetton de Garraube, Vaquier de Regagnac ou Barbary de Langlade.

Les nouvelles assemblées comptent également d'anciens parlementaires, tel Verneilh-Puyraseau, qui a siégé à la Législative en 1791, au Corps législatif en 1810, à la Chambre des députés des 1^{er} et 2^e Restaurations et à la Chambre des Représentants durant les Cent Jours : magnifique exemple de longévité et de souplesse politiques ! Bernard Grand a siégé au Conseil des Cinq Cents puis à la Chambre des Cent Jours ; Barbary de Langlade, Maleville et Prévôt-Leygonie ont été représentants aux Cent Jours, deux d'entre eux devant se retrouver à la 2^e Restauration. Le marquis d'Abzac a été des élus de la Chambre introuvable, Bessières et Périn ont représenté la Dordogne en 1827 et 1830. Et plusieurs de nos conseillers feront encore carrière dans la vie politique, soit pendant la Monarchie de Juillet comme Bugeaud, Combret de Marcillac, Valetton de Garraube ou Durand de Corbiac, soit plus tard. Ainsi Pasquy-Ducluzeau qu'on retrouvera dans les assemblées de la Seconde République, ou Thomas Dusolier qui figurera, après un beau retournement, dans le Corps législatif du Second Empire.

Si l'on examine maintenant l'origine géographique des nouveaux conseillers, on constate sans surprise que, tout comme en 1800, la majorité d'entre eux est bien implantée dans le pays. Quelques-uns sont nés dans des départements voisins (Gironde, Corrèze, Haute-Vienne, Charente, Lot), d'autres ont vu le jour à Paris (Rastignac et Périn), un seul, Montout-Delcer, est né aux Antilles, quoique probablement de souche périgourdine. Sur le plan familial nous avons dénombré 8 célibataires ; quant aux appartenances religieuses, il n'est pas sans intérêt de rappeler que cinq de nos personnages au moins étaient protestants, tous de Bergerac ou du Bergeracois : il s'agit de Brunet, Durand de Corbiac, Escot-Meslon, Eyma et Mestre.

Sur l'âge moyen des conseillers, notons qu'ils sont une quinzaine à avoir entre 30 et 40 ans, une quinzaine entre 60 et 70 ans. Les moins de 30 ans sont représentés par Larouverade (23 ans) et Festugière (29), les plus âgés ont 71 ans (Verliac), 74 ans (Verneilh-Puyraseau), 78 ans (Pastoureau-Labesse), mais le doyen est incontestablement François Moyrand, 82 ans.

Restent à examiner les situations de fortune, critère impor-

tant lors du choix des conseillers, mais difficile à étudier au travers des textes dont on dispose. Un seul personnage semble dépasser les 400.000 F, il s'agit de Valeton de Garraube, mais on doit mettre à part Festugière sur lequel on manque de précisions et qui était probablement le plus riche de tous en raison de son activité de maître de forge. Viennent ensuite Dusolier avec plus de 350.000 F, puis entre 200 et 300.000, des hommes d'ancienne noblesse comme Chapt de Rastignac, Talleyrand ou d'Abzac, le député Périn, le magistrat Lacroix, le médecin Mathieu. Une quinzaine d'autres notables possédaient entre 100 et 200.000 F, parmi lesquels des personnalités connues comme Bernard Grand, de Maleville, de Verneilh, et des conseillers plus obscurs (Bellhade, Léonardon, Champagne, Dureclus). Le reste des 79 semble avoir disposé de moins de 100.000 F, les moins aisés étant Noé, Moyrand, Mic, Montout-Delcer et Sarlat de la Malartrie.

Sources et bibliographie

Archives de la Dordogne : 2 M 2, état civil (5 E et E dépôt), déclarations de successions (série Q).

Jean LASSAIGNE, *Figures parlementaires...* = Lassaigne.

Georges ROCAL, *La Révolution de 1830 en Dordogne.* = Rocal.

Dictionnaire de biographie française. = D.B.F.

Bibliographie générale du Périgord. = B.G.P.

CONSEIL GENERAL.

ABZAC de la DOUZE (Romain-Blaise-Alexandre d').

Frère cadet du marquis Jean d'Abzac, qui fut conseiller d'arrondissement de Périgueux en 1830, Romain-Blaise-Alexandre est né à Périgueux le 22 février 1783. Propriétaire à Mayac puis à Champcevinel, il est nommé conseiller général en 1830 et avait déjà siégé à l'assemblée départementale en 1814.

Il meurt à Borie-Bru, commune de Champcevinel, le 26 mai 1848 à l'âge de 65 ans, laissant une fille, Anne-Jeanne-Alix, qui avait épousé Charles-Frédéric Briffault, et un fils, Pierre-Auguste-Astier-Adhémar. Romain-Blaise avait testé le 2 février 1846. Sa femme Jeanne-Ursule de Bouilhac étant décédée, il lègue à sa fille ses droits sur une maison à Périgueux, rue du Calvaire, et lui confirme sa constitution dotale de 50.000 F. Deux rentes viagères iront à son cousin Edouard, différents

objets d'or à d'autres membres de la famille, des immeubles à son fils et une partie de la bibliothèque à l'avoué Chouri. La succession comprend des meubles et créances valant 116.739 F et la moitié de la maison de Périgueux, qui représente un capital de 10.000 F.

A.D., 266 Q 25, n° 174.

BENOIST (Jean).

Jean Benoist est né à Montpeyroux le 19 germinal an II, il était fils d'un agent national, Etienne Benoist, et de Marie Duvigneau. Propriétaire à Lamothe-Montravel, il devient maire de cette commune et prend le nom de Benoist de la Motte. Lorsqu'il entre au conseil général en 1830, son revenu est estimé à 5.000 F.

On perd sa trace après 1833 et l'on ignore les lieu et date de son décès. Il était encore célibataire en 1830.

BESSIÈRES (Henri-Géraud-Lucien).

Cousin germain du maréchal Bessières, Henri-Géraud-Lucien dit Julien, est né à Gramat le 28 juillet 1770; il était fils d'un négociant, Antoine, et de Louise Fabre. Il participe à l'expédition d'Egypte, est fait prisonnier et vendu au pacha de Janina. Libéré en 1802, il devient directeur des droits réunis dans les Hautes-Alpes, chargé de mission auprès de son ancien maître, le pacha, consul général à Venise, puis commissaire à Corfou. Il est intendant de Navarre en 1810 et nommé préfet du Gers en 1813. Passant avec aisance d'un régime à l'autre, il devient successivement préfet de l'Aveyron puis de l'Ariège. Maître des requêtes et chevalier d'Empire, il sera député de la Dordogne de 1827 à 1830 et de 1834 à 1837. Bessières siège également au Conseil général qu'il présidera de 1832 à 1835. Il sera également officier de la Légion d'Honneur et pair de France en 1837.

Bessières est mort à Paris le 3 juillet 1840, il avait testé en avril précédent. Il semble n'avoir pas eu d'enfant de sa femme, Marie-Victoire-Josèphe de Lavergne de Cerval, à laquelle il laissait en Dordogne son bien de Marqueyssac, commune de Vézac, constitué d'une réserve et de deux corps de domaine (capital : 60.000 F), ainsi que 5.467 F de mobilier. Son revenu en 1830 était de 6.000 F.

D.B.F., t. VI (1954), col. 325. — A.D., 327 Q 16, n° 277.

BUGEAUD de la PICONNERIE (Thomas-Robert).

La carrière politique et militaire de Bugeaud est suffisamment connue pour qu'on n'en rappelle ici que les grandes lignes. Né à Limoges le 15 octobre 1784 d'une famille originaire de Lanouaille, il s'engage dès 1804 et conquiert rapidement des galons. Mis en demi-solde en 1815, il se consacre à l'agriculture et à l'élevage dans son domaine de la Durantie, reprend du service en 1830 comme colonel, commande la citadelle de Blaye en 1833, puis est affecté en Algérie. Après les glorieuses campagnes que l'on sait, il devient maréchal de France en 1843, duc d'Isly en 1844. Au plan politique il est maire de Lanouaille en 1825, conseiller général en 1830, député de la Dordogne de 1831 à 1848, vice-président de la Chambre des députés en 1847. En 1848 il est élu député de la Charente-inférieure et nommé commandant en chef de l'armée des Alpes.

Bugeaud a épousé le 30 mars 1818 Elisabeth Jouffre de Lafaye. Il en a eu six enfants dont trois sont morts jeunes ; les survivants à son décès sont Marie-Emma, épouse d'Antoine Gaston, receveur particulier des finances; Hélène-Eléonore, épouse du général Féray, qui sera dame du palais de l'impératrice Eugénie, et Jean-Ambroise dit Charles. Le maréchal est mort du choléra à Paris le 10 juin 1849, sans avoir testé. Il possédait des biens propres valant 80.000 F, dont la terre de la Durantie à Lanouaille, qu'il avait achetée en 1819 (maison de maître, dix métairies, moulin et terres à Angoisse, Dussac et Sarlande), une maison au bourg de Lanouaille et trois domaines, ainsi qu'une maison avec des terres à Excideuil. Le revenu de Bugeaud en 1830 était de 15.000 F.

A.D., 531 Q 4, n° 49. — Valynscele, *Les maréchaux de la Restauration et de la Monarchie de Juillet...*, p. 375.

CHAMPAGNE (Pierre).

Né aux Essards, en Charente (canton d'Aubeterre), Pierre Champagne a vu le jour le 27 avril 1788. Avocat et notaire à Saint-Vincent-Jalmouliers, il est également maire de sa commune. Il entrera au conseil général en 1830.

Mort ab intestat à Saint-Vincent le 13 septembre 1836, à l'âge de 48 ans, il avait épousé Marie-Eulalie Leydier qui lui donna trois filles : Marie-Louise-Délie, Esther-Eulalie et Louise-Eulalie, épouse Garreau. Sa succession consistait en mobilier d'une valeur de 46.027 F, et en divers immeubles; pour les

biens propres une maison et différentes terres, trois métairies, une partie du domaine de Tramensac et des petites maisons (capital 56.500 F); pour les acquets un domaine à Saint-Antoine, ainsi que des terres et maisons à Saint-Vincent et Saint-Privat (capital 16.800 F). En 1830, Champagne jouissait d'un revenu de 7.000 F.

A.D., 302 Q 14, n° 154.

CHAPT de RASTIGNAC (Pierre-Jean-Julie).

Ce personnage est issu d'une grande maison qui paraît descendre des sires de Chabanais et qui a essaimé en Périgord au XIV^e siècle. Pierre-Jean-Julie, marquis de Rastignac, était fils de Jacques-Gabriel et d'Angélique-Rosalie d'Hautefort, il est né à Paris le 7 juillet 1769. Capitaine au régiment de Monsieur-dragons, il émigre en 1791 et sert dans l'armée des princes. Il se rallie à l'Empire et préside le collège électoral du Lot en 1809. Redevenu monarchiste, il est fait chevalier de Saint-Louis et devient député du Lot en 1817. Elevé à la pairie en 1823, il soutient la Monarchie de Juillet et entre au conseil général de la Dordogne en 1828. Il présidera cette assemblée en 1829 et 1830.

Propriétaire du château de Rastignac qu'il fait reconstruire en 1811 dans le style palladien, il y est décédé le 21 octobre 1833. Son épouse Françoise-Charlotte-Ernestine de la Rochefoucault-Doudeauville ne lui donna qu'une fille, Sabine-Ernestine - Gabrielle - Léonarde, mariée au duc de Liancourt, François-Marie-Auguste-Armand-Emilien de la Rochefoucauld. Il laissait à son décès, dans le seul canton de Terrasson, un mobilier estimé 15.800 F, le corps de bien de Bodigeau (128 hectares à Peyrignac, Châtres et Beauregard) affermé à Guillaume Lalande-Laborie, le domaine non affermé du Chastel (35 hectares), les quatre moulins du Pouget, du Muguet, de Lalande et du Jarric à la Bachellerie, ainsi que la terre de Rastignac avec réserve et château, les domaines de Lalande et Puybelier à la Bachellerie et le domaine du Garric à Saint-Rabier. Le tout représentait en capital 201.280 F, en 1830 le marquis avait un revenu de 40.000 F.

D.B.F., t. VIII (1959), col. 447. — B.S.H.A.P., t. XCIX (1972), p. 17. — A.D., 339 Q 19, n° 303.

COMBRET de MARCILLAC (Léger).

Issu d'une famille noble du Bas-Limousin, Léger Combret

de Marcellac est né à Gimel (Corrèze) en 1789; son père était officier supérieur de gendarmerie. Maire de Beauregard-de-Terrasson et conseiller de préfecture, il est également maire de Périgueux de 1830 à 1843 et a beaucoup fait pour la modernisation de cette ville. Il entre au conseil général en 1830, est député de novembre 1837 à 1842 et s'occupe du rétablissement à Périgueux de la Division militaire. L'impulsion qu'il a su donner à la vie locale lui vaut d'être nommé préfet de la Dordogne, il remplacera Romieu de juillet 1843 à février 1848.

Marcillac est mort à Ixelles, en Belgique, le 13 juin 1865, à l'âge de 76 ans, il avait épousé Héloïse-Virginie Apprederis qui lui donna au moins un fils, Marcelin-Antoine-François-Christophe, propriétaire à Paris. Il semble qu'il ne possédait plus rien en Dordogne lors de son décès, son revenu en 1830 était de 10.000 F. Marcillac avait été fait chevalier de la Légion d'Honneur en mai 1835.

Lassaigne, p. 233.

DEJEAN de JOVELLE (Jean-Noël).

Issu d'une famille noble du Toulousain qui s'est implantée en Périgord vers le XIII^e siècle, Jean-Noël est né au château de Jovelle (la Tour-Blanche) le 8 juin 1785. Il était fils de François-Antoine, chevalier seigneur de Jovelle et de la maison noble de Saint-Projet, ci-devant capitaine au régiment de Beaujolais-infanterie, et de Marie - Anne - Jeanne Arnould de Viville. Chevalier de Malte dès 1786, puis plus tard chevalier de la Légion d'Honneur, il devient maire de Cercles, entre au Conseil d'arrondissement de Ribérac et en 1830 est nommé conseiller général.

Le 8 octobre 1812 il épouse Françoise-Jeanne-Hélène de Champagnac dont il n'aura qu'une fille, Marie-Sophie-Louise-Julie, épouse du comte Thibaud-Ferdinand de Galard de Béarn. Dejean de Jovelle est mort à Fongrenon, commune de Cercles, le 29 mars 1864 à l'âge de 78 ans. Il avait testé le 16 janvier 1862, laissant à sa femme une pension de 6.000 F, léguant à M^{me} de Livran, sa petite-fille, une somme de 20.000 F et à son petit-fils, Charles de Galard, la nue propriété de Fongrenon et Jovelle. Ses biens propres consistaient en rentes et créances d'une valeur de 3.482 F et en immeubles : la propriété de Fongrenon à Cercles et la Tour-Blanche avec château, réserve et trois métairies (capital 48.000 F), le bien de Jovelle (12.000 F), ainsi que deux métairies à Gate-Blat et la Chapelle-

Montlabourlet (44.000 F). Le revenu du défunt était en 1830 de 5.000 F.

A.D., 379 Q 21, n° 38.

DURAND de CORBIAC (Antoine).

Né à Bordeaux le 23 novembre 1777 d'une famille protestante, Antoine était le fils de Joseph, riche négociant à Bergerac, et de Jeanne Raymond. Il prend part à la campagne de Hollande en 1799 puis s'installe à Bergerac où il poursuit l'activité paternelle. Juge au tribunal de commerce, il devient président de cette juridiction et fait l'acquisition de la terre de Corbiac dont il prend le nom. Il est maire de Bergerac, ami intime du philosophe Maine de Biran, député de 1837 à 1842 et siège au centre. Entré au conseil général en 1817, il y sera maintenu en 1830.

Durand de Corbiac avait épousé Charlotte Meslon, qui lui donna trois enfants : Paul-Raymond, propriétaire à Bergerac ; Edouard et Mathilde, femme d'Albrecht Insinger. Il meurt à Paris le 5 mai 1842, laissant des meubles et créances valant 74.784 F, plusieurs maisons à Bergerac, une métairie à la Moulette, un enclos à Tuilière et deux maisons à Pombonne. L'ensemble de ces immeubles représentait un capital de 35.600 F, le défunt jouissait en 1830 d'un revenu de 6.000 F.

D.B.F., fasc. LXIX (1969), col. 690. — Lassaigue, p. 233. — A.D., 77 Q 32, n° 465.

DURECLUS (Jean-Baptiste-Bertrand).

Ce personnage serait né à Mareuil le 16 mai 1775. Propriétaire en cette ville, il est président de l'administration municipale, puis membre du conseil général en 1830, où il remplace Dereix, révoqué.

Marié à Antoinette Praire-Montaud, il teste le 9 mars 1852 et meurt à Mareuil deux jours plus tard. Il lègue 50.000 F à sa femme, 25.000 F à Jules Dayre dit Beauchamp et 91.200 F à répartir entre ses domestiques, l'hospice et le bureau de bienfaisance de Mareuil et l'hôpital de Nontron. Il laisse également en fait d'immeubles : en communauté, une maison et des terres à Mareuil et Vieux-Mareuil (capital 15.410 F), comme bien propres dix métairies ou borderies, le moulin du Prieur et des terres, prés et bois (capital 148.650 F), le tout sis à Mareuil,

Vieux-Mareuil et Sainte-Croix. Dureclus jouissait en 1830 d'un revenu de 15.000 F.

A.D., 191 Q 21, n° 297.

FESTUGIÈRE (Jean-Antoine).

Il naquit à la Boissière-d'Aas le 25 thermidor an IX de Jean Festugière, maître de forge, et de Rose-Marguerite Jouffre de Lafaye. Maire de sa commune et lui aussi maître de forge, il entre au conseil général en 1830, jouissant alors d'un revenu de 4.000 F.

Epoux d'une demoiselle Otard, fille d'un gros négociant en fers de Bordeaux, il sera amené par suite de la concurrence à liquider la société dont il est le grand patron. Il ne semble pas avoir eu de descendance et se retire à Paris, où il meurt en 1880. On ignore le montant exact de sa fortune, qui devait être considérable, mais on connaît celle de son frère cadet, Jean-Eugène, qui était gérant des forges de Tayac et maire de cette commune. Lorsque Jean-Eugène meurt en 1856, sa succession atteint le total de 445.896 F, dont de nombreuses actions industrielles.

A.D., 185 Q 3, n° 562. — Peyronnet, *Les anciennes forges...*, p. 346.

FOUSSAL (Pierre).

Né à Bannes le 20 octobre 1778, Pierre Foussal était fils de Jacques Foussal de Belerd, juge de paix, et de Marie Queyrel. Propriétaire et maire de Beaumont, il entre au conseil général en 1830, son revenu étant alors de 6.000 F. Il passera plus tard au conseil d'arrondissement de Bergerac.

Resté célibataire, Foussal meurt à Beaumont, âgé de 75 ans, le 7 mars 1854 après avoir reçu la Légion d'Honneur. Par testament olographe en date du 15 juin 1851, il avait institué son légataire universel l'un de ses neveux, Jean-Xavier-Félix Foussal-Laroque, qui exerçait la médecine à Beaumont, et ordonné différents legs à ses domestiques et à l'hospice de Beaumont. Sa succession consistait en meubles valant 1.057 F et en immeubles à Beaumont représentant un capital de 62.400 F (maison, jardin et propriété de Laroque). Ses autres neveux se voyaient attribuer : Pierre Foussal, notaire à Faux, deux métairies à Labouquerie et trois maisons à Beaumont (20.216 F); Pierre-Charles, propriétaire à Lanquais, le

domaine de Vieudepot à Nojals et Labouquerie (23.390 F).

A.D., 63 Q 19, n° 34-36.

GRAND (Bernard).

Bernard Grand est né à Thenon le 8 juillet 1764, il était fils de Martial et d'Anne Labounelie. Avocat de profession, il est administrateur de district et de département, président de l'administration centrale de la Dordogne, puis élu en l'an VII au Conseil des Cinq Cents, où il ne semble pas avoir joué un grand rôle. Certains historiens rapportent sans preuve que Grand aurait giflé Bonaparte le jour du 18 brumaire. Nommé sous-préfet de Sarlat en avril 1815, il passe en juin à la Chambre des représentants puis se ralliera aux Bourbons. Il fut également conseiller général en novembre 1830 et pendant longtemps maire de Thenon. Le préfet disait de lui en 1816 qu'il avait « de l'esprit et de la souplesse » et qu'il constituait « le chaînon qui lie les Jacobins de Sarlat à ceux de Périgueux ».

Grand avait épousé Jeanne Soufron dont il n'eut qu'un fils, Jean-Baptiste-Adolphe, qui deviendra sous-préfet de Forcalquier. Il meurt ab intestat chez son fils à Forcalquier, le 13 janvier 1848. Sa fortune était estimée à 150.000 F en 1809; il laissait à sa mort des meubles valant 1.000 F, des domaines et moulins à Thenon et à Bars, dont le domaine du Basty, le tout produisant un revenu de 10.000 F et représentant en capital 200.000 F.

Lassaigne, pp. 142 et 169. — A.D., 552 Q 3, n° 98.

GROS de BELER (Jean-Antoine).

On se reportera sur ce personnage, déjà étudié par nous en 1981, au B.S.H.A.P., t. CVIII, p. 265.

JAVERZAC (Jean-Baptiste).

Né le 13 mars 1769 à Mouleydier, il était fils de Pierre, négociant, et d'Eléonore Durive. Avocat et notaire, il est également maire de Mouleydier. Déjà conseiller général avant 1830, il est maintenu à cette assemblée, ses revenus atteignant alors 5.000 F.

Demeuré célibataire, Javerzac est mort ab intestat à Mouleydier le 2 janvier 1847. Sa succession ira à ses neveux et nièce : Charles, propriétaire à Mouleydier; Pierre-Michel, propriétaire à Saint-Georges-de-Montelard; Jeanne-Alida, veuve de

Jean-Alexandre Pohl, domiciliée à Bordeaux. Elle consiste en 750 F de meubles, 52.460 F de créances et en immeubles d'une valeur totale de 109.635 F : métairies de Tuilières et Maladarsse à Mouleydier, deux borderages et deux maisons à Mouleydier, deux petites maisons à Tuilières, une métairie à Saint-Sauveur et une autre à Latour (Saint-Germain), ainsi que des terres à Lamonzie-Montastruc.

A.D., 77 Q 35, n° 79.

LACROIX (Pierre-Dominique).

Ce personnage serait né à Ribérac le 12 août 1786 de Marc-Etienne Lacroix et de Marguerite-Cécile Desvernine. Tout d'abord avocat, il fait carrière dans la magistrature : il est successivement substitut à Ribérac, procureur à Nontron, juge au tribunal de Ribérac, puis conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux. Il est nommé au conseil général en 1830, son revenu se montant alors à 9.000 F.

Veuf d'Anne-Anaïs Lazare et chevalier de la Légion d'Honneur, il meurt à Ribérac à 70 ans, le 24 juin 1857. Sa succession reviendra en totalité à sa fille unique, Marguerite-Cécile-Aline, qui avait épousé un médecin de Ribérac, Jean-Prosper-Achille Simon. Le défunt laissait de fortes créances montant à 233.903 F ainsi que des immeubles propres représentant en capital 90.800 F : le domaine des Pruniers avec deux métairies et le domaine de Sebinlou, à Ribérac et Saint-Martin-de-Ribérac, le domaine de la Guionie à Celles et Villetoueix.

A.D., 278 Q 22, n° 222.

MALEVILLE (Pierre-Joseph de).

Fils aîné du rédacteur du Code civil, Jacques de Maleville, et de Pauline de Lafaye, Pierre-Joseph est né à Domme le 12 juillet 1778. Avocat comme son père et poussé par lui, il devient sous-préfet de Sarlat en vendémiaire an XIII, conseiller à la Cour de Paris et député à la Chambre des représentants en 1815, où il se fait remarquer par ses variations d'opinion. Rallié sans équivoque aux Bourbons, il est premier président de la Cour de Metz en 1819 et d'Amiens en 1820. Il remplacera son père à la Chambre des Pairs en janvier 1825 et entrera au conseil général en 1830.

Marié le 5 floréal an X à Justine Liborel, Pierre-Joseph en eut six enfants : Guillaume-Jacques-Lucien, qui deviendra lui aussi conseiller à la Cour de Paris; Rose, épouse de Léo-

nard de Maly; Esther, épouse Perrot de Chazelles; Pauline, épouse Lascoux; Charles et Louise. Il laissait à sa mort, survenue à Paris le 12 avril 1832 d'une attaque de choléra, non seulement le majorat hérité de son père, qui valait 100.000 F et comprenait quatre métairies, le moulin de Caudon, des prés et la forêt de Drouille à Domme, mais aussi du mobilier valant 4.455 F, des rentes en nature (3.200 F), des immeubles propres comprenant le domaine de Fontpeyrines, une métairie, une carrière et des prés (capital 29.600 F), ainsi que des immeubles provenant d'acquêts représentant un capital de 1.200 F. Toutes déductions étant faites, la succession s'élevait à 30.200 F.

Pierre-Joseph de Maleville a laissé, outre des écrits politiques, un *Discours sur l'influence de la réformation de Luther* (1804) et un poème sur les Benjamites (1816). Il a travaillé également à un ouvrage non publié sur les hérétiques juifs et chrétiens.

B.G.P., II, p. 193. — Lassaigue, p. 169. — A.D., 121 Q 13, 3 octobre 1832.

PASQUY-DUCLUZEAU (Jean-Antoine).

Issu d'une famille de notables de Montagnier, Jean-Antoine est né dans cette paroisse le 16 janvier 1782 de Pierre Pasquy, sieur du Cluzeau, docteur en médecine, et de Jeanne Laffon. Il exerce la médecine comme son père, devient maire de Laffon. Il exerce la médecine comme son père, devient maire de Montagnier et entre en 1830 au conseil général. Il est député de Montagnier le 16 juillet 1831 à novembre 1837 et siège à la Chambre dans l'opposition constitutionnelle; il sera représentant du peuple à la Constituante de 1848.

Pasquy est mort à 68 ans à Paris, le 7 avril 1851; il avait testé trois fois de 1831 à 1839. Il laisse à ses deux enfants, Geneviève-Adélaïde, épouse d'Elie Chambarand, propriétaire à Bourdeilles, et Jean-Emile, domicilié à la Meyfrenie, commune de Verteillac, des meubles et créances d'un montant de 5.020 F et de nombreux immeubles valant en capital 88.320 F : la métairie des Vernodes à Tocane et Douchapt, deux maisons à Montagnier, les métairies de Chez-Giraud, des Fontenelles et de Combechave à Grand-Brassac et Montagnier, le moulin de Bonas à Saint-Apre, un corps de bien au même lieu, un pré à Saint-Victor et la métairie de Lacombe à Montagnier, sans mentionner ce qu'il pouvait avoir dans le canton de Verteillac.

A.D., 278 Q 19, n° 131. — Lassaigue, p. 230.

PÉRIN (Antoine-Denis).

Né à Paris le 3 août 1767, Périn est fonctionnaire aux contributions indirectes et propriétaire à Saint-Martial-Laborie. Député de juin à juillet 1830, il devient également conseiller général la même année. Réélu député de la Monarchie de Juillet en juillet 1831, il le restera jusqu'à novembre 1837 ; durant son mandat il s'intéressa à la Pologne, à l'organisation des départements, au traitement du clergé et aux affaires budgétaires.

Marié sans enfants, Périn est mort à Cherveix le 28 août 1840; il avait testé peu de temps avant, le 14 novembre 1839. Il laisse un important mobilier d'une valeur de 33.348 F, un corps de bien composé de deux métairies à Viallegondou (Anhiac et Boisseuilh), un autre au Temple, à Granges-d'Ans et Saint-Agnan-d'Hautefort, la propriété de Mouneix à Cherveix et Tourtoirac, la propriété de Laborie à Cherveix, Saint-Agnan et Saint-Raphaël (cinq métairies et une réserve). Tous ces immeubles représentaient un capital de 170.000 F. La succession allait essentiellement à ses petits-neveux, Charles-Nicolas-Silvain et Charles-Joseph-Philibert Jacquinot de Presle, ainsi qu'au bijoutier parisien Etienne Selliard et à sa femme, Désirée-Virginie de Fumel, qui obtenaient une rente viagère de 25.000 F. Périn avait aussi prévu de nombreux legs à ses serviteurs et domestiques, aux pauvres de Cherveix, au percepteur de Tourtoirac, Elie Lagorce, exécuteur testamentaire, ainsi qu'à la ville de Périgueux, qui recevait des livres et brochures.

A.D., 133 Q 26, n° 153. — Lassaigue, p. 228.

PREVOT-LEYGONIE (François).

François Prévôt, ou Prévost, sieur de Ligonie ou Leygonie, est né à Montagnac-la-Crempe le 19 août 1780 d'Hilaire Prévôt et de Marie Bossenot. Avocat à Bergerac, il plaide en faveur de Dehap dans l'affaire Ponterie-Escot. Député en 1815 à la Chambre des représentants, il participe aux Trois Glorieuses et est de nouveau député de 1830 à 1836. Il s'intéresse lors de son mandat parlementaire au projet de canalisation de la Corrèze et de la Vézère, ainsi qu'aux attributions des municipalités. Il entre au conseil général en 1830 et en sera le président en 1831. Sa carrière dans la magistrature se déroule à Bordeaux, où il est conseiller en 1831 et président de chambre en 1851.

Fait chevalier de la Légion d'Honneur en 1839, Prévôt-

Leygonie est mort à Montagnac-la-Crempe le 10 mars 1852. Il était veuf de Catherine Boussenot dont il n'eut qu'un enfant. Son revenu en 1830 était de 4.000 F. Sa déclaration de succession n'a pas été retrouvée, il semble qu'il ait laissé ses biens à Paul Prévôt-Leygonie, son neveu et gendre, domicilié à Leygonie, et à Léonard-Henri Grange, percepteur, qui était son neveu par alliance.

Lassaigne, p. 228. — Rocal, p. 27.

SÉPIÈRE (Jean-Louis).

Jean-Louis, dit encore Pierre Sépière, est né à Saint-Pompon le 4 vendémiaire an IV, il était fils de Jean et de Marie Laquille. Avocat et procureur à Sarlat, il joue un grand rôle en 1830-31 dans l'affaire de Domme. Le préfet de Norvins dira de lui qu'il est un « magistrat intègre et franchement dévoué au gouvernement ». Lorsqu'il entre au conseil général en 1830, son revenu s'élève à 5.000 F. Sa fidélité aux idées monarchiste lui vaudra d'être révoqué en 1848; « c'est l'homme le plus roué et le plus dangereux de la République », écrira alors de lui le sous-préfet Dubousquet.

Marié à Marie de Genthial, fait officier de la Légion d'Honneur, il meurt à 71 ans à Lalinde le 24 mai 1857 après avoir testé. Il eut au moins trois enfants : Louise, épouse d'Emile Cuniac, conseiller à la cour d'Agen; Paul, propriétaire à Lalinde; Mathilde, épouse Laulanié, de Saint-Pompon. Sa succession consistait en immeubles à Saint-Pompon (domaine de Souton-Bas, capital 44.580 F).

A.D., 121 Q 26, n° 324. — Rocal, p. 137 sq. — Rocal, 1848 en Dordogne, I, p. 222.

TALLEYRAND (Augustin-Marie-Elie-Charles), duc de Périgord.

Issu de la branche aînée de la plus ancienne et de la plus illustre famille du Périgord, qui a fourni des ambassadeurs, des cardinaux, des gouverneurs de provinces et des militaires, Augustin était le fils d'Hélie-Charles, prince de Chalais et marquis d'Excideuil. Il est né à Paris le 10 janvier 1788. Pair de France, maréchal de camp et grand d'Espagne, il représente le canton d'Excideuil au conseil général; son revenu est alors de 20.000 F.

Marié en 1807 à Apolline-Marie-Nicolette de Choiseul-Praslin, il meurt le 8 juin 1879 à Paris. Sa succession en Dordogne

ira à ses deux fils, Elie-Roger-Louis, prince de Chalais, et Augustin-René-Adalbert-Paul, comte de Périgord, ainsi qu'à ses petits-enfants d'Aremberg. La terre d'Excideuil revient en entier à titre de majorat au prince de Chalais, elle comportait 32 hectares loués à Adolphe Latour, maître d'hôtel à Excideuil, représentait un capital de 194.825 F et fournissait un revenu de 7.793 F. Notons pour la petite histoire que parmi les charges, le preneur devait donner chaque année au bailleur, c'est-à-dire au prince de Chalais, deux dindes truffées.

A.D., 133 Q 47, n° 363.

VALETON de GARRAUBE (Jean-Alexandre).

Issu d'une famille reconnue noble en 1667, Jean-Alexandre est né à Toncins, en Agenais, le 27 mars 1790. Résolument légitimiste au moment de la Restauration, il fait partie de la jeunesse dorée de Bordeaux, devient chevalier du Brassard et fait une belle carrière dans l'armée : successivement lieutenant aux Cent-Suisses, lieutenant-colonel d'infanterie, maréchal de camp en 1840, général de brigade en 1852. Il participe aux Trois Glorieuses à Paris, ce qui lui vaudra d'entrer au conseil général de la Dordogne. Il sera également député de 1831 à 1848, immuablement fidèle à son idéal monarchiste et soutien quasi-inconditionnel du centre droit. Il s'est souvent intéressé durant son mandat aux problèmes militaires, particulièrement à l'affaire des réfugiés polonais de Bergerac.

Valeton a épousé le 17 septembre 1808 Jeanne-Célinie Dupuy de Lanaure dont il n'a eu qu'un fils, Antoine-Edmond, également militaire de carrière. Il est mort ab intestat le 23 juin 1859 à Ris-Orangis (Seine-et-Oise), laissant une belle fortune : 14.469 F de mobilier, 198.000 F d'actions diverses (chemins de fer et imprimerie Paul-Dupont), 1.225 F de créances, ainsi que bon nombre d'immeubles représentant un capital de 271.219 F. Parmi les acquets (107 hectares) on note des biens à Cause-de-Clérans (domaine de Roussille, corps de bien au Lac de Barre, métairies de Leyeaux et Bénéventie, maisons); quant aux immeubles propres (641 hectares), ils sont constitués par la propriété de Garraube, à Liorac et communes voisines. Le défunt jouissait en 1830 d'un revenu de 25.000 F.

A.D., 178 Q 21, n° 92. — Lassaigue, p. 228. — Rocal, p. 14.

VERNEILH-PUYRASEAU (Jean-Joseph de).

Jean-Joseph de Verneilh est né à Nexon (Haute-Vienne)

le 29 juillet 1756. Issu d'une famille noble fixée en Limousin dès le XIII^e siècle, il était fils de Jean-Baptiste et de Catherine Brun. Après des études de droit à Toulouse, il épouse le 27 mars 1784 Christine de la Vallade, qui lui apporte le fief de Puyraseau à Pluviers : il ajoutera dès lors à son nom celui de Puyraseau. Avocat, il devient maire de Pluviers et président du tribunal de Nontron. Membre du conseil général de la Dordogne en 1790, il est élu député à l'Assemblée législative où il siègera parmi les modérés en 1791-92. On le trouve ensuite comme juge de paix du canton de Bussière-Badil (1795), membre de la haute cour de justice (1797), président du tribunal criminel de la Dordogne (1798-99). Un tournant s'amorce dans sa carrière lorsqu'il est nommé préfet de la Corrèze en 1800, puis du Mont-Blanc de 1802 à 1804; révoqué de ce poste, il devient directeur au ministère de l'Intérieur. Sa notoriété le fait élire au Corps législatif (1810-14), où il s'occupera surtout du Code rural. Resté d'opinions modérées, il servira dès lors tous les régimes : il est à la Chambre des députés sous la 1^{re} Restauration, où il s'occupera surtout du projet de réunion du pays de Gex à la France et du statut des biens d'émigrés in vendus, à la Chambre des représentants pendant les Cent Jours, à la Chambre des députés de 1817 à 1822 et de 1824 à 1830. Bel exemple de longévité politique, ce qui n'empêche pas de Verneilh d'entrer comme conseiller à la cour de Limoges en 1818 et d'en devenir président de chambre en 1828. Il est encore conseiller général de la Dordogne en 1828 et en 1830. Nommé chevalier d'Empire en 1812, il était également chevalier de l'ordre de la Réunion et officier de la Légion d'Honneur; Louis XVIII lui conféra le titre de baron.

De son mariage avec Christine de la Vallade, de Verneilh eut trois enfants : Joseph-Jean-Baptiste, qui deviendra substitut du procureur à Nontron; Françoise-Geneviève, épouse de Pierre-Marc Vallade-Soury; Mathurine-Hélène, mariée d'abord à Antoine Pabot du Châtelard puis au sous-préfet Joseph Bourdeaux. Sa fortune en 1809 était estimée à 160.000 F. Lorsqu'il meurt à Limoges le 30 juin 1839 après avoir testé, de Verneilh laisse le domaine de la Borde à Saint-Barthélémy-de-Bussière, ainsi que des biens à Etouars et Pluviers, le tout représentant un capital de 22.200 F. L'ancien fief de Puyraseau, qui s'étendait sur les communes de Pluviers, Saint-Barthélémy, Abjat et Augignac, avait été donné à Joseph-Jean-Baptiste le 25 janvier 1830, lors du mariage de ce dernier avec Jeanne Chassaingnac de la Berthonie, fille d'un ancien député de la Corrèze.

Jean-Joseph a laissé d'assez nombreux écrits. Outre des statistiques départementales et des rapports divers, il faut citer surtout un *Projet de code rural* (1814), une *Histoire politique et statistique de l'Aquitaine* (1822-27), des *Mémoires historiques sur la France et la Révolution* (1830) et un passionnant recueil, *Mes souvenirs de soixante-quinze ans* (1836).

Lassaigne, pp. 60, 148, 161, 195. — B.G.P., III, p. 163. — Nadaud, *Nobiliaire... de Limoges*, IV, p. 626. — A.D., 114 Q 6, n° 286. — B.S.H.A.P., t. LXXX (1953), pp. 93 et 126 (Lassaigne).

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE BERGERAC

BRUNET (Jean).

Jean Brunet est né à Eymet le 26 juillet 1765 d'une famille protestante. Propriétaire et maire de sa commune, il entre au conseil d'arrondissement en 1830.

Il teste le 31 mars 1846 et meurt à Eymet le 13 juillet suivant à l'âge de 81 ans. De son union avec Anne Rougerie sont issus trois enfants : Jeanne, épouse de Pierre Teyssonnière-Gramond; Marie, épouse de Mathieu Teyssonnière, avocat et conseiller général; Pierre, propriétaire à Bergerac. Son revenu en 1830 est de 4.000 F. Il laisse des meubles valant 2.653 F, des hardes et du linge qu'il lègue aux pauvres, 6.000 F pour l'église protestante, des créances montant à 46.914 F et des immeubles non afferchés dont une maison avec jardin à Eymet. Le tout représente un capital de 50.607 F.

A.D., 145 Q 27, 13 janvier 1847.

DEFFREIX-MAZIÉRAS (Jacques).

Jacques Defreix ou Deffreix est né à Issac le 22 novembre 1760, il était fils de François, sieur de Maziéras, et de Jeanne Fraigneau. Avocat et officier municipal, il est administrateur de district pendant la Révolution, puis juge de paix à Villambard. Il sera maintenu au conseil d'arrondissement en 1830.

Epoux de Marie Rivasson qui lui donnera au moins trois enfants, il meurt à Issac, âgé de 85 ans, le 5 mars 1846. Sa déclaration de succession n'a pas été retrouvée, on sait seulement qu'il jouissait en 1830 d'un revenu de 7.000 F.

DELPIT (Félix-Jean-Jacques-Edouard).

Ce personnage est né à Beaumont, probablement le 21

pluviôse an VI, de Pierre Delpit ou Delpy, marchand et de Marie Revanger. Il fait ses études de médecine à la Faculté de Paris et vient s'installer à Beaumont. Il devient conseiller d'arrondissement en 1830.

Le 13 juin 1828, il épouse à Paris Louise-Reine-Jeanne-Marie Castel, dont il a trois enfants : Jean-Philippe, Louise-Antoinette et Anne-Christine-Amélie. Décédé à Beaumont le 18 mai 1834, à l'âge de 36 ans, il laisse un important mobilier d'une valeur de 15.622 F, les domaines de la Tour et de Carrière à Labouquerie, un moulin à eau et foulon à Sainte-Croix et Labouquerie, une maison et des terres à Beaumont. L'ensemble représente un capital de 41.000 F, on sait d'autre part que son revenu en 1830 était de 5.000 F.

A.D., 63 Q 10, n° 340.

ESCOT-MESLON (Jean-Antoine).

Jean-Antoine Escot, fils naturel de Jeanne Escot et de père inconnu ², est né à Bergerac le 16 juillet 1793. Il prendra par la suite le nom d'Escot-Meslon, et l'on présume qu'il était de religion protestante. Propriétaire à Colombier, il entre au conseil d'arrondissement en 1830.

Escot-Meslon avait épousé Marthe Meynardie - Séjournas, dont il eut trois enfants : Marthe-Marie-Inès, épouse du pasteur Dominique-Benjamin Pozzy; Antonin, propriétaire à Colombier, et Mélide. Il meurt à Bergerac le 19 mai 1850, ayant testé le 5 décembre 1849. Son héritage consiste en une somme de 3.000 F et une métairie à la Conne, d'une valeur en capital de 34.200 F. Il jouissait en 1830 d'un revenu de 8.000 F.

A.D., 77 Q 36, n° 89.

EYMA (Jean).

Jean Eyma est né à Bergerac le 10 juin 1786, il était fils de Jean-Jacques Eyma de Boisse et d'Anne Loche. Sa famille a comporté de riches négociants de confession protestante, exportateurs de vin prétendant à la noblesse, ainsi qu'un journaliste et romancier, Louis-Xavier Eyma (1816-1876). Jean est

2. Selon A. JOUANEL, *Bergerac et la Hollande...* (Bergerac, 1951), p. 89, Jean-Antoine était le fils de Pierre de Meslon. Leur fils Antonin, dit aussi Jean-Antoine, fut un républicain acharné; arrêté après le coup d'Etat de 1851, il fut condamné par la commission mixte à l'internement dans l'Aveyron.

Conseil Général du département de la Dordogne.

Session 1831

1^{re} Séance

Le Dix mai 1831, à midi, le conseil Général de la Dordogne s'est réuni à l'Hôtel de la Préfecture, en vertu de l'ordonnance royale du 20 avril dernier.

M. Gros de Béber, étant le plus âgé des membres présents, remplit les fonctions de Président provisoire. M. Fédigère, le moins âgé, est chargé de celle de Secrétaire provisoire.

On procède ensuite à deux scrutins pour la formation du bureau définitif. au résultat de ce double scrutin, M. Passy-Leygonne, est nommé Président, et M. Dujon de Jovelle, Secrétaire.

M. le Préfet, informé que le conseil Général s'est légalement constitué, se rend au Salon de l'Administration, prend séance et fait un rapport sur les Devoirs relatifs à son administration, et présente en même temps, ses propositions relatives au budget.

Pour le conseil Général a été accusé pendant la séance de quatre heures, le conseil Général organise en outre le budget et les propositions de M. le Préfet, M. le Président en fait lecture et le renvoie au lendemain à deux heures et demie.

M. le Préfet, Gros de Béber, Fédigère, Passy-Leygonne, Dujon de Jovelle, etc.

(Signatures)
Gros de Béber, Fédigère, Passy-Leygonne, Dujon de Jovelle, etc.

Première page du procès-verbal de la séance du conseil général, 10 mai 1831.
(On remarquera, d'après les signatures, que 16 membres seulement étaient présents alors que l'assemblée comptait 24 personnes.)

propriétaire et viticulteur à Bergerac, lorsqu'il entre au conseil d'arrondissement son revenu est de 4.000 F.

Epoux de Méloé Mestre, il meurt âgé de 55 ans à Monbazillac le 28 novembre 1840. Ses deux enfants, Louis-Philippe et Sophie, hériteront de meubles et denrées valant 19.128 F, d'une maison à Bergerac, rue Bourbaraud, d'une métairie à la Conne et d'un chai avec logement à la Madeleine, le tout représentant un capital de 60.000 F.

D.B.F., fasc. LXXIV (1971), col. 337. — A.D., 77 Q 32, n° 53.

LESPINASSE (Jean).

Jean Lespinasse ou Delespinasse est né le 26 décembre 1769 à Lunas, il était fils de Barthélémy et de Marie Bonnet. Notaire à Bergerac et suppléant de juge de paix, il est maintenu en 1830 au conseil d'arrondissement.

Mort à Lunas le 9 septembre 1848, âgé de 76 ans, il n'a plus qu'un enfant sur les six que lui donna sa femme. Il avait fait une donation le 12 avril 1843; la succession qui échoit à son fils, Jean-Barthélémy, propriétaire à Lunas, et à Gabrielle Lafosse, sa petite-fille, ne comprend plus qu'un modeste mobilier évalué 486 F.

A.D., 414 Q 1.

MESTRE des FARCIES (Pierre de).

Pierre de Mestre est né à Bergerac d'une famille protestante, vers 1767. Il fait commerce de vin avec la Hollande et devient conseiller d'arrondissement en 1830.

Epoux d'Anne-Sophie Guillon ou Guillot, il en eut deux enfants : Charles-Léo, propriétaire à Bergerac, et Elisabeth, épouse Eyma, décédée avant son père. Celui-ci est mort à Bergerac en son domaine des Farcies le 26 mars 1853, âgé de 86 ans. Il laissait une somme d'argent montant à 116.000 F, le domaine des Farcies et une métairie au Pas des Bordiers à Bergerac, le tout représentant un capital de 56.000 F.

A.D., 77 Q 37, n° 168. — Jouanel, *Bergerac et la Hollande...*, p. 49.

NOÉ (François).

François Noé est né à Bordeaux le 11 septembre 1775. Avocat et juge de paix à Vélignes, il est maintenu en 1830 au conseil d'arrondissement, qu'il présidera en 1832.

Marié à Anne Vincent, il meurt à Vélignes le 24 octobre 1843, âgé de 68 ans, sans avoir fait de testament. Il laisse à sa fille unique, Anne, épouse d'un propriétaire de Vélignes, Louis Molinié, des meubles valant 1.100 F ainsi que des immeubles à Vélignes, Saint-Vivien et Nastringues, dont le domaine du Jacquet, représentant un petit capital de 4.620 F. Il jouissait en 1830 d'un revenu de 3.000 F.

A.D., 442 Q 8, n° 198.

PEYRONNY (Joseph-Ignace-Auguste de).

Issu d'une famille noble de Toulouse qui se répandit en Agenais et en Périgord, ce personnage serait né à Ribagnac vers 1781. Il était fils de Jean-Baptiste, avocat au Parlement et inspecteur général des domaines du roi, et de Jeanne-Catherine de Chastenet. Inspecteur de l'Enregistrement et propriétaire, il est également maire de Ribagnac. Il sera maintenu au conseil d'arrondissement en 1830, son revenu étant alors de 3.000 F.

Resté célibataire, Peyronny meurt à Ribagnac le 14 juillet 1859, âgé de 78 ans. Par testament olographe du 1^{er} février 1858, il avait institué héritier universel son neveu Auguste de Peyronny, capitaine du génie à Paris. Différents legs iront aux pauvres et aux membres de sa famille; le mobilier (1.715 F) et le domaine des Gendres à Ribagnac (capital 60.000 F) reviendront au capitaine.

A.D., 653 Q 6, n° 403.

VAQUIER de REGAGNAC (Antoine).

Né au château de Regagnac, à Montferrand-du-Périgord, le 2 septembre 1786, Antoine était fils de Jean et d'Antoinette Lamonzie. Capitaine de lanciers et chevalier de la Légion d'Honneur, il devient maire de Montferrand après avoir obtenu un congé de réforme. Lorsqu'il entre au conseil d'arrondissement en 1830, il perçoit un revenu de 1.200 F.

Vaquier est mort à Cahors le 26 août 1860, on ignore tout de sa situation de fortune.

VIGER (Philippe-Henri).

Né à Bergerac le 5 mars 1789, il était fils d'Henri, bourgeois et négociant, et de Marie Poussou. Propriétaire et maire de Bergerac, il entre au conseil d'arrondissement en 1830.

Marié le 5 février 1813 à Marie-Eulalie Gast, il en eut deux

enfants. Il est mort ab intestat dans sa ville natale le 16 avril 1868, à l'âge de 79 ans. Sa succession consistait en biens de communauté (trois maisons à Bergerac valant 43.500 F et des rentes d'un montant de 10.411 F) et, pour les biens propres, du domaine de Caudau à Bergerac et Saint-Laurent-des-Vignes (100 hectares, capital 120.000 F).

A.D., 77 Q 43, n° 351.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE NONTRON

ALLAFORT-DUVERGER (Léonard-Honoré).

Né à Varaignes le 13 septembre 1784, ce personnage était fils de François Allafort, sieur du Verger, bourgeois, et de Marguerite Pradignac de Saint-Romain. Maire de Varaignes et propriétaire en Nontronnais, il entre au conseil d'arrondissement en 1830. Ses revenus à cette époque sont estimés à 5.000 F.

Mort dans sa commune natale le 5 juin 1855, à l'âge de 70 ans, il avait épousé Suzanne-Aimée Moreau dont il eut au moins deux enfants : Pierre-Eusèbe, qui sera juge de paix à Bussière-Badil, et Suzanne-Sophie, épouse de Pierre Planteau-Marousseau, qui exerçait la médecine à Confolens. Décédé ab intestat, Léonard-Honoré laissait en propre le domaine de Quillac à Teyjat, valant en capital 22.940 F.

A.D., 253 Q 25, n° 279.

DELAGE (Nicolas).

Né à Bordeaux le 31 juillet 1780, il était fils de Jean-François et de Marie Redon. Propriétaire à Brantôme, il devient juge de paix et remplace son père, décédé, au conseil d'arrondissement en 1830.

Delage est mort à Villars le 21 février 1857, à l'âge de 76 ans. Il avait épousé Anne Saunier dont il eut au moins quatre enfants. Nous n'avons pas retrouvé sa déclaration de succession, mais on sait qu'il jouissait en 1830 d'un revenu de 2.400 F.

DUSOLIER (Thomas).

Thomas Dusolier naquit à Nontron le 26 floréal an VII, il était fils d'un gendarme, Antoine Dusolier, et de Léonarde Martin. Avocat de profession et maire de Nontron, il adhère aux idées libérales et siège en 1830 au conseil d'arrondisse-

ment. Sa carrière politique l'a mené de la gauche constitutionnelle à la majorité impérialiste, en passant par le rapprochement avec la monarchie. Il est successivement député d'opposition de 1839 à 1842, puis de 1846 à 1848, commissaire général en Dordogne du Gouvernement provisoire en mars 1848, révoqué de ce poste par Ledru-Rollin, représentant du peuple à la Constituante, où il vote avec les modérés et enfin rallié au Prince Président, ce qui lui permet d'entrer au Corps législatif de l'Empire de 1852 à 1863. Albert de Calvimont dit assez méchamment de lui que « c'est le constitutionnel incarné, le vieux constitutionnel de la Restauration, qui voit des gendarmes et des Jésuites jusque dans la ruelle de son lit ».

Officier de la Légion d'Honneur, Dusolier est mort ab intestat à Nontron le 19 septembre 1877. Il eut quatre enfants : le sous-préfet Jean-Louis-Émile ; Marie-Henriette-Angéla, épouse de Jean Barailler, propriétaire à Thiviers ; Marie-Henriette-Clara, épouse d'Antoine Poutou, propriétaire à la Roque-Gageac, enfin, François-Alexis-Alcide (1836-1918), qui fit carrière dans les lettres et la politique et fut le secrétaire de Gambetta. Thomas jouissait en 1830 de 3.000 F de revenu et Calvimont avance que sa fortune atteignait 6 à 700.000 F. La succession est plus modeste : elle représente 205.571 F en mobilier, argent et créances, dont de nombreuses actions ou obligations sur les chemins de fer, une maison à Nontron, place de la Mairie, la propriété de Bord (deux métairies et une tuilerie), la propriété de la Forge (deux métairies), le moulin de Chez-Bertrand à Javerlhac et des terres à Saint-Front-de-Champniers et Saint-Martial-de-Valette. L'ensemble des immeubles valait en capital 118.600 F.

D.B.F., fasc. LXX (1969), col. 859-861. — *Souvenirs de Calvimont*, p. 77. — A.D., 253 Q 37, n° 287.

FAURE (Jean-Antoine).

Fils d'Antoine-Victor, notaire, et de Jeanne Gaultier, Jean-Antoine Faure est né à Brantôme le 26 octobre 1773. Il est sous-officier, puis employé de préfecture, notaire à Jumilhac-le-Grand et devient maire de sa commune. Il entre au conseil d'arrondissement en 1830, son revenu étant alors de 3.000 F.

Il épouse le 8 mai 1806 Catherine-Marguerite Clément-Dugourg-Beaupré, mais cette union demeure stérile. J.-A. Faure meurt à Jumilhac le 28 mars 1855, âgé de 81 ans ; il avait testé peu de temps avant, désignant pour sa légataire univer-

selle Jeanne-Aimée Montel, veuve de Pierre Astier, et léguant diverses sommes, dont 4.000 F, à Geoffroy Laville, de Lanouaille. Sa succession consistait en mobilier d'une valeur de 700 F, en créances d'un montant de 35.237 F, et en immeubles représentant un capital de 15.803 F : le domaine du Coulou, le moulin de la Fouillarge et des taillis, ainsi qu'une maison d'habitation, le tout situé à Jumilhac-le-Grand.

A.D., 168 Q 17, n° 57.

JANET-LASFOND (Jean).

On n'a pratiquement aucun renseignement sur ce personnage, qui a été nommé au conseil d'arrondissement en 1830. S'agit-il d'un des fils d'autre Jean Janet-Lasfond (1761-1817), magistrat et lui-même conseiller d'arrondissement, c'est-à-dire Jean-François, médecin à Argentine, ou Jean-Auguste ? Aucune précision n'a été retrouvée sur son identité exacte.

B.S.H.A.P., t. CVIII (1981), p. 277.

LÉPINE-LASESCURAS (Jean).

Issu d'une famille de noblesse de robe, Jean-François Lasescuras, fils de Jean-Elie, sieur de Lépine, docteur en médecine, et de Mathurine Lidone, est né à Thiviers le 12 août 1783. Il est avocat et suppléant de juge de paix, maire de sa commune et conseiller d'arrondissement avant 1830.

On sait qu'il eut trois enfants, mais on ignore la date de son décès. Sa déclaration de succession n'a pas été retrouvée; son revenu en 1830, lors de son maintien au conseil d'arrondissement, s'élevait à 7.000 F.

PASTOUREAU-LABESSE (Pierre).

Pierre Pastoureau-Labesse serait né à Nontron ou à Thiviers vers 1752, il appartenait à une des familles les plus importantes de Nontron, attestée dès le XV^e siècle et dont un membre nommé Dauphin Pastoureau acquit d'Alain d'Albret la seigneurie de Javerlhac. Dès le début de la Révolution, Pierre occupe des fonctions municipales à Nontron, il deviendra ensuite maire et juge de paix et sera nommé conseiller d'arrondissement en 1810, puis maintenu en novembre 1830.

Marié à Marie Dugenest, il en eut cinq enfants : Jean, dit Pastoureau-Coutirand; Anne, épouse Forien; Marguerite, dite Lamorinie; Jean-Baptiste, qui sera lieutenant-colonel d'artille-

ric, et Agathe, épouse Goursat. Veuf dès 1807, il meurt à Nontron le 20 novembre 1831. Sa fortune en 1809 était évaluée à 150.000 F, il laisse à son décès un mobilier estimé 4.000 F, ainsi qu'une maison à Nontron, des domaines, métairies, borderages et terres situés à Nontron, Romain, Teyjat, Abjat et Savignac-de-Nontron, le tout représentant un revenu annuel de 7.660 F et un capital de 153.200 F.

A.D., 253 Q 14, n° 634.

PICHON (François).

Né à Mareuil en 1792, il était fils d'André Pichon et de Françoise Ganivet. Médecin et juge de paix, il entre au conseil d'arrondissement en 1830.

Epoux en secondes noces de Marie-Thérèse Seguin, il en eut un fils, Pierre-André, qui fit carrière dans l'armée, et une fille, Françoise-Noëlie, épouse de François-Taxile de Gorse du Genest. Chevalier de la Légion d'Honneur, il meurt ab intestat à Mareuil, à 85 ans, le 8 juillet 1877. Il laisse des meubles d'une valeur de 1.000 F, des actions du chemin de fer d'Orléans et de l'argent en espèces (7.000 F), ainsi que des immeubles représentant un capital de 37.500 F : une maison à Mareuil et la propriété de Laroussie à Vieux-Mareuil, qui comprend deux métairies et couvre 82 hectares.

A.D., 191 Q 37, n° 192.

PICHON (Jean-Bernard).

Né à Milhac-de-Nontron le 28 février 1790, il est maire de sa commune et président du tribunal de Nontron. Maintenu au conseil d'arrondissement en 1830, il jouit alors d'un revenu de 3.000 F.

Epoux d'Anne-Clémentine Novion-Laval, chevalier de la Légion d'Honneur, il meurt à Nontron à 59 ans, le 11 janvier 1849. Sa succession ira à son unique fille, Suzanne-Aline, elle consiste en mobilier d'une valeur de 11.386 F et en immeubles qui représentent un capital de 31.356 F : une maison à Nontron, rue Notre-Dame, le domaine du Canau à Saint-Front-la-Rivière et trois autres domaines.

A.D., 253 Q 23, n° 43.

RIBEYROL (Jean-Antoine).

On est très mal renseigné sur ce personnage, qui serait origi-

naire de Jumilhac-le-Grand et dont le nom pourrait aussi avoir été Rebeyrol. On sait seulement qu'il était lieutenant de la garde nationale lors de son entrée au conseil d'arrondissement en 1830. Les lieux et dates de sa naissance et de son décès n'ont pu être retrouvés.

SALLETON (Joseph-Marie de).

Ce personnage est issu d'une vieille famille du Périgord maintenue dans sa noblesse en 1697. Il est né à Cantillac le 22 novembre 1787 de François-Paul-Stanislas, capitaine commandant au régiment d'Aunis-infanterie, chevalier de Saint-Louis, et de Julie de Mallet de Chatillon. Propriétaire et maire de Cantillac, il sera maintenu au conseil d'arrondissement en 1830.

Marié le 26 juin 1814 à Elisabeth Déterce (ou Descravail-lac ?), il semble n'en avoir pas eu de postérité. Il meurt à Cantillac le 11 août 1874, laissant le domaine de Saint-Michel qu'il possédait en propre (quatre méteries) à ses nièces Agélie, Laure et Emilie de Texier, à M^{me} Louis Desmier, d'Angoulême, et à son petit-neveu Henri de Fornel. Les biens de Cantillac valaient en capital 90.600 F. Le défunt lègue également 3.000 F à son domestique et 300 F au desservant du lieu; il jouissait en 1830 d'un revenu de 4.000 F.

A.D., 504 Q 14, n° 556.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE PERIGUEUX

ABZAC de la DOUZE (Jean d').

Le marquis Jean d'Abzac de la Douze est né à Périgueux, paroisse Saint-Front, le 20 avril 1781. Il était fils du comte Jean, lieutenant-colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, et de Marie de Beaupoil-Saint-Aulaire de Fontenilles. Devenu chef de la branche cadette d'une des plus anciennes familles du Périgord, il ne semble pas avoir émigré. Elève de l'École polytechnique et chevalier de Saint-Louis, il est maire de Périgueux d'avril 1816 à 1820, député à la Chambre introuvable d'août 1815 à septembre 1816, puis réélu en novembre 1827 pour deux ans.

Adversaire de Villèle, il ne joue à la Chambre qu'un rôle assez effacé. On le retrouve ensuite conseiller d'arrondissement en 1830. Resté célibataire, il meurt à Périgueux le 7 février 1834 après avoir testé les 10 février et 6 mars 1832. Sa succession

consistait en une maison de maître à Périgueux, route de Bordeaux, affermée au lieutenant-général de la Division, en une autre maison à Borie-Brut, commune de Champcevinel, en métairies, domaines et borderages situés à Champcevinel et Château-l'Evêque, en effets mobiliers d'une valeur de 6.000 F et en une somme de 90.000 F à valoir sur le prix de la terre de Montanceix : l'ensemble, toutes déductions faites, était estimé 92.800 F, alors qu'en 1809 Jean d'Abzac jouissait, aux dires de l'administration, d'une fortune évaluée à 300.000 F.

Lassaigne, pp. 178 et 210. — D.B.F., t. I (1933), col. 245. — A.D., 266 Q 19, n° 483.

BARBARY de LANGLADE (Aubin).

Né à Excideuil le 1^{er} mai 1768, il était fils d'autre Aubin Barbary de Langlade et de Françoise Lagorce. Officier de cavalerie, il adopte les idées révolutionnaires et devient maire de sa commune. Elu en 1815 à la Chambre des Cent Jours, il vote avec les constitutionnels sans prendre la parole; réélu député en septembre 1817, il le restera jusqu'en mai 1822. Il siège au centre gauche avec les libéraux, son attitude de prudence politique a donné naissance à une expression populaire : « voter à la façon de Barbary ».

Conseiller d'arrondissement en 1830 et chevalier de la Légion d'Honneur, Barbary avait épousé Thérèse Mayaudon dont il eut cinq enfants. Il est mort à Excideuil sans avoir testé le 1^{er} septembre 1836, à l'âge de 68 ans. Ses héritiers étaient Marc-Aubin, propriétaire à Excideuil; Robert-Aubin et Pauline-Marguerite, tous deux mineurs, Jean-Emile, officier de marine, et Pierre-Edmond, lieutenant d'artillerie. Ce dernier eut une brillante carrière qu'il termina comme général de division avant de se retirer au château de Savignac-Lédrier. La succession d'Aubin consistait en meubles d'une valeur de 956 F, et en immeubles dont une maison à Excideuil, un corps de bien à Preyssac-d'Excideuil, Anhiac et Saint-Médard-d'Excideuil, ainsi qu'un pré avec jardin à Clermont-d'Excideuil, le tout valant en capital 69.300 F.

A.D., 133 Q 25. — Lassaigne, p. 194; D.B.F., t. V (1951), col. 227.

BOISSAT de LAGRAVE (Joseph-Etienne).

Issu d'une famille noble qui serait originaire du Dauphiné, Joseph-Etienne est né à Bourdeilles le 11 pluviôse an V de

Jean Boissat de Lagrave et de Marie-Louise Deffarges. Deux membres de sa famille ont été exécutés pendant la Terreur. Il exerce la médecine à Bourdeilles, devient directeur de la vaccine à Périgueux et fait partie du jury médical. Il entre au conseil d'arrondissement en 1830 et sera élu plus tard au conseil général.

Boissat est mort le 8 décembre 1873 à Bourdeilles, après avoir testé le 3 janvier 1867. Il avait épousé Claire Dercix le 20 avril 1841, mais n'en eut pas de descendance. Il légua à sa nièce, Nélie Boissat, une somme de 8.000 F, de même qu'à son neveu François Poumeyrol, notaire à Bourdeilles. Sa succession comprenait des immeubles en acquets à Biras, Sencenac, Valeuil et Bourdeilles (capital 54.000 F), et également des biens propres, dont une maison et deux propriétés à Bourdeilles, Saint-Julien et Bussac (capital 66.000 F).

Le D^r Boissat a laissé quelques écrits médicaux dont une *Lettre sur la vaccine*, publiée en 1848.

B.G.P., t. I (1897), p. 54. — A.D., 90 Q 33, n° 195.

FABRÉ (Raymond).

Né à Limeuil le 25 novembre 1785, il était fils d'autre Raymond Fabré, avocat, et de Véronique Garat. Domicilié à Cendrieux, il est maire et juge de paix de Vergt. Il devient conseiller d'arrondissement en 1830 et passera plus tard au conseil général. Il est révoqué en 1848 de ses fonctions de juge de paix.

Mort à Vergt le 5 mai 1862, à l'âge de 77 ans, il était veuf de Marie-Thérèse-Octavie Michel, qui lui donna au moins sept enfants. Sa déclaration de succession n'a pas été retrouvée, on sait seulement qu'il jouissait en 1830 d'un revenu de 5.000 F.

GADAUD (Jérôme).

Il était fils de Guillaume, maître chirurgien et bourgeois de Périgueux, et de Rose Pelithomme de Lafaye. Il est né à Coursac le 19 septembre 1779. Médecin et maire de Saint-Astier, il entre au conseil d'arrondissement en 1830, son revenu étant alors de 4.000 F.

Epoux de Pétronille Courtaud, il meurt à Saint-Astier le 29 mars 1862, trois ans après sa femme dont il a eu six enfants : Guillaume-Jules, propriétaire ; Anne, épouse du D^r Joseph-Benjamin de Valbrune ; Jean-Baptiste-Numa, aussi médecin à Saint-

Astier; Guillaume-Victor, avoué à Périgueux; Anne, épouse Laronde, propriétaire à Bassillac, et Marie-Alida. Jérôme avait fait démission de ses biens par donation-partage le 29 novembre 1859.

A.D., 543 Q 15, n° 41 (succession de Pétronille Courtiaud).

LAROUVERADE (Jean-Charles de).

On est mal renseigné sur ce personnage, qui est né à Badoles-d'Ans le 20 février 1807 de Jean-Baptiste, homme de loi au village de Rafailhac, et de Marie-Justine Bugeaud. Issu d'une famille de magistrats à prétentions nobiliaires, il semble être resté célibataire. Ses revenus étaient de 2.000 F lorsqu'il entra au conseil d'arrondissement.

Larouverade est probablement décédé après 1858, sa déclaration de succession n'a pas été retrouvée. C'est vraisemblablement lui qui a provoqué un jugement du tribunal de Périgueux rendu le 14 août 1858 et ordonnant l'adjonction de la particule au nom de famille Larouverade.

MIE (Louis).

Louis Mie est né à Périgueux, paroisse Saint-Silain, le 6 avril 1791, il était fils de Jacques Mie et de Jeanne Mie. Avocat à Périgueux, il est également conseiller municipal, s'occupe de l'organisation de la garde nationale et entre en 1830 au conseil d'arrondissement.

Resté célibataire, il meurt à Périgueux, au pont de la Beaurnonne, le 24 décembre 1865, ayant testé le même jour. Il semble n'avoir possédé que fort peu de biens : une petite maison au pont de la Beaurnonne (capital 800 F), dont hériteront les Boyjon père et fils, et un peu d'argent que se partageront Lambert Gravier et Louis Déchausses (chacun 1.000 F). Le revenu du défunt était en 1830 de 2.500 F.

A.D., 266 Q 37, n°s 147 et 316-317.

MOYRAND (François).

Né à Corgnac le 6 décembre 1748, il était fils de Pierre Moyrand, docteur en médecine, et d'Anne-Marie Mathet-Lagrèze. Avocat à Périgueux dès 1771, il est également officier municipal et juge suppléant. Il sera maintenu au conseil d'arrondissement en 1830, son revenu étant alors de 7.500 F.

Epoux d'Anne Sengensse, il n'en eut qu'un fils, Pierre-Romain, également avocat à Périgueux. Il meurt ab intestat

dans cette ville le 8 mars 1841, laissant un mobilier d'une valeur de 978 F, une maison à Périgueux et un domaine aux Romains (Trélassac et Champcevinel) : ces immeubles représentaient un capital de 20.000 F. François Moyrand a laissé quelques écrits politiques.

A.D., 266 Q 22, n° 119. — B.G.P., t. II (1898), p. 305.

VERLIAC (Julien).

Julien Verliac est né à Azerat le 3 novembre 1759, il était fils d'Antoine, maître chirurgien, et de Jeanne Lachaud. Médecin comme son père, il devient à la Révolution administrateur de district, puis de département; il sera également maire d'Ajat, conseiller de préfecture en 1800, conseiller d'arrondissement en 1824 et en 1830.

Epoux de Catherine Darie, il en eut deux enfants dont un seul survivant, Antoine, recueillera sa succession. Julien est mort à Ajat le 9 mars 1844, laissant un mobilier valant 2.440 F et des immeubles à Ajat représentant un capital de 40.000 F, ces immeubles consistaient en un corps de bien au Breuil, un domaine et une tuilerie au même lieu et un domaine au Codere. Verliac, selon l'administration, jouissait en 1800 d'un revenu de 1.500 F, en 1809 d'une fortune de 45.000 F.

A.D., 552 Q 1, n° 42.

VIDAL (Jean-Baptiste-Pascal).

Jean-Baptiste-Pascal Vidal est né à Salignac le 3 août 1775, il était fils de Raymond-Mathieu, « noble citoyen » de Périgueux et receveur des domaines au bureau de Salignac, et d'Anne Charles de Peyssard. Docteur en médecine après des études à Montpellier, il est chirurgien à l'hôpital Saint-Eloi, sert comme officier de santé aux armées et devient maire de Périgueux en avril 1802. Il le restera jusqu'en avril 1815, malgré ses opinions ouvertement monarchistes : il intervient en 1814 pour le retour à Périgueux de Mgr de Flammarens et prend parti contre l'évêque d'Angoulême, reçoit en mars 1815, alors que Napoléon vient de débarquer au golfe Jouan, le duc et la duchesse d'Angoulême de passage dans la région. Cette attitude entraîne sa révocation, mais après les Cent Jours il sera encore maire de juillet 1815 à avril 1816. De nouveau élu maire en août 1830, après les Trois Glorieuses, il refuse l'écharpe, mais siégera quelque temps au conseil de préfecture. Le D^r Vidal était décoré de l'ordre du Lys et chevalier de la

Légion d'Honneur; il était membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne et exerça différentes fonctions officielles en qualité de médecin. Il fut aussi maintenu conseiller d'arrondissement en novembre 1830.

Vidal avait épousé Madeleine-Rose Pontard dont il eut deux enfants : Marie-Honorine et Sabin. Il mourut à Périgueux le 31 décembre 1848, ne laissant que des effets mobiliers évalués à 13.748 F. Sa fortune en 1809 était estimée à 90.000 F; il en avait légué l'essentiel à sa fille par testament du 17 septembre 1843.

B.S.H.A.P., t. LXVIII (1941), p. 225 (J. Durieux). — A.D., 266 Q 25, n° 300.

VIDAL-LESTANG (Gabriel).

Voir sur ce personnage notre notice déjà publiée : B.S.H.A.P., t. CVIII (1981), p. 284.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE RIBERAC

BARDI de FOURTOU (François).

François Bardi est né à Celles le 8 novembre 1791, il était fils de Jacques-Barthélémy et de Marguerite de Lascauras. Avocat de profession, il fait carrière dans la magistrature : il est substitut à Ribérac en 1826, procureur au même siège en 1828, président de tribunal en 1829, conseiller à la cour d'appel de Bordeaux en 1852. Il entre au conseil d'arrondissement en 1830.

Officier de la Légion d'Honneur, François Bardi est mort ab intestat à Ribérac le 28 novembre 1879. Sa succession échoit à ses deux fils : Paul, qui était juge au tribunal de Ribérac, et Ernest, propriétaire au même lieu. Il laissait un mobilier valant 1.707 F, une maison à Ribérac et la moitié des immeubles provenant de son frère Adrien, le tout représentant un capital de 22.250 F. Son revenu en 1830 était estimé à 4.000 F.

François Bardi était membre de la Société d'agriculture, il a laissé quelques écrits dont une traduction en vers des psaumes et des hymnes religieux (1858), ainsi qu'une traduction en vers des *Bucoliques*, des *Géorgiques* et du 4^e livre de l'*Enéide* (1877).

B.G.P., t. I (1897), p. 30. — A.D., 278 Q 41, n° 73.

BELHADE (Léonard-Joseph de).

Léonard-Joseph de Belhade, issu d'une famille noble, est né

à Angoulême le 12 août 1790 de Léonard-François de Belhade-Thaudias et de Marie-Gabrielle-Amélie Périn de Gurat. Devenu maire de Saint-Privat-des-Prés, où il possède le château de la Mothe, il entre au conseil d'arrondissement en 1830.

Belhade est mort en son château le 14 février 1842 après avoir testé le 7 juin 1841. De sa femme Marie Beaudequin, il eut quatre enfants : Jean-Gaëtan, propriétaire à Saint-Privat; Marie-Amélie-Charlotte-Thérèse, épouse d'Antoine-Alexandre Dufraisse; Joseph-Octavien, qui était avocat à Paris, et Pauline - Gabrielle - Octavie. La succession consistait en mobilier valant 6.640 F, et en immeubles représentant un capital de 160.000 F. Parmi ceux-ci on note deux domaines à Cumond (25.000 F), le château de la Mothe et la réserve (30.000 F), ainsi que huit domaines à Saint-Privat (Sinsac, Grand-Fonbois, Petit-Fonbois, Leymarie, le Tauzy, la Paponie, le Repaire et Chez-Saudou).

A.D., 301 Q 16, n° 207.

BORNET-LÉGER (François-Hector).

Né à Neuvic le 29 nivôse an IV, François-Hector était le fils de Pierre et de Marie Pomeyrol. Garde d'honneur en 1814, il est décoré à Brienne à l'âge de 18 ans pour acte de courage. Il sert ensuite comme lieutenant d'infanterie au 4^e de ligne et devient juge de paix à Neuvic. Conseiller d'arrondissement dès 1828, il est maintenu en 1830.

Mort ab intestat à Neuvic le 28 février 1887, il laissait trois enfants de son union avec Marie-Catherine-Théodilde Copmartin qu'il avait épousée le 19 septembre 1846 : Paul-Pierre-Alexandre-Camille-Omer, ingénieur à Paris, qui déposa plusieurs brevets d'invention et fit fabriquer du matériel à la forge de Savignac-Lédrier; Marie-Louise-Anaïs-Elisabeth-Antoinette-Elmire, épouse Dumas à Paris, et Suzanne-Marie-Claire-Elmire, également domiciliée à Paris. La succession consistait en immeubles valant 2.075 F, en immeubles non affermés à Neuvic (capital 19.000 F), et en biens ruraux sis à Neuvic, Vallereuil et Saint-Séverin-d'Estissac (60.000 F). Le tout représentait un capital de 80.800 F.

B.S.H.A.P., t. LXXI (1944), p. 134. — A.D., 594 Q 17, n° 234.

CERCILLY (Dauphin).

Dauphin Cercilly est né à Saint-Astier le 30 août 1769 de Jean-Baptiste, bourgeois de Saint-Astier, et de Simone Révolte

de Grandchamp. Receveur de l'enregistrement et maire de Saint-Victor, il est suppléant de juge de paix et entre au conseil d'arrondissement en 1821. Président de cette assemblée en 1827 et 1828, il sera maintenu en 1830.

Cercilly est mort à Saint-Victor à l'âge de 68 ans, le 22 juillet 1837. Il avait épousé Jeanne Boyer dont il n'eut pas d'enfant. Par testament olographe en date du 9 janvier 1829, il avait institué légataire universelle sa sœur Elisabeth, propriétaire à Saint-Victor. Sa succession consistait en meubles d'une valeur de 2.900 F et en différents immeubles : la propriété des Rivières à Saint-Victor et Montagrier, comprenant une maison de maître et 4 domaines, un moulin à deux meules sis à Bressol, commune de Tocanc-Saint-Apre, un bordelage à Montagrier et le domaine de Maroite à Brassac et Paussac. Le tout représentait un capital de 77.800 F, en 1830 Cercilly jouissait d'un revenu de 4.000 F.

A.D., 278 Q 9, n° 329.

CHILLAUD-DUMAINE (Sicaire).

Sicaire Chillaud-Deffarge, fils de Jean, notaire, et de Jeanne-Christine Boé, est né à la Tour-Blanche le 10 mai 1786. Il prendra plus tard le nom de Chillaud-Dumaine. Gros propriétaire à la Tour-Blanche, il est nommé au conseil d'arrondissement en 1830.

Marié à Thérèse-Elisabeth Gaultier-Laguionie, il est mort ab intestat le 13 septembre 1853 dans sa commune natale. Sa succession reviendra à ses trois enfants : Jeanne-Christine, épouse de Charles Joussen, propriétaire; Jean-Julien et Jean-Baptiste-Jules-Marcelin, qui sont établis libraires à Paris. Elle consiste en meubles valant 2.800 F, et en divers immeubles dont deux maisons à la Tour-Blanche, la métairie du Sourbier à Cherval et la Tour-Blanche, la métairie de Lavallade à Goûts, la métairie des Farges à Bourg-des-Maisons et Coutures : le tout représente un capital de 50.200 F. On note également à titre d'acquêts la métairie du Claud à Cercles et la Tour-Blanche (capital 12.000 F). Chillaud-Dumaine jouissait en 1830 d'un revenu de 6.000 F.

A.D., 379 Q 14, n° 29.

FAYOLLE-LUSSAC (Jean-Baptiste).

Ce personnage est né à Lusignac le 28 février 1775 dans une famille de bourgeoisie rurale. Il est suppléant de juge

de paix et greffier, puis juge de paix à Verteillac. Il entrera au conseil d'arrondissement en 1830.

Il épouse le 14 juillet 1828 Elisabeth-Catherine-Antoinette Salleix, qui lui donne deux enfants : Jean-Luc-Armand et Elie-Antoine-Gaston, ce dernier décédé avant son père. Jean-Baptiste meurt à Verteillac le 19 avril 1853, âgé de 78 ans. Ses biens de communauté montaient à 40.247 F, ils consistaient surtout en obligations et créances verbales. Quant à ses biens propres, ils se composaient d'une petite maison à Verteillac, d'une maison de maître à Lussac et d'une autre à Lusignac, de sept métairies avec terres, vignes et bois et d'une bruyère à Bertric. Le tout valait en capital 109.600 F. Fayolle-Lussac jouissait en 1830 d'un revenu de 3.000 F.

A.D., 379 Q 13, n° 178.

JAUMARD (Jean-Jules).

Né à Libourne en 1771, il choisit la carrière des armes, puis s'installe dans sa propriété du Pizou. Lorsqu'il entre au conseil d'arrondissement en 1830, il jouit d'un revenu de 2.400 F.

Resté célibataire, Jaumard est mort au Pizou le 4 mars 1841, âgé de 68 ans. Sa succession ira à son frère, Jean Jaumard, propriétaire à Parsac, ainsi qu'à Ovide Coriton, son neveu, propriétaire à Cadarsac. Il laisse des meubles estimés 4.600 F; quant à ses immeubles, il les avait vendus avant de mourir à Jean Eymery, domicilié au Pizou, le 31 mars 1840.

A.D., 230 Q 23, n° 275.

LEBERTHON-PUYGRENIER (Louis).

Né à la Menècle, canton d'Aubeterre, en Charente, le 19 juin 1769, il était fils d'autre Louis et de Marie-Catherine Desages. Officier d'infanterie, il est suppléant de juge de paix, puis maire et juge de paix de Saint-Aulaye. Entré au conseil d'arrondissement dès 1825, il sera maintenu en 1830.

Il avait épousé Christine-Sophie-Claire Chambaud de Jonchères, qui selon toute apparence, ne lui donna pas de postérité. Mort à Saint-Aulaye le 2 mars 1846, âgé de 77 ans, Leberthon avait testé le 1^{er} septembre 1843, laissant tous ses biens à sa femme. Sa succession fait état de la moitié d'un domaine à Chenaud et d'un important mobilier valant 15.470 F.

A.D., 301 Q 18, n° 118 et 124.

LÉONARDON (Pierre-Placide).

Né à Vanxains le 22 octobre 1789, il était fils d'Antoine Léonardon, notaire royal, et d'Elisabeth Peyrounet. Installé notaire à Ribérac, il est également adjoint au maire, administrateur de l'hospice, suppléant de juge de paix puis juge de paix. Officier de la Légion d'Honneur, il entre au conseil d'arrondissement en 1830. Son revenu est alors de 7.000 F.

Marié à Marie-Aimée Lacroix, qu'il épousa le 8 mars 1822, il en eut trois enfants : Charles, qui sera également notaire à Ribérac; Louise, épouse de Jean Raynaud, avocat à Périgueux; Léo, avocat à Paris. Il est mort à Ribérac le 2 septembre 1865, âgé de 76 ans, ayant testé le 28 mars 1863. Sa succession consistait en mobilier, numéraire, rentes et créances d'une valeur de 51.262 F pour les acquets, plus en immeubles dont une maison à Ribérac et des terres à Saint-Martin, Vanxains et Siorac (capital 93.081 F) ; et pour les biens propres, la propriété de Chez-Perrier à Vanxains et une maison à Ribérac (25880 F).

A.D., 278 Q 31, n° 148.

MATHIEU (Pierre).

Pierre Mathieu est né à Ribérac le 6 novembre 1791. Médecin et maire de sa ville natale, chevalier de la Légion d'Honneur, il entre au conseil d'arrondissement en 1830. Son revenu est alors de 7.000 F.

Epoux en premières noces de Virginie-Marguerite Peyricaud, puis à Angoulême, le 21 avril 1834, d'Anne-Marie-Amélie-Victorine Callandreau, il meurt à Ribérac le 1^{er} juillet 1880 sans laisser de postérité. Il avait testé le 13 mai précédent, instituant légataire universel son neveu au 7^e degré, Victor Delamalle, ancien auditeur au Conseil d'Etat et administrateur de la compagnie du canal de Suez, qui héritera de 285.111 F. D'autres legs moins importants iront à Charles-Aimé de Lesseps, ingénieur (5.000 F), au frère de ce dernier, Victor de Lesseps, également ingénieur (5.000 F), à son neveu Jean-Michel-Honoré Valade et à ses nièces Valade (trois maisons à Ribérac). Les biens propres du défunt consistaient en meubles et créances d'une valeur de 12.000 F et en immeubles sis à Ribérac (capital 16.400 F).

A.D., 278 Q 41-42, n° 185.

PONTARD (Jean).

Il est né à Sourzac le 5 février 1775 de Claude Pontard, notaire royal et juge de Mussidan, et de Pétronille Madilhac. Installé notaire à Mussidan, il est aussi conseiller municipal puis maire de sa commune, suppléant de juge de paix et conseiller d'arrondissement en 1830.

Epoux de Marguerite Aubertie qui lui donnera au moins trois enfants, il meurt à Mussidan le 13 juin 1862. On est mal renseigné sur l'état de sa fortune, on sait seulement qu'en 1830 il jouissait d'un revenu de 5.000 F.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE SARLAT

DUPONT de BOSREDON (Louis-Auguste).

Louis-Auguste Bosredon-Larivière, fils de Louis, propriétaire à Beauregard-de-Terrasson, et de Madeleine Gautier-Bosredon, est né à Chavagnac le 2 thermidor an VIII. Il prendra plus tard le nom de Dupont de Bosredon. Maire de sa commune, il est malmené en août 1830 par une bande de pillards venus de la Corrèze toute proche, qui attaquent sa maison de la Dornac et menacent son château de la Fauconnie, à Chavagnac. Il est maintenu en 1830 au conseil d'arrondissement.

Dupont de Bosredon est mort ab intestat en son château de la Fauconnie le 10 janvier 1864. Epoux de Louise-Thérèse Rivet avec laquelle il convole à Paris le 20 juillet 1820, il eut deux fils qui feront une grande carrière : Jean-Baptiste-Alexandre (1831-1903), député et sénateur connu surtout pour son célèbre *Manuel du trufficulteur* publié en 1877, et Philippe-Marie (1827-1906), protégé de Napoléon III et polygraphe, co-auteur de la *Bibliographie générale du Périgord*. Louis-Auguste laissait un mobilier valant 887 F, le domaine de Mareay à Chavagnac (capital 19.640 F), des créances d'un montant de 7.320 F, et en fait d'immeubles propres le château de la Fauconnie avec quatre domaines à Chavagnac, les domaines du Haut et Bas-Mailhol à la Dornac, les domaines des Chabannes et de la Sautellerie à Beauregard. Tout ce capital valait 160.000 F, le revenu du défunt en 1800 étant de 10.000 F.

D.B.F., fasc. XXXV (1953), col. 1142. — Rocal, p. 96. — A.D., 339 Q 34, n° 319.

GAUSSEN (Jean-Baptiste).

Né à Bitou, paroisse de Meyrals, le 2 février 1779, il était fils de Martin Gausсен et de Madeleine Boissel. Notaire et maire de Meyrals, il entre au conseil d'arrondissement en 1830.

Epoux d'Anne-Louise du Repaire, il n'en aura pas de descendance. Par testament olographe du 16 mars 1844, il constitue comme héritier universel son neveu Jean-Baptiste-Julien Petit, propriétaire à Urval, et ordonne différents legs en faveur de ses neveux et nièces, de la fabrique et des pauvres de Meyrals. Il mourra à 69 ans à Meyrals, le 6 août 1848. Sa succession consiste en 1.600 F de mobilier et en immeubles valant 44.500 F de capital : une maison d'habitation à Bitou, deux domaines au même lieu (Meyrals et Saint-Cyprien), deux autres domaines et une maison à Meyrals, le domaine des Constancies au Coux.

A.D., 101 Q 24, n° 223.

LAFON de FONGAUFIER.

On ignore à peu près tout de ce personnage qui était maire de Belvès et devint conseiller d'arrondissement en 1830. Rocal signale son intervention énergique le 1^{er} août 1830 pour assurer le ravitaillement de Paris par l'envoi de bœufs.

Nous n'avons retrouvé ni la naissance ni le décès de Lafon de Fongaufier, ni sa déclaration de succession.

Rocal, p. 9.

MARMIER (Jean-Noël).

Fils de Michel Marmier, docteur en médecine, et de Catherine de Veyssière. Jean-Noël est né à Sarlat le 24 décembre 1768. Conseiller municipal puis maire de Sarlat, il est adjoint de juge de paix et conseiller d'arrondissement dès avant 1830.

Mort à Calviac le 18 mai 1834, âgé de 66 ans, il avait épousé une Benié de Lacypière qui lui donnera au moins quatre enfants : Alfred et Anastase, et deux filles encore mineures lors de son décès, Laure et Corinne. Par testament du 5 juin 1832, Marmier avait constitué une rente annuelle de 120 F au bureau de bienfaisance de Sarlat. La succession comportait 18.000 F de meubles et créances, et des immeubles valant en capital 41.500 F : une maison avec jardin à Sarlat,

faubourg de la Rigaudie, la métairie de Laqueyrie et le bordage de Lavigne à Sarlat, un bordage à Loubéjac, la métairie double de Timel à Saint-André, un petit domaine à la Canéda, un autre à Carsac (la Pinière), le domaine du Gard à Calviac et une terre à Saint-Crépin. Le revenu du défunt en 1830 s'élevait à 3.000 F.

A.D., 327 Q 14, n° 125.

MAUREL-DUBOUSQUET (Jean-Baptiste).

On ignore les lieu et date de naissance de ce personnage, qui était notaire et maire d'Eyvigues et qui entre au conseil d'arrondissement en 1830.

Epoux en secondes noces de Marie-Sophie Chaudru, il meurt à Eyvigues, âgé de 69 ans, le 31 janvier 1832. Il avait testé le 13 août précédent et laissait cinq enfants : Frédéric, notaire à Borrèze; Marie-Flavie, épouse de l'avocat Boissarie; Françoise-Zélia, Létitia et Françoise, épouse Sourzat. Une autre de ses filles, Marie-Rosalie, avait disparu avant lui, elle avait eu plusieurs enfants de son mari, Delsol de Creyssac. Jean-Baptiste laissait pour 4.000 F de meubles, effets et créances, et des immeubles valant un capital de 27.000 F : le domaine de Lasserre qu'il possédait en propre, deux domaines à Borrèze et Salignac et une moitié de moulin.

A.D., 327 Q 13, n° 196

MÉRILHOU (Jean-Baptiste).

Né à Montignac le 13 juillet 1761, il était fils d'Elie Mérihou, bourgeois, et de Marie Requier. Juge de paix et propriétaire, il est nommé au conseil d'arrondissement en 1830, son revenu étant alors de 1.000 F.

Epoux de Madeleine Desmond, il meurt à Thonac, âgé de 87 ans, le 5 septembre 1847. Il eut au moins deux enfants qui firent une belle carrière politique : Louis, qui sera sous-préfet de Sarlat, et surtout Joseph (1788-1856), plusieurs fois ministre et député, conseiller à la cour de cassation et pair de France, auteur de nombreux écrits politiques et juridiques. La succession de Jean-Baptiste se composait uniquement d'un corps de bien à Montignac, valant en capital 28.000 F.

A.D., 214 Q 22, n° 172. — B.G.P., t. II (1898), p. 256.

MONTOUT-DELCER (Pierre).

Né à Sainte-Lucie, aux Antilles, le 29 septembre 1798, il

était fils d'autre Pierre et d'Adélaïde Lugé. On ne sait comment il se retrouva aux Faures, dans le canton du Bugue, et comment il devient juge de paix à Belvès. Il entre au conseil d'arrondissement en 1830.

Montout-Delcer est mort à 80 ans à Belvès, le 2 janvier 1879. Marié et père d'un enfant, Malvina, qui est décédée à Belvès le 19 septembre 1853, il teste le 19 novembre 1872. Il semble n'avoir plus rien possédé en Dordogne, c'est sa servante, Jeanne Calès, qui héritera de son modeste mobilier estimé à 320 F. Il jouissait pourtant en 1830 d'un revenu de 4.000 F.

A.D., 69 Q 38, 24 juin 1879.

ROUX (Jean-Baptiste).

Il est né à Sarlat le 10 décembre 1776 d'Antoine Roux, cavalier de la maréchaussée, et de Marianne Manière de Lauzière. Avoué à Sarlat, il est aussi conseiller municipal, juge suppléant au tribunal civil et juge de paix. Lorsqu'il entre au conseil d'arrondissement en 1830, il jouit d'un revenu de 2.500 F.

Il épouse Marie Février le 23 octobre 1805, celle-ci lui donnera deux enfants : Pamela, épouse Doussot de Poudailon, et Jules, qui eut deux fils de sa femme Victoria Poutou. Jean-Baptiste est mort à Sarlat à 82 ans, le 18 mars 1859. Sa succession consistait en mobilier valant 2.000 F, en immeubles de communauté (maison à Sarlat et terre à Saint-Vincent-le-Paluel) et en immeubles propres, à savoir deux corps de domaines à Sarlat (l'un appelé Pissarol ou la Croix-d'Allon, l'autre appelé la Rochelle). L'ensemble des immeubles représente en capital 22.650 F.

A.D., 327 Q 27, n° 309.

SARLAT de la MALARTRIE (Guillaume).

Guillaume (alias Bertrand) Sarlat, fils de Jacques, notaire royal, et d'Anne Sarlat, de Cénac, est né à Domme le 8 septembre 1777. Notaire et maire de Domme, il montre une attitude ferme dans l'affaire Vielmon; il sera nommé juge de paix et conseiller d'arrondissement en 1830.

Epoux de Marie-Antoinette-Pauline de Maleville, il n'en eut pas d'enfant. Il meurt à Cénac le 23 février 1838, âgé de 61 ans, ayant institué sa veuve légataire universelle et laissant un héritier, son neveu Paul Sarlat, qui était employé aux

Hypothèques à Sarlat. Sa succession est de peu d'importance, elle ne concerne qu'une petite maison à Cénac avec des bois, valant en capital 1.200 F seulement. Le défunt jouissait en 1830 de 4.000 F de revenu.

A.D., 121 Q 16, n° 219. — Rocal, p. 129 et sq.

VIALARD-VERGNE (Félix).

Il est né à Carlux le 10 prairial an VI de Jean Vialard-Vergne et de Jeanne Juge-Laferrière. Avocat à Sarlat, il est membre du comité consultatif des hospices, trésorier de la garde nationale, juge de paix à Carlux. Il entre en 1830 au conseil d'arrondissement et jouera par la suite un grand rôle dans le pays : il sera sous-commissaire du gouvernement à Sarlat en 1848 puis sous-préfet.

Epoux de Jeanne Vernet dont il n'eut pas d'enfant, il est mort à Carlux le 9 juin 1863, âgé de 65 ans. Par testament du 28 novembre 1862, il avait constitué sa femme légataire universelle et laissé 12.000 F à Marie-Jeanne Delrieu, fille de l'instituteur de Carlux. Sa succession consistait en valeurs mobilières et créances montant à 8.068 F, et en immeubles à Carlux dont un château (capital 11.260 F).

A.D., 327 Q 30, n° 99-100. — Rocal, 1848 en Dordogne, *passim*.

VIALENC (Pierre).

Pierre Vialen ou Vialenc est né à Villefranche-du-Périgord le 22 mars 1789, il était fils de Martin et d'Elisabeth Camassol. Docteur en médecine, il remplace Sépière au conseil d'arrondissement en 1830; son revenu est alors de 2.500 F.

Marié le 15 juillet 1821 à Anne-Séraphine Laulanié, il meurt à Loubéjac le 22 septembre 1858, âgé de 69 ans, non sans avoir testé le 1^{er} mai 1854. Il eut deux enfants dont un seul survivait lors de son décès : sa fille Nancy, épouse Des-salles. Les biens de communauté consistaient en une maison à Villefranche (capital 4.000 F) et en 2.000 F de créances. Les biens propres étaient surtout des immeubles valant 36.500 F : deux domaines à Loubéjac, le domaine de la Boric-Grande à Villefranche et des terres à Saint-Cernin-de-l'Herm.

A.D., 574 Q 3, n° 27-28.

Noël BECQUART.

VARIA

MUSÉE DU PÉRIGORD :

Note sur un don récent de documents concernant Léon BLOY

Du terrible polémiste chrétien, le Musée du Périgord ne conservait jusqu'à ce jour que deux souvenirs, et de qualité d'ailleurs. Il y avait d'abord le buste en plâtre, au mufle de bouledogue agressif, dédié par Frédéric Brou « A l'auteur du Désespéré ». C'est celui-là même que le Dr Vignes conserva en sa propriété de Taillepetit et qu'il céda au curé de Château-l'Evêque après la brouille consécutive au séjour de Léon Bloy à Taillepetit, en 1911. Egalement, le Musée doit à la générosité de M. Lalande, sous-préfet de Bergerac en 1975, de posséder une saisissante eau-forte, mystique et brutale, gravée par Elisabeth de Groux, autre amie et admiratrice de l'implacable pamphlétaire.

Mais c'est un exceptionnel cadeau que viennent de faire au Musée du Périgord MM. Claude Rooy et René Buisson, petits-neveux de M^{me} Louisa, née Vinant, épouse de Henri Bloy. Ce don, accompli avec infiniment de bonne grâce, avait été recommandé avant son décès par M^{me} Henri Buisson, fille de M^{me} Claudine Beau, héritière de sa sœur, Louisa Bloy. On nous excusera ces détails généalogiques nécessaires pour préciser l'origine des documents entrés dans nos collections municipales. Ils appartinrent d'abord à Henri Bloy, le frère préféré de Léon.

Ils consistent d'abord en trois portraits au fusain, un peu secs et naïfs, mais expressifs et fortement individualisés. En tête, le père, Jean-Baptiste Bloy, sévère, le regard froid, la bouche amère (H. 34 cm — L. 23,5 — signé en bas, à gauche). Est-ce celui dont fait mention une lettre adressée à Louisa, le 27 octobre 1913 ? Ce n'est pas certain, car on sait qu'entre 1862 et 1875, Léon Bloy, initié par Gustave Dose, professeur de dessin au lycée de Périgueux, exécuta plusieurs portraits et autres dessins, fusains et aquarelles.

Vient ensuite, représenté avec tendresse, le visage mélancolique sous sa coiffe tuyautée, empreint de mysticisme, de sa mère, Anne-Marie Carreau (H. 29 cm — L. 24,5 — Signé, daté et dédié « A mon Père, Paris, Juin 1883 » à l'encre rouge, en bas, à droite). Enfin, le troisième portrait, toujours en buste, se détachant sur un fond neutre, mais de profil et non plus de face, non signé, mais de technique et de style très semblables, doit être celui de M. Frénet, ami d'enfance de Jean-Baptiste Bloy et professeur de mathématiques à Périgueux, puis à Lyon (H. 26 cm — L. 20,5). Mentionné par G. Rocaltiques à Périgueux, puis à Lyon (H. 26 cm — L. 20,5). Mentionné par G. Rocaltiques (*Léon Bloy et le Périgord*, p. 177), il était alors la propriété de M^{me} Henri Bloy. L'artiste n'a pas été tendre, mais on sait que la gratitude et la mansuétude lui étaient peu coutumières. On sent bien qu'il attribuait déjà à M. Frénet, le qualificatif dont il fit plus tard son seul éloge funèbre : « Un vieil imbécile ».

Outre ces portraits, précieux à plus d'un titre, entrent au Musée douze lettres autographes, adressées à son frère Henri et à sa belle-sœur, Louisa.



Anne-Marie Bloy, née Carreau. Dessin au fusain par Léon Bloy.



Jean-Baptiste Bloy. Dessin au fusain par Léon Bloy.

Neuf d'entre elles ont été publiées par G. Rocal (*op. cit.*, pp. 111 à 146). Sur les onze lettres confiées aux fins de publication par M^{me} veuve Henri Bloy, il manque les lettres adressées à Henri, n° 1, du 23 janvier 1874 et n° 8, du 6 février 1884. Les trois autres semblent inédites. La première, du 2 janvier 1878, est double, l'une à ses frères Henri et Jules, l'autre, à la suite à la vieille tante Eugénie. Léon leur annonce son prochain mariage mais sans préciser davantage ses intentions. Sans doute éprouve-t-il ? quelque gêne à dévoiler aux siens, la personnalité de sa compagne, Anne-Marie Roulé, avec laquelle il vivait depuis plusieurs mois. On sait d'ailleurs que le mariage ne put se faire, pour des raisons pécuniaires. L'irrégularité de cette situation n'empêche nullement, d'ailleurs, Léon de sermonner son plus jeune frère et de l'inciter à la sagesse et à la vertu...

La seconde lettre, du 11 mars 1882, adressée à Louisa, se rapporte à la vente du Fenestreau que Henri, ayant besoin d'argent pour monter son ménage, envisage d'effectuer. Léon donne son accord à regret en raison de son attachement pour la demeure de son enfance, et abandonne à son frère la part qui lui revient par droit d'héritage. Il demande seulement que soient distraits 100 F pour faire dire des messes pour le repos de leurs parents et 150 F pour régler une dette envers M. Frénet. De la part d'un homme aussi miséreux qu'était Léon Bloy à cette époque, c'était un geste d'une grande noblesse qu'il convient de souligner. Le Fenestreau sera mis en vente le 27 juillet, mais la tante Eugénie pourra encore y mourir le 10 octobre. Notons enfin que, selon l'adresse portée au verso de cette lettre, Léon Bloy logeait alors chez son cher et doux ami Georges Landry avec lequel il ne rompra que dix ans plus tard.

La troisième lettre, du 12 septembre 1882, à Henri, confirme cette générosité. Très ébranlé physiquement et moralement par la fin lamentable de sa liaison avec Anne-Marie Roulé, la Véronique du **Désespéré**, internée en asile d'aliénés, Léon Bloy avait trouvé refuge chez le poète Maurice Rollinat, à Bel-Air, près d'Argenton-sur-Creuse. Tout juste rentré à Paris, il renouvelle sa renonciation à sa part d'héritage au profit de son frère, sans oublier les conditions attachées à cet acte.

A cette importante donation faite en faveur du Musée du Périgord, s'ajoute une enveloppe, de la main de Léon Bloy, au nom de **Madame Henri Bloy, 60 ou 62 rue Combe-des-Dames, Périgueux, Dordogne**. Le timbre a été découpé mais un cachet de poste, au dos, donne la date du 13 janvier 1912. Enfin, la moitié supérieure d'une lettre adressée de Saïgon, le 7 février 1883, doit être de la main de Georges Bloy revenu en Cochinchine à la fin de l'année précédente, après ses premiers démêlés avec l'administration coloniale. Il répond à un « Cher Ami » non identifié. Nous en retiendrons le passage suivant : « Faire du bien à ceux que j'aime est plus, pour moi, que de m'en faire à moi-même et je te le jure, si la mort de mes parents m'a peu affecté, leurs souffrances n'en ont point fait de même et je n'oublierai jamais ceux qui auront cherché à les soulager... ». Georges fut-il le défenseur idéaliste des indigènes opprimés, comme l'assure son frère avec la véhémence qu'on lui connaît ? Ou bien fut-il le louche trafiquant condamné au bagne ? Les sentiments exprimés par cette lettre plaideraient plutôt pour la première hypothèse.

Au terme de cet exposé qui, sans doute, pourrait être plus complet si mes connaissances étaient plus précises, je tiens à renouveler l'expression de notre profonde gratitude aux généreux donateurs qui ont témoigné un si vif intérêt pour le Musée et la Ville de Périgueux.

Michel SOUBEYRAN.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu	35
Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le Cte de Saint-Saud	45
La Dordogne militaire, Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932, 1 brochure, par J. Durieux (seul le supplément est disponible)	10
Inventaire du Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux	50
Escaliers de logis périgourdins, par Damnery	60
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX ^e siècle, par Fournier de Laurière	60
Actes du Congrès de Périgueux 1913	50
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 vol.	120
Notre-Dame-des-Vertus, par le chanoine Laviolle, 1 brochure	10
Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), par J. Maubourguet	35
Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960)	50
Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964 du Bulletin)	80
Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier	20
Inventaire de l'Iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord, par Jean Secret	20
Les « Souvenirs » du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), introduction et préface par J. Secret	60
Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin (1907-1974), par N. Becquart	10
Le Périgord vu par Léo Drouyn, édition du Centenaire de la Société (1874-1974). Album de 50 dessins inédits avec commentaires. Edition originale, 1.100 exemplaires numérotés	250
Les ex-libris et fers de reliure périgourdins antérieurs à la période moderne, par Ch. Lafon	120
Cent portraits périgourdins (1980). Album de 100 portraits, commentés. Edition originale, 2.000 exemplaires numérotés	150
Hommage au Président Jean Secret	30
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire (avec réduction à partir de 10 fascicules).	35

On peut se procurer à la Société :

La continuation de la chronique de Tarde, publiée par J. Valette 25

**Les ouvrages sont adressés — franco — sur simple commande,
accompagnée de son montant.**